

Geneviève MEUNIER

## *Des Colonies*



*à U*

*Abbaye*

TOME 2

2013

## **XV Sablonceaux**

### ***XV.1 L'abbaye de Saint Guillaume à Sablonceaux.***

#### *Histoire de l'abbaye*

A la fin de l'année 1791, Charles Lemoyne achetait l'ancienne abbaye de Sablonceaux en bien national. Revenons un peu sur l'histoire de cet établissement. L'abbaye avait été fondée en 1136 par Guillaume X, Duc d'Aquitaine, Comte de Poitiers et père de l'illustre Aliénor d'Aquitaine. Pour se faire pardonner de son soutien à l'antipape Anaclét, le Duc avait donné à l'Eglise une maison fortifiée avec donjon située à Sablonceaux, dans un endroit isolé de la forêt de Baconne. C'est l'ermite Geoffroy de Lauroux chargé de le remettre dans le droit chemin qui fut le premier abbé de cette abbaye, avant d'être nommé évêque de Bordeaux. L'église abbatiale Notre-Dame de l'Assomption fut alors bâtie, soudée à la demeure seigneuriale.

A l'origine, cette possession du Duc Guillaume était un fief, une châellenie groupant sous sa juridiction un certain nombre de paroisses. De fait, l'abbaye continua d'être un fief dont l'abbé était le seigneur. Des donations et des privilèges dont un curieux droit de pêche à l'anguille dans la Charente et des exemptions d'impôts pour tous les ouvriers de l'abbaye, étaient venus accroître les revenus de l'abbaye. Ainsi, les religieux de Sablonceaux devinrent de puissants propriétaires fonciers,

gérant les forêts, les exploitations agricoles environnantes et surtout les marais salants de L'Aubat près de Saujon. Dîmes et prélèvements permirent l'agrandissement des bâtiments abbatiaux.

Puis, les rivalités franco-anglaises vinrent perturber la Saintonge, des bandes armées en profitèrent pour piller l'abbaye et endommager l'église abbatiale. Celle-ci, considérablement remaniée hérita d'un chevet plat d'inspiration cistercienne, de chapelles gothiques et de trois coupes supplémentaires sur la nef. Le clocher primitif qui s'élevait à la croisée du transept fut remplacé par la tour gothique plantée à l'angle-sud du choeur.



Chevet de l'église abbatiale ( 2012)

Ensuite, Sablonceaux souffrit de l'occupation anglaise de la fin de la Guerre de Cent ans et plus tard des guerres de religion. A cette époque, l'abbaye était un bastion catholique. L'abbé mobilisa ses vassaux et gens d'armes contre les troupes

protestantes qui prirent quand même l'abbaye, la pillèrent et l'incendièrent. En 1622, une attaque de l'artillerie des Réformés causa d'importants dégâts aux bâtiments abbatiaux. C'est à cette même époque, que l'église paroissiale du village, dédiée à Saint André, fut totalement détruite. Aussi, les chanoines permirent aux paroissiens de célébrer leurs offices dans la chapelle nord du transept en attendant l'éventuelle reconstruction de l'église. Celle-ci ne vint jamais!

En 1615, le dernier abbé régulier ne parvenant pas à sortir l'abbaye de ses ruines, les religieux demandèrent à Rome un abbé commendataire. En fait, le roi nommait à la tête d'une abbaye vacante, non plus un religieux de l'ordre, mais un ecclésiastique étranger à cet ordre, un évêque, un prêtre, parfois même un laïc. L'abbé commendataire jouissait du logis abbatial et de tous les revenus de l'abbaye, devait entretenir les religieux et les bâtiments et pouvait conserver pour lui le surplus des revenus. Aussi la tentation était forte d'en garder le maximum pour soi-même, d'en donner le moins possible aux religieux et de ne rien laisser pour les réparations des bâtiments. A Sablonceaux, les abbés commendataires n'ont pas dérogé à cette règle, exceptés le cardinal de Sourdis qui a tenté en vain la restauration de l'église et des bâtiments conventuels récemment détruits et Mgr de Maisonoble qui fit reconstruire le logis abbatial à l'emplacement de l'ancien réfectoire. Quant au dernier, l'abbé de Bourgogne, il se contenta de faire édifier le portail de style baroque en 1788.

Le premier abbé commendataire, Mgr de Sourdis, à son arrivée en 1615, trouva l'abbaye en proie à un désordre matériel et moral sans pareil. Il chassa les religieux augustins et les remplaça par ceux de l'abbaye de Chancelade située dans le Périgord. Le 27 mai 1790, les onze membres de cette communauté qui restaient, refusèrent de prêter serment à la

constitution civile du clergé et s'exilèrent. En mars 1791, le district de Saintes se prépara à vendre l'abbaye désormais vide. Les 7 et 8 mai, on procéda à la vente des meubles. Il ne restait plus qu'à vendre les murs comme "bien national". (1)

### *Charles LeMoine achète l'abbaye*

C'est alors que Charles Lemoyne se fit porter sur la liste des acquéreurs. Selon l'acte de vente daté du 20 décembre 1791, Charles était le seul acheteur et le domaine lui fut accordé à l'issue du deuxième feu, en respect du principe des ventes aux enchères où le bien mis en vente est accordé au meilleur acquéreur à l'issue de la consummation de bougies. Il put commencer à en jouir après le 27 janvier 1792, quand l'acte de vente de ce bien national fut enregistré à Saintes (2)

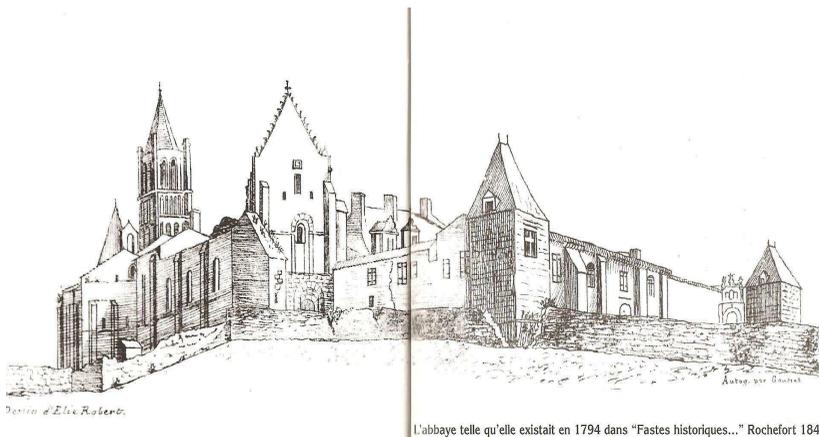
Au fait, avait-il payé le domaine de l'ancienne abbaye augustinienne en totalité? Rappelons que le 12 octobre 1791, François Manès, l'expert nommé par le directoire du district de Saintes avait estimé la valeur du domaine à 39 320 livres. Selon la loi, Charles devait verser 18 à 30% de la somme dans les 15 jours et le reste en 12 ans à 5% d'intérêts. Il pouvait payer en assignats. Il put ainsi régler une première partie entre 7078 £ et 11 800 £ ...Combien a-t-il vraiment déboursé?

### *Etat du domaine de l'ancienne abbaye en 1791*

L'inventaire des bâtiments et des terres de l'acte de vente nous renseigne énormément sur l'état du domaine acquis à cette date. Malgré les destructions effectuées dans la première moitié du XIXème siècle, il est relativement aisé de nos jours, de retrouver l'état du domaine tel que le connurent Charles Lemoyne et sa famille.

Passé le "vieux porche" qui reliait jadis les deux parties de

l'enceinte, il est difficile de retrouver la partie frontale de l'abbaye augustinienne appelée alors "*maison abbatiale*", parce qu'elle est aujourd'hui totalement disparue. "*L'entrée se faisait par un portail qui ouvrait dans une cour fermée sur trois côtés par des bâtiments couverts en ardoise dont les rez-de-chaussée abritaient des écuries, des celliers, des chais avec leurs cuviers, des servitudes et des brûleries et même une prison*". L'abbaye conservait le vieux droit féodal de justice dans sa seigneurie, assurant le suivi de petites affaires de succession.



Dessins de l'abbaye d' Elie Robert réalisés en 1794

*"Tous ces bâtiments étaient voûtés en pierre de taille. Au-dessus se trouvaient des greniers immenses ou cloisonnés en chambres. Flanqué de deux pavillons d'angle carrés, le bâtiment de façade situé au midi par lequel on entrait, comportait au-dessous un chai avec un treuil appartenant à la*

*maison abbatiale et au-dessus des chambres à l'usage du fermier accessibles par un vaste escalier de pierre."*

Ensuite, était décrite la "maison conventuelle " dont peu d'éléments ont disparu. Nous retrouvons ainsi à l'entrée, le portail baroque achevé en 1788, "flanqué de part et d'autre de bâtiments agricoles contenant des écuries et des fenoirs, à la charpente en forme de pavillon couvert en ardoise."



Entrée de la maison conventuelle (2012)

Les claires-voies ont disparu mais pas " les chais séparés l'un de l'autre par un passage couvert d'un grenier qui menait à la seconde cour dans laquelle était une brûlerie, un chai à eau-de-vie et plusieurs autres servitudes". Sont toujours présents, sur le côté gauche de la première cour, la grange aux grains où au Moyen-Age étaient entreposées les abondantes récoltes, preuves de la postérité agricole de l'abbaye.

En prolongement se trouve toujours le bâtiment de "l'ancien chapitre " qui abritait, en 1791, en bas un bûcher et en haut une

chambre pour les domestiques. Etaient-ce les vestiges du logis du duc Guillaume X quand il séjournait dans sa métairie de Sablonceaux ? L'ancien donjon était-il situé au niveau de la première salle du logis abbatial ? Celui-ci construit de 1723 à 1731 lors de la grande campagne de restauration de l'église et des bâtiments abbaciaux menée par Mgr de Maisonnoble, toujours appelé communément par les habitants du village le "Château" est minutieusement décrit comme suit.

*Au rez-de-chaussée s'étendaient " Quatre chambres basses servant l'une à l'usage domestique, l'autre aux Etrangers, la troisième qui sert de salle et la quatrième de salon, superbement plafonnés, le plancher de la dite salle est parqueté".*



Grange aux grains, ancien chapitre et logis abbatial (2011)

Continuons l'inventaire: *" Montant le dit escalier, on trouve à gauche une porte qui communique à la galerie qui conduit à quatre chambres qui règnent au-dessus de la salle et le salon à manger cy dessus désignés; toutes bien boisées et ayant chacun une alcôve".*

La description du bâtiment suivant permet de reconstituer ce qu' était "*l' aile aux moines*" rebâtie au XVIIIème siècle. Seuls subsistent à la jonction du logis abbatial, au rez-de-chaussée, le vestibule et le petit salon, mais plus rien ne reste de "*l'office qui ouvrait dans le réfectoire, du second office, des deux caves et du caveau le tout voûté en pierres de taille*". Rien non plus de la "*cuisine voûtée flanquée de son petit office*." A l'étage, il ne reste que la chapelle domestique.

L'étage de l'extrémité-sud du bâtiment appelée "*Logis du Prieur*" qui s'est écroulé vers 1925, était constituée "*d' une chambre à l' usage des domestiques, d' un magasin et de la chambre du Supérieur dont la boiserie est peinte, laquelle communique par une porte vitrée ouvrant au levant à un balcon, sur les deux coins duquel sont deux pavillons couverts en en ardoise formant deux cabinets joignant la porte d'entrée. Dans cette dernière chambre, on trouve un très petit escalier en bois pratiqué nouvellement pour monter à la bibliothèque et à deux chambres domestiques.*"

Par contre, en revenant sur ses pas, il est toujours possible de pénétrer dans les anciens bâtiments monastiques jouxtant l'église abbatiale, qualifiés parfois de "bâtiments historiques" même si les travaux de séparation de 1913 et de restauration ultérieure ont un peu modifié la géographie des lieux décrite à la Révolution. A l'étage, au débouché de l'escalier de pierre du XVIIIème siècle, se trouvait "*le dortoir qui est en fait constitué d' un large couloir sur lequel s' ouvrent huit cham-bres de file, servant cy-devant l'une de chauffeoir commun, l'autre de lingerie et les six autres aux cy-devant religieux de Sablonceaux. Au bout du dortoir se situent un courroir qui a même des latrines et un escalier en bois qui descend à une porte par laquelle on entre dans l'église.*"

Au rez-de-chaussée, l'accès à l'ancien cloître existait encore,

ainsi que " l' appartement servant de menuiserie qui se trouve au- dessous du dortoir d' où l'on peut aller à l'église", ce qui correspond au cellier et à la salle capitulaire datant de l'époque romane. Toutes ces pièces sont encore debout et n' ont été que légèrement restaurées.



*Salle capitulaire surmontée de l' aile aux moines  
et arrière du logis abbatial avec accès au cloître ( 2012)*

Retournons à l'extérieur. A droite de l'entrée du portail baroque de 1788, il existe toujours " la maison dite des filles" qui était constituée en 1791 d' une chambre, d' une buanderie, d' une fourrière, de deux étables et d' une basse-cour pour la volaille.



A gauche, les chais. Au fond , la maison des filles (2011)

Ensuite, dans l'acte de vente, c'était une longue description des diverses parcelles attenantes à l'abbaye, dont l'attribution était bien précise. Il y avait *"une aire à épiquer les grains ; un pré fermé d' un beau vivier abreuvé par une superbe fontaine ; un petit jardin près du dit pré ; une motte à chanvre; un pré clos en partie par un mur, en partie par le fossé sur le coin duquel est un pavillon couvert de tuiles creuses et qui sert actuellement de logement à M. Lajeunesse architecte; un autre pré situé au bas de la fontaine; une pièce de bois taillis et futaie appelée le Bois Senac ; une pièce de terre labourable joignant le même bois"*.

Toutes ces parcelles ont pu être facilement repérées. Quant au *"clos fermé de murs constitué de terres, vignes, pré, jardin, réservoir et allées de charmilles"*, il ne pouvait être que cet espace situé derrière le chevet de l'église abbatiale et des bâtiments monastiques entourés actuellement de douves sèches. Toujours dans cet acte de vente étaient aussi répertoriés *"deux clos de vigne "* dont le revenu annuel de l'un était estimé à 48 livres. En 1791, selon certains auteurs, la superficie des terres appartenant à l'abbaye était estimée à plus de 400 journaux (l'équivalent de 100 ha). Un journal étant la surface travaillée par une personne en une journée. Selon d'autres, plus précis, la propriété non bâtie se montait à 125 ha, 43 a et 96 ca .

### *La Cure*

Lors de la vente, une rectification fut apportée à l'inventaire, se référant à une délibération prise par le conseil de cette paroisse relative à une partie des domaines, dont une concernait la cure: *"que le curé de la paroisse aurait son logement dans l'un des appartements cy-dessus désignés jusqu'à ce que réparation de*

*la maison curiale soit parachevée."*

En octobre 1796, cette cure était encore debout. En effet, Jeanne Rabaud, la veuve du tisserand Meynard signalait le décès de sa fillette survenu à son domicile "à l'ancienne cure". Mais où se trouvait donc cette maison? Selon la description et le plan reconstitué de l'abbaye, il semble qu'elle était située juste devant l'abbaye, à droite avant de passer le vieux porche.

## ***XV.2 Sablonceaux pendant la Révolution***

### *Les domaines et les métairies*

Nous pouvons dénombrer pour la dernière décennie du XVIIIème siècle, pas moins de dix-sept lieux-dits sur la commune de Sablonceaux, allant des bourgs et hameaux relativement importants aux fermes et petites métairies. Observons un peu ce qui s'y passait quand Charles Lemoyne s'installa dans son tout nouveau domaine. (3)

Certains des domaines disséminés dans la campagne de Sablonceaux, étaient d'anciennes appartenances de l'abbaye augustinienne, comme ceux d' Arbrecourt, de Berthegille et plus loin, de Malleville dépendant de nos jours de la commune voisine de St Romain de Benet ou bien de l'Illate dépendant du Gua. Ces domaines excentrés vivaient pratiquement en autarcie, bénéficiant en grande partie des ressources mises en valeur par des métairies ou des borderies, à savoir des petites métairies.

Rappelons qu' une métairie est un domaine agricole exploité par un métayer. Le propriétaire ou bailleur, confie au métayer le soin de cultiver ses terres en échange d' une partie des récoltes ou de l'argent obtenu de la vente de celles- ci. Alors que le propriétaire fournit le capital constitué de la terre et des moyens de production, le métayer apporte son travail. Si le

baillieur intervient directement dans la gestion de l'exploitation, par exemple dans le choix des productions, c'est le métayer qui gère le quotidien.

Ainsi, de 1792 à 1800, sur la commune de Sablonceaux, les propriétaires terriens se comptaient sur les dix doigts des mains: au moins cinq exactement ont été repérés ! Le plus difficile fut de déterminer avec précision les métairies que chacun possédait.

Le propriétaire du domaine d' Arbrecourt était Pierre Elie Alexis Robert, ce maire qui succéda au meunier François Tard. Les métayers de ce domaine étaient Jacques Rouillier et Pierre Brisson de 1793 à 1795 puis Jean Diet en 1798.

Le domaine de Berthegille appartenait à d' abord à Pierre Vénien à partir de 1793, auquel s'est joint trois ans plus tard, l'ancien métayer d'Arbrecourt, Pierre Brisson. Dans ce lieu et à cette date, Jean Arnout était bordier-vigneron et les frères Pierre et Paul Simon se disaient métayers-labou-reurs. En 1799, on y trouvait le métayer Pierre Robion.

En 1792, la famille Ossère possédait le domaine de la Chauvillère. Cette propriété leur appartenait au moins depuis 1782. Les Ossère exploitaient-ils seuls le domaine ou avaient-ils un métayer?

En 1796, Pierre Magistel était propriétaire dans le hameau "Chez Mâchefer" ainsi qu' à la Salle. Le bordier de ce dernier lieu s'appelait Pierre Joly.

Néanmoins, il y a six métairies dont les noms des métayers sont connus mais pas ceux de leurs propriétaires. Il s'agit de celles du Mortier, de Toulon, de Coulimbre, de la Paillerie, de celle la Ratterie. De quelle métairie située au bourg St André s'agissait-il, celle qui avait pour métayer Pierre Ravet en 1796 et pour bordier Jean Guillon en 1799 ?

## *La Métairie de l'Abbaye*

Cette exploitation située entre les bâtiments abbatiaux et le bourg de Saint André, appelée «*la Métairie de l'Abbaye*» depuis longtemps par les habitants de Sablonceaux était cette "*petite borderie contenant en plusieurs pièces de terres labourables*» citée dans l'acte de vente du domaine abbatial en décembre 1791. Quelles preuves avons-nous? En avril de la même année, elle était désignée sous ce nom lorsqu' une femme inconnue fut retrouvée morte dans une de ses granges par Jean Pinaudeau, un des cultivateurs de ce lieu.

En achetant l'abbaye et ses dépendances, dont la "*Métairie de l' Abbaye*", Charles Lemoyne ne modifia en rien le contrat de métayage avec ce Pinaudeau, car ce dernier y cultivait encore en 1793 avec son gendre Michel Fortuneau. Cette métairie était appelée alors la "*Métairie Carrée*". L'année suivante, elle était désignée "*la Grande Métairie*" quand son fils déclarait le décès d'un vigneron qui vivait chez lui. En novembre 1795, elle était devenue "*la Métairie de Sablonceaux*" quand y décédait Jean Pineau, un écardeur de laine qui travaillait chez ces Pinaudeau, devenus officiellement métayers. Cet écardeur travaillait de ferme en ferme, car il déclarait être domicilié dans les lieux où lui donnait de l'ouvrage. C'est la désignation "*la Métairie de Sablonceaux*" que prit l'exploitation en 1797 quand décédèrent une fille du métayer Michel Fortuneau et son beau-père le métayer Jean Pinaudeau.

De nos jours, elle est tout simplement appelée "*la Métairie*" et nous savons très bien qu'elle faisait partie du domaine acheté par Charles LeMoine puisqu' elle resta une des propriétés de la famille jusqu' en 1921.

### *Les hameaux à vocation viticole.*

Lorsque la commune de Sablonceaux fut créée à l'aube de la Révolution, le territoire avait une vocation agricole, plus précisément viticole. Nombreux étaient les vigneron qui demeuraient dans chaque hameau de la commune, à côté de leurs confrères les cultivateurs, laboureurs, journaliers ou autres "gens de la terre". Souvent c'étaient les mêmes personnes qui exerçaient alternativement ces métiers, selon les saisons. Le journalier n' était qu'un ouvrier agricole payé à la journée.

Cependant, deux hameaux de cette nouvelle commune avaient pris plus d' importance que les autres. C'étaient deux lieux où se retrouvaient tous les corps de métiers ainsi que les travailleurs nécessaires à la vie quotidienne de l'époque. Il s'agissait du bourg de Saint André et du hameau de Toulon.

A la fin du XVIIIème siècle, au bourg Saint André, lieu où se trouvait autrefois l'église paroissiale située à quelques centaines de mètres de l'abbaye, la population était variée. C'est d'ailleurs dans ce bourg que les citoyens, par tradition, établirent la Maison Commune qui deviendra plus tard la Mairie. On y trouvait tout aussi bien le maréchal-ferrant ou forgeron que des tonneliers et des tisserands comme Jean et Laurent Couillaud qui faisaient de père en fils, office de sacristain ou de garde-champêtre. Comme il est connu qu' en Charentes "*on ne maçonne pas en pierre sèche*" (4) il fallait bien se désaltérer, alors on allait chez Aubin le cabaretier du bourg. Là, pouvons-nous imaginer qu' autour d'un pichet de vin-clairet se regroupaient les vigneron du bourg, les laboureurs à bras, les habitants et travailleurs de la métairie de St André et même des jardiniers comme le dénommé Boissigné...

Le hameau de Toulon situé plus au sud vers Saujon, hébergeait une population tout aussi semblable. Là, vivaient des tisserands, des tonneliers, des charrons, des "pierreurs" comme ce Louis Labbé qui était garde-champêtre à l'occasion, ainsi que Jean Gémon le métayer de Toulon qui se faisait aider de quelques habitants spécifiquement laboureurs ou vigneron. Cependant, la plupart des habitants de ce hameau cumulaient eux aussi les deux activités.

Certains hameaux abritaient en grande partie des familles appartenant au même corps de métier, rappelant la répartition médiévale de la vie économique en quartiers spécifiques. C'est ainsi que "Chez Chaillou" demeuraient des travailleurs de la pierre, activité qui devait se faire depuis longtemps, car en patois saintongeais les termes "chail" et "chaillou" désignent les pierres. Dans les dernières années du XVIIIème siècle, y exerçaient les frères Elias pierreurs ou tailleurs de pierre, le terrassier Benoit Fleurau qui était aussi valadier, c'est-à-dire nettoyeur de fossés et à l'occasion fossoyeur. Plus tard, on y trouva un couvreur. Cependant, de nombreux vignerons y demeuraient également.

Au "Pont de Sablonceaux", hameau situé là où le Limonard, ce ruisseau descendant tout droit de l'abbaye, traverse la route reliant Saujon à Nancras, la population se regroupait autour du moulin. Le meunier François Tard qui vivait dans ce lieu à la Révolution, devait être instruit, il fallait l'être pour inscrire les transactions dans les registres. C'est lui que la toute jeune commune élut comme maire. On trouvait également dans ce hameau, des professionnels de l'habillement: des tisserands, un tailleur d'habits et un cordonnier. A côté de ces habitants, résidaient encore des vignerons !

"Chez Maulin" dont le nom était une déformation de "Moulin" demeuraient ...des meuniers ! Tels les Mouroux père

et fils. Près d'eux, vivaient aussi des vigneron. Rappelons que dans son domaine abbatial, Charles Lemoyne possédait quelques biens situés dans ce hameau, en particulier la demeure appelée encore de nos jours "*Château Guillaume*". Cette maison était à l'époque du Duc Guillaume un rendez-vous de chasse dans l'immense forêt de Baconne qui recouvrait alors la contrée. En 1796, le métayer de ce lieu était François Chassour également laboureur à la Quénardière voisine.

Non loin de là, au "Pinier", travaillaient à la fin de ce siècle, des tisserands avant que d'autres corps de métiers ne s'y installent plus tard, comme les tonneliers Brossard et les maçons Pasquet. Le "Pinier" était aussi occupé par un grand nombre de vigneron.

De nombreux gens de la terre, dont des vigneron, demeuraient dans les autres lieux-dits de la commune, par exemple au Mortier, à la Tublerie, aux Brandes, Chez Rouillet, à la Pommeraie et à la Bernauderie. N'oublions pas les laboureurs qui demeuraient à la Figerasse. Quelle profession exerçaient les habitants de la Martinière où se trouvera plus tard une confortable gentilhommière?

### ***XV.3 Maires et officiers public d' état civil***

#### *Charles Lemoyne maire de Sablonceaux ?*

Il a été dit que Charles fut maire 1794 à 1797, c'est inexact. En fait, il lui est arrivé de remplacer le maire dans ses fonctions d'officier d'état civil lorsque celui-ci en était empêché. Cela pouvait arriver si l'officier était le déclarant d'un acte le concernant personnellement. Comme il ne pouvait rédiger cet acte, il devait déléguer son pouvoir à un remplaçant. C'est ce

qui se passa le 9 novembre 1796, quand Charles rédigea l'acte de naissance du fils de Pierre Elie Alexis Robert alors maire et officier d'état civil. Ce sera la première occasion de trouver sa trace comme officier d'état civil à Sablonceaux.

Parfois, l'officier d'état civil avait besoin de se faire remplacer pour un congé, une absence prolongée, une maladie etc...Ainsi, au mois de mars 1797, le maire Pierre Elie Alexis Robert, fut remplacé dans ses fonctions, y compris dans celle de célébrer des mariages jusqu' au 9 juin 1798. Tout d'abord, ce fut Charles qui effectua cette mission du 3 mars jusqu'au 7 décembre 1797. Puis Pierre Vénien qui avait déjà remplacé ce maire, relaya Charles dans ces fonctions jusqu' au retour aux affaires du titulaire le 19 juin 1798. Ce qui est amusant, c'est que Charles novice dans cette nouvelle tâche de rédacteur n'en maîtrisait pas les habitudes. Le premier acte qu'il rédigea était la déclaration de la naissance d'une petite fille, Geneviève Bé. Là, il pensa bien à écrire son nom à la manière "révolutionnaire" ( avec un i ) mais il signa l'acte avec son patronyme habituel (avec un y) allant jusqu' à accoler son prénom Charles!



Cinq jours plus tard, il rédigea l'acte de décès de cette jeune enfant et signa encore avec son prénom. Cependant le même jour, quelques heures plus tard, il rédigea un autre acte de décès, mais là, il abandonna son prénom. Les déclarants lui auraient-ils fait la remarque que sa signature prenait trop de place?



Contrairement à son père Antoine Philippe Lemoyne, Charles était loin de maîtriser l'orthographe de la langue française qu' il était censé utiliser convenablement, vue sa situation. Il est vrai qu'il ne connaissait pas les noms des hameaux et lieux-dits de sa commune d' adoption. Des fautes d'orthographe ont déjà été remarquées dans les divers courriers qu'il avait envoyés aux fonctionnaires révolutionnaires pour réclamer sa pension .

### *A la tête de la commune*

A l'époque de Révolution, rares étaient les personnes qui savaient lire, écrire et signer, mais beaucoup savaient compter. Les habitants de Sablonceaux qui ont assuré la tâche d' officier d' état civil maîtrisaient la langue française écrite bien mieux que l'ensemble de la population qui ne parlait que le patois saintongeais. Parmi ces instruits, en 1791, ce fut d'abord Jean Couillaud, le tisserand de Saint André qui rédigea les actes. D'ailleurs, en tant qu'ancien sacristain qui avait assisté le curé Rochon avant les évènements révolutionnaires, il savait tout de cette fonction de secrétaire de mairie alors que le maire était le meunier François Tard. Puis, durant les deux années suivantes, toujours selon la séparation des fonctions, alors que le maire était toujours François Tard, ce fut au tour de Pierre Elie Alexis Robert d' assurer cette tâche.

A la fin 1795, les maires cumulèrent les deux activités, se faisant remplacer selon les besoins. Ainsi Laurent Couillaud, le fils du sacristain, délaissait souvent son métier à tisser pour le tambour de garde-champêtre et la plume d'oie pour se présenter à la maison communale comme témoin sachant signer.

Rappelons que de 1789 à 1799, les maires appelés à cette époque "agents municipaux" étaient élus au suffrage direct

pour deux ans et rééligibles, par les citoyens actifs de la commune âgés d'au moins 25 ans, contribuables payant une contribution au moins égale à trois journées de travail dans la commune. Etaient éligibles ceux qui payaient un impôt équivalent au moins à dix journées de travail.(5)

A Sablonceaux, pendant la Révolution se succédèrent donc à la tête de la commune, de 1791 à 1795 le meunier François Tard qui demeurait au "Pont", Pierre Elie Alexis Robert qui était propriétaire à "Arbrecourt". A la fin 1799, la Constitution du 22 frimaire an VIII, étant revenue sur l'élection du maire, celui-ci était nommé par le préfet pour les communes de moins de 5000 habitants. C'est ainsi que fut nommé à sa propre succession Pierre Elie Alexis Robert. Il dirigea la commune jusqu'à son décès survenu en septembre 1804. C'est Pierre Venien, propriétaire à "Berthegille" qui tint provisoirement la tête de la commune jusqu' à sa désignation officielle en 1806.

Ensuite, en mars 1816, ce fut au tour d' Antoine Charles Louis Lemoyne, le fils unique de Charles, propriétaire de l'ancienne abbaye de Sablonceaux, d' être désigné maire.

## **XVI Pris dans la tourmente révolutionnaire**

### ***XVI.1 Les cy-devant nobles***

#### *Une seule issue: émigrer*

Au début de l'été 1792, à Bordeaux, Antoine Philippe Lemoyne s'appêtait à quitter le territoire français, supportant de moins en moins sa situation de "cy-devant" noble. Tout d'abord, il ne s'était pas senti concerné par la première vague d'émigration des princes de sang et des grands seigneurs comme le Comte d'Artois, frère du roi ou le Prince de Condé, qui quittèrent la France pour Turin, le 18 juillet 1789. Il avait tant à faire, surtout récupérer la pension de retraite qui lui était due depuis 1781!

Quelques mois plus tard, il envisageait l'émigration comme un devoir utile auquel il fallait obéir, d'autant plus que le roi Louis XVI en avait donné l'exemple en fuyant à Varennes le 21 juin 1791. Cette tentative ratée, mais celle réussie de son frère le Comte de Provence provoquèrent une nouvelle vague migratoire des anciens nobles fidèles à la Monarchie.

S' étant rendu compte que cette fuite de capitaux pouvait être néfaste à l'économie du pays, les législateurs révolutionnaires prirent une série de mesures de plus en plus rigoureuses à l'encontre des émigrés, en restreignant leur pouvoir de mobilité et en renforçant la répression en cas de refus de rentrer. Ainsi, une semaine après la fuite ratée de Louis XVI, fut interdite la sortie de France sans passeport, dont l'usage avait été aboli dans les premiers temps de la Révolution au nom de la liberté de circulation, mais vite rétabli.

Le 1er février 1792, fut rendue obligatoire la détention d'un passeport pour circuler dans le pays et le 28 mars, la loi stipulait que *" les Français ou étrangers qui voudront sortir du royaume le déclareront à la municipalité du lieu de leur résidence et sera fait mention de leur déclaration dans le passeport "*. C'est ainsi que beaucoup de candidats à l'émigration présentèrent le prétexte *« du besoin de prendre les eaux pour cause de santé »*. Cette ruse fut rapidement connue dans le monde des futurs émigrés. (1)

### *Que fit Antoine Philippe Lemoyne?*

Début 1792, l'Europe s'inquiétait devant la propagande révolutionnaire française, les émigrés s'installaient à Coblenche autour des frères du roi, le Comte d'Artois et le Comte de Provence qui y tenaient une sorte de Cour et y regroupaient diverses formations militaires dans *" l'Armée des Princes "*.

La France révolutionnaire déclara la guerre à l'Autriche en avril. Le 11 juillet, la Patrie fut déclarée en danger. Les Révolutionnaires procédèrent à la levée de Volontaires. Des grands seigneurs restés fidèles à la Monarchie, des hauts prélats et des prêtres réfractaires ayant refusé de jurer fidélité à la Constitution Civile, des soldats qui suivaient leurs officiers se décidèrent à émigrer, suivis d'hommes de toutes conditions et de tous âges, comme des paysans chassés de chez eux par la misère, des hobereaux de village et même des bourgeois arrivistes.

A Bordeaux, l'octogénaire Philippe Lemoyne, ancien officier de plume de la Marine royale, resté fidèle à son souverain et à ses convictions royalistes, se décida enfin à quitter le territoire. En rejoignant ses amis exilés, il savait très bien que ses biens seraient confisqués. En effet, en février, la Législative avait ordonné aux émigrés de rentrer, sous peine de payer une triple

contribution et en cas de refus, leurs biens confisqués seraient définitivement confiés à la Nation qui pourrait les vendre.

Cela n'empêcha pas Philippe de quitter la France en juillet, accompagné de sa seconde épouse Marie Magdeleine de Laistre, sous prétexte de prendre les eaux en Angleterre, comme le déclara plus tard sa servante Jeanne Tourtou qui était restée dans sa demeure bordelaise. Celle-ci, interrogée lors de la perquisition à la fin novembre, justifia l'absence de son maître par ces mots: "*Mon maître est allé aux eaux de Baps en Angleterre pour cause de maladie et il est absent depuis juillet dernier*". Il s'agissait plutôt de Bath, station thermale anglaise déjà réputée à cette époque.(2) Il était temps de partir! Il fallait faire vite avant que les Révolutionnaires ne réagissent, ce qu'ils firent d'ailleurs, le 28 juillet, quand ils décidèrent qu'il ne serait plus délivré de passeport pour sortir du royaume à tout citoyen Français jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait déclaré que la patrie n'était plus en danger.

Avant de quitter le pays " Philippe Lemoine" tel était désormais son nom officiel, passa prévenir sa fille Angélique et son gendre Thomas à Bordeaux. C'est évident que ces deux-là connaissaient ses compagnons d'exil ou du moins les membres de son réseau. Passa-t-il à Rochefort pour prévenir son fils Charles de son dessein? Nous l'ignorons. D'ailleurs, l'entente entre les deux hommes était-elle si bonne, vu que Charles avait choisi de se plier aux exigences révolutionnaires et participait à la vie municipale rochefortaise ? Quand celui-ci fut-il informé de l'émigration paternelle? Il est probable que Philippe soit passé par Paris pour revoir des amis et surtout toucher sa part de la rente récemment reçue pour l'achat des deux maisons situées rue des Lombards dans le Marais et la partager avec son neveu Félix de Changy. En effet, cette dette due par l'acquéreur des deux maisons parisiennes vendues en

1750 par Catherine Gendron, venait d' être réglée, le 1er juillet 1792, à Antoine Philippe Lemoyne et à Félix de Changy par Matrat l'héritier de l'acheteur. (3)

### *Biens séquestrés*

La menace prussienne, la création de la Commune Insurrectionnelle entraînent à Paris l'émeute du 10 août 1792. Ce jour-là, le peuple parisien s'empara des Tuileries et força la famille royale à se réfugier à l'Assemblée. Celle-ci proclama la suspension du roi et le remplaça par un Conseil exécutif provisoire tenu par Danton. Peu après, la Première Terreur commença par " les massacres de septembre " quand des centaines de prisonniers de toutes origines, mais surtout des aristocrates, des prêtres et même des évêques, tous désignés comme traîtres, furent jugés sommairement et massacrés.

Après la victoire de Dumouriez à Valmy qui arrêta l'invasion prussienne, la nouvelle assemblée, la Convention Nationale abolit la Monarchie et proclama la République, le 22 septembre 1792. En octobre, les Républicains s'acharnèrent sur les émigrés, supprimant leurs rentes et pensions, séquestrant leurs biens et même considérant l'émigration comme une cause de divorce. Ils décidèrent aussi que les émigrés devaient être livrés à l'exécuteur dans les vingt-quatre heures de leur jugement ou bien bannis à perpétuité du territoire de la République et que, s'ils rentraient, ils devaient être punis de mort.

A Bordeaux, dans le quartier St Christoly, le 22 novembre 1792, les commissaires Laprade et Laroche, nommés par le Directoire de Bordeaux, commencèrent l'inventaire des biens meubles de la maison située au n° 27 de la rue Saint Paul "*occupée par Lemoine Antoine Philippe , émigré*" en présence du greffier Margeon.(2)

Le logement gardé par la servante Jeanne Tourtou, comportait un rez-de-chaussée avec cuisine et salle de séjour, surmonté de deux étages où s'étendaient les chambres et diverses pièces d'habitation sobrement aménagées mais décorées selon le style "Louis XV". L'inventaire des biens contenus dans ce logement fut long à établir et dut se poursuivre le lendemain. Rien n'échappa aux commissaires. Tout fut répertorié, compté, décrit avec précision: les meubles, le linge, la literie, la vaisselle, les ustensiles de ménage ou de jardinage, le matériel d'attelage, les bibelots, voire même divers vêtements usagés.

Il est sûr qu'en quittant Bordeaux, Philippe Lemoyne pensait revenir très vite chez lui, car il ne vida pas son habitation de son contenu. Il n' avait pris que le strict nécessaire pour effectuer ce voyage à l'étranger pour " prendre les eaux " ne laissant que des effets jugés trop usagés.

Dans une des chambres situées au second étage, sur l'arrière de la maison, Philippe avait établi son bureau-bibliothèque. Là, s'il ne travaillait pas, il pouvait se réchauffer près de la cheminée décorée d'un cadre doré, faire sa toilette derrière un paravent, se reposer au creux d' une petite bergère recouverte de soie ou sur une couchette garnie de " couvertes " en laine blanche. Sur les rayonnages de deux meubles de bibliothèque étaient rangés de nombreux ouvrages, quelques instruments de mesure, un écritoire avec son pupitre portatif, des plumes de paon et de nombreuses boîtes de papier et même un petit coffre dans lequel rien n' a été trouvé! Etait-ce sa cassette ? Quelques objets familiers étaient encore là pour témoigner de ses loisirs: un jeu de cartes, une tabatière d'écaille, des bibelots insolites comme ces trois médaillons à portrait et un médaillon armoirié. S' agissait-il de preuves de la noblesse des Lemoyne?

Sur sa petite table de travail étaient entreposées ses archives

dont un grand nombre de brochures, de parchemins, divers mémoires relatifs à l'administration de la marine ainsi que des herbiers, des cartes géographiques, un plan de Paris, une brochure intitulée " l'art de l'indigotier "...

Ce sont à ces papiers auxquels l'historien Jean-François Mouhot faisait allusion pour justifier l'hypothèse d'une éventuelle émigration de l'ancien Commissaire Général-Ordonnateur en ces termes: *"Lemoyne semble ensuite avoir émigré pendant la Révolution, puisque sa bibliothèque fut transférée au "dépôt national" le 18 décembre 1793. Ses papiers, qui étaient probablement avec cette bibliothèque, furent entreposés dans une armoire et retrouvés à la fin du XIXème siècle par Raymond Céleste, bibliothécaire à Bordeaux"* (4)

### *Faire lever le séquestre*

A la fin 1792, la Convention dominée par l'opposition entre Girondins et Montagnards, avait fort à faire. De novembre 1792 à juin 1793, ce furent les Girondins qui furent à la tête du pays. Ils eurent la rude mission de mener le procès du roi Louis XVI et de le faire exécuter le 21 janvier 1793. De même, ils créèrent un Comité de Défense Générale, un Tribunal Révolutionnaire et un Comité de Salut Public qui se substituèrent progressivement à l'Assemblée girondine.

A cette même époque, Thomas Martiens de Lagubat qui n'avait jamais cessé d'habiter Bordeaux, entama une série de démarches pour récupérer les biens séquestrés de son beau-père. A l'évidence, seul le contenu du logement ( les meubles et les effets) avait été séquestré. L'habitation elle-même ne le fut jamais, ce qui prouve qu'elle n'appartenait pas à Philippe, mais sans doute à la famille Marthiens qui demeurait déjà dans ce quartier St Christoly en 1778 .

Le 24 janvier 1793, à sa demande d'obtenir la main levée concernant le mobilier sequestré de son beau-père " *au nom de Françoise Angélique Lemoine et comme fondé de pouvoir de Charles Lemoine son beau-frère*", les autorités révolutionnaires décidèrent de maintenir le séquestre pour plus d'expertise. (5) C'était bien sûr, un prétexte pour conserver les éventuels revenus issus de la vente de ces biens confisqués, car le pays en avait besoin, la crise financière due à l'émission continuelle d'assignats qui avait fait tomber le crédit, étant de plus en plus aigüe. D'ailleurs, dans le but de récupérer au plus vite les biens des émigrés et de les vendre, la traque des exilés se fit de plus en plus pressante.

Pour appuyer les démarches de son beau-frère, Charles vint à Bordeaux pour déposer le 5 avril 1793, avec sa soeur Angélique, une demande de main levée pour les biens de son père. (5) Enfin, le 2 juillet suivant, le Directoire du District de Bordeaux examinait la requête du citoyen Martiens-Lagubat (puisque tel était devenu son nom), de sa femme Angélique Lemoine et de Charles Lemoine son beau-frère, ainsi que toutes les autres pièces qui justifiaient leur identité, leur filiation et leurs droits, à savoir l'inventaire fait après décès de Marie-Magdeleine Birot la première épouse de Philippe, son contrat de mariage en secondes noces avec Marie Madeleine Delaître et le contrat de mariage de Thomas Martiens avec Angélique. Malheureusement pour eux, s'appuyant sur la récente loi du 28 mars 1793, qui stipulait que " *tout Français qui s' est absenté du lieu de son domicile et qui ne justifiera pas d'une résidence sans interruption en France depuis le 9 mai 1792, est considéré comme émigré*", le Directoire du District de Bordeaux décida de " *maintenir la séquestration des biens aux vues de l'émigration du dit Lemoyne Philippe et de celle de la dite Delaître*". (6)

Avant même la fin de l'année, un premier tri dans ces biens séquestrés avait été fait. Il s'agissait de séparer ce qui pouvait être vendu aux enchères et de verser ce qui ne l'était pas à la Nation. C'est ainsi que le contenu de la bibliothèque de Lemoyne, les livres et les archives dont la correspondance relative aux Acadiens, fut transféré au "dépôt national" le 18 décembre 1793. (4)

## *XVI.2 Les citoyens Lemoyne*

### *La fatale liste*

Ayant bénéficié du nouveau privilège d'acheter un bien national, d'origine ecclésiastique certes, effectué sans nul doute pour satisfaire ses besoins matériels et assurer son avenir, Charles fut pris à son tour, en tant que cy-devant noble, dans une longue série de tracasseries qui ne prit fin qu' en novembre 1804. (7) N'ayant pu justifier à temps qu'il n'avait pas émigré, ses biens situés en Gironde furent confisqués et en plus de de cela, le versement de la pension de retraite qui lui était due fut bloqué. Revenons sur l'origine de cette affaire.

Charles fut porté sur la liste des émigrés du département de la Gironde, à son insu selon lui, puisque il déclara que ce n' est qu' en juillet ou août 1797 qu' il eut "*la surprise d'apprendre qu' il était porté sur la liste des biens à confisquer depuis 1792*". Pourquoi son nom fut-il porté sur cette liste?

Il possédait en Gironde "*quelques propriétés*" comme il le déclara plus tard. Il s'agissait certainement du domaine situé à Lanton, sur le bassin d' Arcachon, comme le laisse supposer sa désignation dans le dossier concernant les biens confisqués de son père. Mais voilà, comment Charles qui résidait à Rochefort où il exerçait comme Commissaire de la Marine Ordinaire des

ports et arsenaux, pouvait-il se mettre en règle avec les autorités de la Gironde, où il était absent, avant le 9 janvier 1792, date avant laquelle, tout émigré devait rentrer sous peine d'être déclaré rebelle et déchu de ses droits civiques? Il ne lui restait que la solution de se faire représenter par un habitant girondin, un certain Jean Baptiste Campos.

Aussi, à cette date, la municipalité de Lanton transmettait à Bordeaux, un certificat de résidence à Rochefort de Charles. Alors, quand il déclarait en 1800 avoir été surpris d'être inscrit sur la "fatale liste" depuis 1792, que fallait-il comprendre? Il avait sans doute cru que l'attestation transmise par Campos avait suffi pour le mettre en règle avec la loi.

Quand on examine l'Extrait des registres des arrêtés du Directoire de la Gironde concernant la séance du Conseil Municipal de Gironde ( de Bordeaux en fait) du 9 février 1793, un an après la date- butoir donc, il faut comprendre que le certificat de la municipalité de Rochefort daté du 17 janvier précédent qui attestait que Charles Lemoyne n'avait pas quitté la France, déposé à Bordeaux le 22 , avait été déclaré nul. En effet, il était postérieur à la loi du 20 décembre 1792 qui imposait de justifier sa présence dans la république française pour ne pas voir ses biens confisqués !

Cependant, le Conseil Municipal accorda à Charles un délai en promettant de rayer son nom de la liste des biens à confisquer, à condition qu' il justifie de sa résidence dans la République française dans l'espace d'un mois à compter de ce même jour, donc avant le 9 mars suivant. Mais Charles qui vivait à Rochefort n' a vraisemblablement pas été informé de ce délai concédé par le Conseil Municipal et n' a donc pas eu la possibilité de justifier de sa présence en France! C'est pourquoi son nom a été maintenu sur la " fatale liste" et il fut désormais "*prévenu d'émigration*". Il aurait pu être averti de cette

décision, lors de sa présence en avril à Bordeaux, mais non! Il faut dire que les révolutionnaires bordelais appliquaient strictement la récente loi du 28 mars qui stipulait que tout Français qui s'est absenté du lieu de son domicile et qui ne justifiait pas d'une résidence sans interruption en France depuis le 9 mai 1792 était considéré comme émigré.

### *Victimes de la Terreur*

En juin 1793, les Montagnards remplacèrent les Girondins à la tête du pays. Pendant les treize mois qui suivirent, ils durent faire face à l'invasion étrangère en Alsace, au Roussillon et dans le Nord ainsi qu'aux insurrections vendéenne et fédéralistes à Lyon, Marseille et Toulon. Cependant la levée en masse et la réquisition d'août permirent de renverser la situation extérieure. Ce furent alors les victoires de Wattignies et de Wissembourg. En même temps, l'insurrection vendéenne était matée à Cholet, au Mans et à Savenay.

Pendant ce temps, la Convention montagnarde faisait face à l'aggravation de la crise économique. Assistée du Comité de Salut Public et du Comité de Sûreté Générale, elle lançait le régime de la Terreur en créant les tribunaux révolutionnaires, en votant la loi des suspects et en accentuant les mesures contre les émigrés. En juillet 1793, les citoyens habitant les villes rebelles furent "réputés émigrés" et leurs biens confisqués. En mars 1794, étaient assimilés aux émigrés, ceux qui leur envoyaient de l'argent. Le séquestre des biens des émigrés s'étendit même à ceux de leurs parents.

A Rochefort, le 19 février 1794, Charles Le Moine était officiellement nommé "*agent maritime du ministre de la marine*". Il devenait en fait, le chef de l'intendance à Rochefort. Il accepta cette nomination le 3 mars avec une modestie et humilité toutes républicaines et écrivit, signe des temps

révolutionnaires, en tutoyant son supérieur. Il se permit même de réclamer la nomination de collègues pour travailler avec lui. Voici quelques extraits de cette lettre : " *Je ferai tous mes efforts pour remplir cette place de mon mieux; mais je ne dois pas dissimuler que j'appréhendais les obligations que ce nouveau poste m' impose ne soient au-dessus de mes faibles connaissances. Sois persuadé qu' en vrai républicain je ferai tous mes efforts pour m' en bien acquitter, mais [ si ] j'aperçois que je ne suis pas en état de supporter ce fardeau, je t' en informerai, préférant bien remplir mes obligations dans un poste moins élevé et plus à la portée de mes moyens...*" ( 8 )

Lorsque Robespierre prit le pouvoir à la fin mars 1794 à Paris, il renforça le Gouvernement Central et le régime de la Terreur, en prenant des décrets destinés à traquer d'avantage les anciens nobles, à les priver de liberté, à les frapper d'impositions spéciales et à les déclarer incapables d'exercer des fonctions publiques. Charles fut frappé de plein fouet par ces mesures. C'est ainsi qu'il fut obligé de quitter son poste en exécution du décret des 26 et 27 germinal an II ( 16 avril 1794) comme le prouve le courrier du 30 avril suivant, adressé à la commission de la Marine à Paris par son ami Lefebvre qui était alors inspecteur du bureau de la Marine au port de Rochefort: "*Le citoyen Lemoyne agent maritime, ci-devant noble, vient de s'éloigner du port de Rochefort .... je vais remplir ses fonctions jusqu' à ce vous l' ayez pourvu, soit par son rappel ou de tout autre manière, si contre nos espérances vous ne prouvez le rendre à ses fonctions où il est si nécessaire. Salut et fraternité*".

Que fixait ce décret ? "*Article 6: Aucun ex-noble, aucun étranger des pays avec lesquels la république est en guerre, ne peut habiter Paris, ni les places fortes ni les villes maritimes pendant la guerre. Tout noble ou étranger dans le cas ci-dessus*

*qui y serait trouvé dans dix jours est mis hors la loi.*" ( 9 ) Le courrier de Lefèvre n'était donc, ni une délation, ni un compte-rendu ordinaire de prise de fonctions, bien au contraire, il était une manifestation déguisée de soutien à ses collègues exilés.

De nouveau, le 5 mai 1794 le sous-chef Cabarrin signalait le départ de Charles ainsi: "*Le citoyen agent maritime Le Moyne, le noble, a été conformément au décret du 27 germinal, obligé de quitter Rochefort.*"

Selon d'autres sources, s'étaient déclarés se réfugier au Breuil-Magné, un village situé à cinq km au nord de Rochefort, un certain "*Chièvres-Lemoyne, 48 ans , agent maritime, né à la Martinique et Lemoyne Antoine Henri, né à Bordeaux*" (10) Aussi, malgré quelques erreurs de déchiffrement des prénoms comme Chièvres pour Charles-Louis, Henri pour Charles, les patronymes, les âges, les lieux de naissance et les fonctions ainsi décrits prouvent qu'il s'agissait bien de notre commissaire de la marine et de son fils. Le Breuil-Magné était le fief des Lemoyne de Sérigny, famille homonyme certes, mais non apparentée à celle de nos Lemoyne.

L'alerte a été chaude. Charles réintégra très rapidement, une semaine plus tard en fait, son poste à Rochefort, ainsi que ses trois collègues, grâce à la décision favorable prise le 20 avril par le représentant du peuple, Jean Bon St André, comme le prouve le courrier de Charles daté du 12 mai envoyé à la Commission de la Marine et des Colonies. Il semblerait que les trois collègues qui avaient eux aussi quitté leurs fonctions étaient également des ex-nobles. Cette réintégration était due à l'application de l'article 9 de la même loi: "*Les exceptions relatives aux nobles et étrangers militaires sont renvoyées au Comité de Salut Public, comme mesure de gouvernement.*" (11)

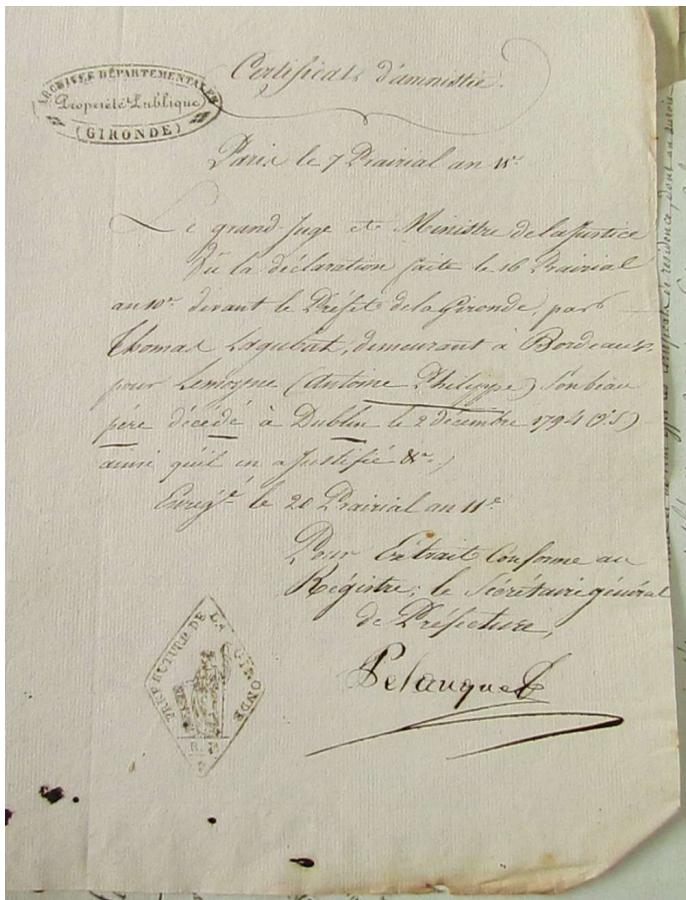
A Paris, dans le 10ème district, à savoir dans le Marais, le 9 juillet 1794, était prononcée la "*déchéance de fenêtres de 15*

*pierres*" adressée au nom du "citoyen Puichemin". Que signifie cette expression? Difficile de le savoir exactement. Sans doute était-ce la confiscation de la jouissance de la dernière demeure de Catherine Gendron, située rue Vieille-du-Temple en la paroisse St Gervais, car cette note était conservée dans le dossier concernant les biens de cette femme. Puisqu'il était devenu impossible de joindre un des héritiers, à savoir le noble Antoine Philippe Lemoyne qui avait émigré, l'avis de déchéance fut envoyé à son fils Charles qui lui, demeurait encore en France et était connu sous le nom de Puichemin! (3)

### *Décès d' Antoine Philippe Lemoyne*

Malgré le succès des armées françaises à Fleurus en juin 1794 et la reconquête de la Belgique, le maintien de la Terreur par Robespierre et le développement de la crise économique entraînèrent la chute du dictateur le 9 Thermidor an II ( le 27 juillet 1794). Ce fut alors le retour à la liberté de commerce, mais la crise économique s'aggrava et provoqua des émeutes populaires au printemps de l'année suivante.

A l'extérieur, les Emigrés humiliés, dépouillés de leurs droits civiques et de leurs biens, mis hors la loi et menacés de mort s'ils rentraient en France ou s'ils étaient pris à l'étranger, étaient chassés successivement des pays européens voisins de la France. Ne leur restaient ouverts que l'Angleterre, les Etats-Unis et la Russie. Antoine Philippe Lemoyne séjournait en Irlande quand il **mourut le 2 décembre 1794 à Dublin.**



Ainsi finissait son existence longue de quatre-vingt et une années, dont quarante-six vouées au service de son roi. (12)

Certificat d'amnistie et déclaration du décès d' Antoine Philippe Lemoyne

Quand et comment son gendre fut-il averti de ce décès?  
 Il n'est pas difficile de comprendre que Thomas était resté en

relation avec les compagnons d'exil de son beau-père. Philippe n'avait pas choisi l'Irlande comme pays d'accueil au hasard. Lorsqu'il exerçait à l'Intendance à Bordeaux, il s'était très certainement lié à la communauté irlandaise qui était très présente en Guyenne. Ces Irlandais expatriés avaient développé un important commerce de bœuf salé en provenance d'Irlande, permettant d'approvisionner les équipages de navires marchands et les colonies. Peut-être même que, dès son départ de France en juillet 1792, sa destination finale était en réalité l'Irlande et non pas seulement l'Angleterre comme il le laissa croire à cette époque.

### **XVI.3            *Le seul objectif du retraité Charles LeMoine***

#### *Fin de carrière de l'Inspecteur Civil*

Pendant l'année 1795, l'opposition royaliste appelée Terreur Blanche dans le Sud-Est ou Chouannerie dans l'Ouest, se renforça. Désespérés par l'échec du débarquement à Quiberon des émigrés, destiné à leur prêter main forte, déçus par la Constitution de l'an III, les royalistes se mobilisèrent, mais leur émeute fut violemment réprimée par Bonaparte en octobre.

A Rochefort, Charles commençait à être las de la situation dans laquelle il se trouvait. Ce qui est sûr, c'est qu'il était malade, épuisé par le travail, physiquement réduit quand il fut nommé *Inspecteur Civil* le 18 thermidor an III ( 6 août 1795) et quand sa retraite lui fut accordée dix jours plus tard. Des preuves? Cet avis: "*Le Comité du Salut Public par son arrêté du 30 thermidor an III, a accordé au Citoyen Lemoyne, inspecteur civil à Rochefort aux appointements de 6000 francs, la permission de se retirer du service, attendu ses infirmités.*" Ou ceci: "*Je fus obligé par suite de ma santé dérangée alors par un travail forcé, de demander ma retraite*

*afin de la rétablir par le repos qui m' était nécessaire" Il n'avait pas encore cinquante ans.*

Quelques jours plus tard, il remerciait ses supérieurs pour sa mise à la retraite, joignait ses états de services pour faire fixer par la Convention Nationale la pension attendue, prévoyait de remettre le Détail au Citoyen Bellefontaine, son ancien supérieur et de rester quelques jours avec lui pour le mettre au courant. (13) Charles quitta le port de Rochefort pour se retirer définitivement à Sablonceaux en octobre ( vendémiaire an IV) comme le confirmèrent plus tard Elie Robert, le maire de cette commune et ses concitoyens municipaux. L'heure était venue pour lui de passer à autre chose.

### *Récupérer ses biens*

Au même moment, le 26 octobre 1795 ( 4 brumaire an IV ) commençait en France, un nouveau mode de gouvernement, le Directoire. Comme les caisses publiques étaient vides, il fallait vendre au plus vite les biens confisqués aux émigrés et récupérer le maximum du bénéfice de leur vente.

A Bordeaux, au printemps 1796, les administrateurs se mirent à vendre les biens séquestrés d'Antoine Philippe Lemoyne. Le 9 avril fut faite une première estimation des biens destinés à la vente, suivie d'un complément d'inventaire, le mois suivant. L'estimation finale de l'ensemble atteignit la somme de 471 255 livres. Le 9 mai, la vente eut lieu. Elle rapporta plus que prévu, soit 554 850 livres ( 554 300 £ en assignats et 550 £ en mandats) (14) L'année suivante, l' Etat était ruiné, le cours de l'assignat en forte chute, la misère générale. En septembre, il ne pouvait plus payer que le tiers des rentes. Or, justement, à l'été de cette année-là, Charles était lui aussi à court d'argent alors

qu'il devait régler le reste de l'achat du domaine de Sablonceaux. La vente des pierres de l'abbaye ne suffisait pas à lui assurer des revenus confortables et il n'avait toujours rien reçu de la pension de retraite prévue. Il chercha alors à comprendre la raison de cette absence de versement. C'est alors qu'il apprit le motif officiel. Son inscription sur la liste des biens à confisquer depuis 1792, l'empêchait de percevoir sa pension, comme le stipulait le décret du 12 septembre. C'est ce qu'il déclara en janvier 1802: *"Il y a cinq ans que je souffre d'avoir été porté sur cette fatale liste."*

En fait, le Directoire n'était pas pressé de régler les différents contentieux qui opposaient l'Etat et les Emigrés. Au contraire, il conserva la rigueur de la Terreur relative aux émigrés et même ne cessa de lutter contre les Royalistes allant jusqu'à arrêter leurs députés et à les déporter en septembre 1797.

Charles qui croyait s'être mis en règle en 1792 pour ce qui concernait ses biens girondins, se mit alors à envoyer à Bordeaux les justificatifs exigés, en particulier le certificat de résidence à Rochefort qui fut enregistré en décembre 1797. Dès février 1798, les services de police de Bordeaux menèrent leur enquête qui fut bien longue, il y avait tellement de dossiers en cours ! Enfin, les résultats arrivèrent en décembre de cette même année. Cependant le dossier ne fut pas traité aussitôt, il manquait deux pièces au dossier qui ne parvinrent qu'au mois d'août suivant. Pour l'administration de l'époque, il n'était pas urgent de régler des pensions dues depuis longtemps, car les caisses publiques étaient désespérément vides. D'ailleurs, pour les remplir, à l'été 1799, l'Etat dut créer un emprunt forcé sur les fortunes et un nouvel impôt sur les portes et les fenêtres. Vues les agitations royalistes survenues en juillet et septembre 1799, les Républicains n'étaient pas pressés de rendre l'argent public à des adversaires politiques !

En voulant à tout prix retrouver ses doits, Charles pensait non seulement récupérer sa pension de retraite qu' on lui devait, mais aussi sa part du bénéfice de la vente des biens confisqués à son père. Son beau-frère Thomas de Lagubat, au nom de sa soeur, avait eu le droit d'en percevoir la moitié, mais pas lui. Il n' y avait pas droit, car il était toujours "*prévenu d'émigration*". De nouveau, il lui fallut fournir tous les documents justifiant sa présence sur le territoire. En novembre 1799, le dossier de Charles fut ressorti du placard, un inventaire des pièces établi dont sa dernière demande. Une eximation provisoire de son nom fut prononcée, mais une vérification supplémentaire s'imposa: il fallait savoir si le certificat de résidence fourni était conforme à la loi...Ces certificats devaient permettre de distinguer les véritables émigrés, des présumés et les signatures des témoins devaient être authentifiées et vérifiées par l'autorité municipale. (14)

Nous voici arrivés au début de l'année 1800. Le pouvoir avait changé de main. Napoléon Bonaparte, fier de ses campagnes en Italie et en Egypte avait fait voler en éclat le Directoire par son coup d' état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) pour imposer son Consulat. Sous ce régime, le retour des émigrés en France s'accéléra.

Dans les ministères, le personnel changea. Comprenant cela, le 13 janvier, Charles estimant avoir satisfait toutes les exigences du Bureau de l'émigration de Bordeaux en lui fournissant tous les documents et justificatifs exigés, mais n'ayant toujours rien reçu, joua son va-tout: il s'adressa directement au nouveau ministre du Trésor Public chargé de payer la pension. Il demanda au " Citoyen Ministre " de retrouver au ministère les courriers administratifs prouvant qu'il n'avait jamais abandonné son poste au port de Rochefort, il rappela les conditions qui l'avaient poussé à prendre sa

retraite, il apporta les explications relatives au non-versement de sa pension de retraite liée à son inscription sur la liste des biens confisqués. Cette lettre, Lemoyne l'a dictée et non rédigée, car l'écriture penchée et grossière bien différente de son écriture habituelle présente de nombreuses fautes d'orthographe, mais la signature est bien la sienne! La réponse du ministère du trésor public de Paris fut rapide mais malheureusement négative! On se contenta de lui demander de produire un acte de naissance et un certificat de résidence. Ah ! que penser de la lourdeur de l'administration française...

Le 19 avril 1800, Elie Robert, le maire de Sablonceaux, produisit le certificat de résidence et de notoriété suivant: "*je... certifie que le citoyen Charles Lemoyne né le 14 .6 .1746 à St Pierre Isle de la Martinique, s' est présenté aujourd'hui devant moi, qu' il réside dans cette commune depuis le mois de Vendémiaire an 4 jusqu' à présent, sans interruption, étant arrivé à cette époque du port de Rochefort en ce département muni d'un certificat de bonne forme, qu' il n' a point émigré et qu'il n' a pas été détenu pour cause de suspicion de contre-révolution*". Etait joint le signalement de Charles Lemoyne» "*âgé de 54 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux et sourcils châtons, yeux roux, nez long, petite bouche, menton rond, visage plein*". (15)

Mais cet acte de notoriété rédigé uniquement sur les dires de l'intéressé, ne fut pas considéré comme valable pour les administrateurs tâpillons, soupçonneux ou peu pressés de restituer sa pension! Le 29 juin, Charles dut se présenter à Rochefort devant le juge de paix Antoine Savornin et le greffier Gousserer pour se faire établir un acte de notoriété et de résidence, suppléant l'acte de naissance qu'il ne pouvait pas se procurer "*attendu que l'endroit de sa naissance est au pouvoir des Anglais*". En effet, la Martinique était sous occupation

britannique depuis 1794 et le restera jusqu' en 1802. Charles s'empressa d' envoyer au ministère des finances cet acte et les justificatifs demandés.

### *Un espoir: la loi d' amnistie générale*

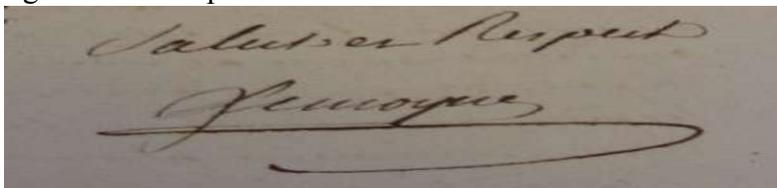
Enfin, ce fut la délivrance ! Le 19 octobre 1800 s'appliquait la loi d'amnistie générale. Elle permettait aux Français émigrés qui avaient fait l'objet d'une radiation provisoire ou définitive des registres civils, de rentrer en France. En échange, il devaient jurer fidélité dans les vingt jours après la publication de l'arrêté. Le jour même, à Bordeaux, était signé et publié l'arrêté de radiation définitive de Charles Lemoine de la liste des émigrés. Le document original imprimé, daté du 27 octobre suivant, signé par le Secrétaire général Lombard et le ministre Fouchet est toujours conservé aux Archives départementales de la Gironde à Bordeaux .(16) Une copie du document signée par Charles fut déposée dans l'autre dossier du contentieux où il était précisé qu' il "*peut rentrer dans la jouissance des biens qu' il possédait si ceux-ci n'ont pas déjà été vendus.*"

A Bordeaux, le dossier ne fut pas immédiatement traité. Il fallut dénicher aux archives de la préfecture les premières pièces du dossier puis attendre la fin novembre 1801 pour que la totalité du dossier "*Lemoine officier de Marine à Rochefort // Le Moine inscrit Charles*" soit examinée par le bureau des émigrés de Bordeaux.

Le 25 du même mois, Charles était à Paris pour connaître les bases sur lesquelles il serait payé, vues les conditions troubles de sa dernière promotion au grade d' Inspecteur civil, décidée peu avant son départ en retraite. Mais il était pressé de retourner chez lui ayant "*trop perdu de sa fortune pour pouvoir faire un long séjour dans ce pays*".

Certes, la radiation de son nom de la liste des émigrés avait été prononcée, mais la pension de retraite n'était toujours pas versée! Pourquoi? Pour la percevoir Charles devait prêter le serment de fidélité à la Constitution. Pour procéder à cet acte solennel, Charles se rendit à Saintes, mais le Préfet de la Charente Inférieure refusa de le laisser prêter serment, car il lui manquait une lettre du Préfet de la Gironde ou une copie de l'acte de radiation! Alors, le 11 janvier 1802, Charles réclama par écrit à Bordeaux les pièces manquante...

Au printemps suivant, le 5 avril 1802, Charles put enfin prêter serment de fidélité à la Constitution, comme le prouve l'avis imprimé de la préfecture de Charente Inférieure signé par le secrétaire général Roy qui fut ensuite envoyée à Bordeaux: "*...s'est présenté par devant nous préfet de la Charente Inférieure le citoyen Charles Lemoine de la commune de Sablonceaux ... il a dit «Je promets fidélité à la Constitution»...*" Peu après, Charles adressait au ministre de la Marine, Denis Decrès, une nouvelle lettre réclamant le règlement de sa pension de retraite.

A photograph of a handwritten document in cursive script. The text is written in dark ink on a light-colored paper. The handwriting is fluid and characteristic of the late 18th or early 19th century. The name 'Lemoine' is clearly visible in the lower portion of the text.

Salutation révolutionnaire de Charles Lemoine en 1802

A cette même époque, Bonaparte compléta l'œuvre de pacification du Consulat qui avait accordé l'amnistie générale aux émigrés en déclarant que les émigrés rentreraient en possession de leurs biens qui étaient encore entre les mains de la Nation, à l'exception des forêts et des immeubles affectés à un service public. Quant à ceux achetés comme biens natio-

naux, leurs acquéreurs devaient en rester propriétaires sans être inquiétés. Ainsi Charles et Angélique pouvaient reprendre leurs démarches pour récupérer le bénéfice de la vente des biens séquestrés de leur père. Le 5 mai, Thomas déclara à la préfecture de Bordeaux le décès de son beau-père Antoine Philippe Lemoine survenu à Dublin le 2 décembre 1794 (12) Le 26 octobre suivant, Charles réclamait au Préfet de la Gironde de jouir de ses biens non vendus et de sa part des bénéfices de la vente des biens séquestrés puisqu'il est désormais radié de la liste des prévenus d'émigration.

Quelques mois s'écoulèrent encore. Enfin, le 4 mai 1803, les administrateurs bordelais à la lecture du dossier établi par le Ministère de la police générale pour "Lemoine Charles de Lanton département du Bec d' Ambès" ( nom du département de la Gironde à cette époque) l'informèrent qu' officiellement la moitié du produit de la vente devait revenir à Angélique Lemoine et son mari Thomas Lagubat et l'autre moitié à Charles, mais que celui-ci ne pourrait pas la toucher car il était *"prévenu d'émigration lors de la vente"* et que cette somme avait été versée au Trésor Public! Alors chacun se mit à rechercher tous les justificatifs exigés. Thomas envoya une attestation prouvant qu'il n' avait jamais été porté sur la liste des émigrés et donc qu'il pouvait récupérer sa part et Charles fit une réclamation ( 17)

Le 20 mars 1805, les administrateurs de la préfecture bordelaise traitaient le dossier du Contentieux concernant les demandes des héritiers d'Antoine Philippe Lemoine. Ils examinèrent de nouveau toutes les pièces du dossier et confirmèrent la décision de mai 1803. Charles fit de nouveau une réclamation qui lui fut refusée en novembre 1806, sa part étant jugée « irrestituable» toujours pour les mêmes motifs.(18)

Comme il devait être bien déçu de cette décision ! Lui qui

avait été définitivement radié de la liste en 1800, avait juré fidélité à la Constitution en 1802 et commençait à toucher sa pension de retraite! En effet, ce n'est qu'en juin 1804 que le bureau des pensions au ministère de la Marine avait rédigé son rapport et chiffré ses propositions. Six mois plus tard, ils avaient établi le calcul de la pension due en fonction de ses états de services, à savoir 1854, 50 livres pour 30 ans, 7 mois, 8 jours d'exercice. Il dut commencer à toucher cette pension en décembre 1804 ou janvier 1805... Cela faisait dix ans qu'il avait pris sa retraite et s'était retiré à Sablonceaux! Le versement de cette pension tant attendue ne cessa qu'à son décès en novembre 1810. (19)

Son domaine de Lanton lui fut-il restitué, s'il n'avait pas été vendu comme bien national à un particulier? Si les pépinières du domaine de Laroque à Talence sont restées la propriété de la Nation, quand les autres parcelles et la chartreuse furent-elles vendues à des particuliers?

## XVII Nouveaux maîtres

### *XVII.1 Autres parents et amis, autres destins*

Avant d' évoquer l'existence des enfants Lemoyne pendant l'Empire et la Restauration, demandons-nous comment leurs parents ou amis avaient vécu les événements révolutionnaires.

#### *Connaissances d' Antoine Philippe Lemoyne*

Il n'a pas été facile de retrouver des traces de tous les personnages que Philippe Lemoyne a côtoyés durant sa longue carrière. Beaucoup avaient déjà quitté ce monde à l'aube de la Révolution. Quelques-uns étaient morts sans postérité. Pour d'autres, ce furent leurs descendants qui vécurent cette décennie troublée.

Frédéric Guillot, l'ami et ancien parent de Philippe avait été intendant à Brest, s'était retiré quelques temps du service de la Marine pour cause de maladie, avait repris du service en 1789 en tant que commissaire général à St Malo pour finir ordonnateur civil à Cayenne en 1792. Lors de son retour en France en juin 1793, les Anglais le firent prisonnier. Libéré, il vécut ses dernières années dans la peine. Trois de ses enfants périrent pendant la Terreur. En 1802, il sollicita vainement d' être réintégré dans son grade de commissaire général et obtint seulement un petit emploi au ministère de la marine. Retraité en 1810, il mourut à Paris en 1813. (1)

Beaucoup des relations de Philippe émigrèrent, perdirent leur biens et parfois moururent en exil comme lui. Certaines eurent plus de chance ou du moins surent louvoyer en eaux troubles

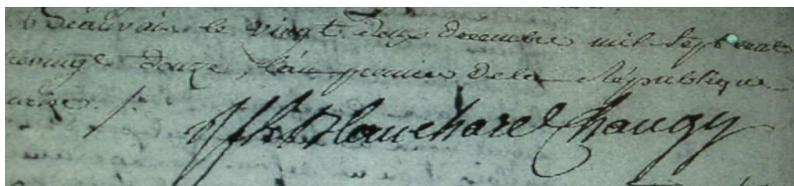
pour mieux se sortir de leur fâcheuse situation. D'autres, fervents royalistes restèrent en France et participèrent à la Contre- Révolution. Ce fut le cas de François Marie Gillouët d'Orvilliers, le fils de son ami l'ancien gouverneur de Guyane, qui finit fusillé à Quiberon le 1er juillet 1795, en pleine révolte des Chouans. (2)

### *Parentèle des Lemoyne*

En général, les membres de la famille Lemoyne ne souffrirent pas trop de la Révolution, pour des raisons diverses. Soit ils étaient moins impliqués dans la vie politique de cette époque, soit ils se pliaient de bonnes grâces aux exigences des Révolutionnaires, soit ils faisaient profil bas en attendant que l'orage révolutionnaire passe ...

Ainsi, l'origine roturière de Pierre Veyssière, le beau - frère de Charles, lui permit de vivre à l'abri des troubles, à La Rochelle, avec son épouse Anne Courcelle de la Brousse, avant de disparaître prématurément en 1796. (3)

A Beauvais, Félix Léon Blanchard de Changy sut faire oublier ses origines nobles en supprimant sa particule et surtout en s'intégrant à la vie locale comme administrateur des hospices civils de la ville de 1791 à 1811, avant de décéder en 1817.

A photograph of a handwritten document. The text is written in cursive and includes the date "le vingt deuxième mil sept cent" and the phrase "Hospices de la République". The signature "F. Blanchard - Changy" is prominent in the center.

Signature de Félix Blanchard - Changy aux Hospices de Beauvais en 1792

Un des beaux-frères de Félix, David-Durand Borel de Brétizel traversa la période révolutionnaire sans encombre et mena une carrière politique dans le clan royaliste. Il fut député de l' Oise de 1795 à 1799, puis administrateur du département en 1800. S'étant fait oublier pendant l'Empire, il reprit ses activités politiques sous la Restauration et devint franchement orléaniste en tant qu' administrateur des biens du jeune duc d'Aumale, le fils du futur roi des Français, Louis Philippe. (4)

Certains membres de la famille Lemoyne et de leurs alliés d'origine noble furent sévèrement inquiétés, mais sortirent néanmoins de ces épreuves sains et saufs. Tel fut le cas du beau-frère par alliance de Charles, Etienne Compagnon de Thézac qui après avoir été major de la milice de Saintes en 1790, fut détenu sous la Terreur. Finalement, il mourut chez lui à Feusses près de Thézac en 1798. (5)

D'autres, après avoir été emprisonnés pendant la Terreur puis libérés, ont longtemps été écartés des affaires. Beaucoup perdirent leur fortune, même si leurs biens confisqués leur furent restitués. En 1793, Honoré de Maussabré, veuf de Marie Madeleine Louise Durand, la nièce de Françoise Veyssière, fut pris à la Prée-aux- Boeufs et interné à Brouage, ses biens furent confisqués, mis sous scellés et destinés à être vendus. Mais la population locale brisa les scellés, pillà le domaine, s'empara de tout jusqu' aux pièces d'or enterrées dans un caveau. A sa libération, Maussabré porta plainte, mais les larrons bien connus de la population furent acquittés en 1795. Honoré et ses jeunes enfants se réfugièrent alors dans un logement au village. Remarié en 1795, il rejoignit son village natal Pellevoisin dans l'Indre, où il décéda en 1800. (6)

D'autres récupérèrent facilement leurs biens. Ainsi, Thomas de Montallier en Gironde se démit de sa particule qui n'était pas des plus recommandables à cette époque et devint un

simple cultivateur- propriétaire. Il émigra quand même. A son retour, il récupéra ses nombreux domaines viticoles. En 1800, sa fille unique Marie-Thérèse-Gabrielle de Montalier épousa Ferdinand Eugène de Lur-Saluces qui dirigera les domaines des Montalier jusqu' en 1833.(7)

## ***XVII.2 La famille en Gironde***

En Gironde, pendant la Révolution et l'Empire, Thomas Martiens de Lagubat et Angélique Lemoyne tentèrent d'élever à l'abri des évènements, leur fille Elisabeth, née à Bordeaux en 1788. Cependant, ils ne cessèrent jamais de fréquenter les nobles farouchement royalistes du Bordelais, dont la famille de Canolle de Lescours, qui possédait un hôtel à Bordeaux dans le nouveau quartier de Tourny et divers domaines viticoles dont celui de Fombrauge près de St Emilion et celui du Château de Canolle à Léognan, village où avaient été inhumés les aïeux de Thomas Martiens de Lagubat. Peu avant 1810, Elisabeth fut unie à Jean-Marie-François-Victor de Canolle de Lescours, l'aîné des héritiers de Canolle.

### *Histoire des Canolle de Lescours*

Cet époux, né le 31 mai 1778, était le fils aîné de François-Antoine-Joseph de Canolle de Lescours et de Marguerite Henriette de Chavaille de Fougeras. L'ancêtre paternel, un capitaine anglais, Robert de Knolles, s'était définitivement établi en Bordelais à la fin de la Guerre de Cent Ans. Un de ses descendants, Pierre de Canolle, anobli parce qu'il était trésorier de France, avait fait fructifier plusieurs domaines dans le

Bordelais.

Durant le règne de Louis XV, cette famille fréquentait assidument la famille royale, surtout le Marquis Jean-Charles de Canolle de Lescours qui épousa en 1770 au château de Compiègne, Henriette Lelong du Dreneuc en présence du Dauphin (le futur Louis XVI ), de ses frères le Comte de Provence et le Comte d'Artois ainsi que de leurs grand-tantes, les filles du roi Louis XV, Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie.

Franc-Maçonn notoire, le marquis avait accueilli dans son hôtel bordelais en 1783, Joseph Balsamo, cet aventurier italien qui se faisait appeler Comte de Cagliostro et qui avait quelques soucis avec les autorités. Basalmo s'était présenté comme guérisseur par le magnétisme et par de mystérieux onguents délivrés par un ami apothicaire avec lequel il partageait de substantiels profits.

En mars 1789, le Marquis Jean-Charles de Canolle de Lescours et son frère le Chevalier François-Antoine-Joseph de Canolle avaient siégé à l'assemblée de la sénéchaussée de Libourne pour élire leurs représentants de la noblesse de Guyenne. L'aîné avait également assisté à celle de Bordeaux .

Le cadet, le Chevalier François-Antoine-Joseph émigra en 1791, lorsque le Comte de Provence partit aux Pays-Bas autrichiens, alors que le Comte d'Artois était déjà à Trèves. Le Chevalier fit alors les campagnes de 1792 et 1793 dans l'Armée des Princes levée à Trèves et à Coblençe. Il avait laissé en France son fils aîné J.M.F.Victor et emmené avec lui les quatre suivants qui étaient encore bien jeunes et son épouse qui mit au monde en exil son sixième fils. Le Chevalier et sa famille revinrent en France en octobre 1800, lorsque la loi permit aux émigrés de rentrer à condition de prêter serment de fidélité à la Constitution. Quant à son fils aîné, J.M. F. Victor, il émigra en

1797, à peine âgé de 19 ans. Ce jeune homme fit les campagnes de 1799 et de 1800 dans l'Armée de Condé dans le Régiment Noble à cheval commandé par le duc d'Angoulême, le fils du Cte d'Artois et revint en France en 1801.

Quand Napoléon Bonaparte imposa son Empire à l'Europe entière, le Marquis Jean-Charles de Canolle de Lescours, décéda sans postérité masculine, car seules lui survivaient deux filles, l'aînée, Marie-Marguerite Canolle de Lescours s'était alliée à Armand de Rolland dont le père avait été guillotiné en 1794 et la seconde, Sophie de Canolle de Lescours au baron de Grumesel d'Emal. Dès lors, le titre de marquis passa à la branche cadette, à savoir à celle de son frère François-Antoine-Joseph. Celui-ci mourut en 1811. Ce fut donc son fils aîné J.F.Victor de Canolle, à savoir l'époux d' Elisabeth Marthiens qui porta le titre de Marquis de Canolle de Lescours.

### *Fervents royalistes*

En 1813, les royalistes prévoyant la chute de l'Empereur avaient commencé à organiser la remontée sur le trône de France du Comte de Provence, le futur roi Louis XVIII. A Bordeaux, dans ce but, ils avaient monté une garde royale clandestine sous la direction de Taffart de St Germain.

Dès février 1814, le Duc d'Angoulême qui était donc le neveu du futur roi, préparait son entrée à Bordeaux après avoir demandé de l'aide au britannique Wellington. Arrivés à Bordeaux le 11 mars, les Anglais étaient accueillis le lendemain par la garde royale clandestine où figuraient les frères de Canolle de Lescours. Le même jour, le Duc d' Angoulême accompagné par l'aîné J.M.F.Victor de Canolle qui avait été député auprès de lui par le Comité royaliste de la Ville de Bordeaux, était accueilli avec ferveur par les royalistes

bordelais. Parmi eux, les deux frères Jacques de Canolle qui faisait partie des Volontaires Royaux et François-Henri de Canolle qui se mit au service du Duc pendant son séjour à Bordeaux.

Suite à cet accueil, tous les frères de Canolle comme tous les hommes de la garde royale clandestine, en tant que Volontaires Royaux, reçurent le Brassard Bordelais, récompense créée à l'été 1814 puis supprimée par la Monarchie de Juillet. Puis, chacun des Canolle soutint à sa manière les destinées du futur roi Louis XVIII en s'engageant dans diverses compagnies des Gardes Royaux.



Le Brassard de Bordeaux

Pendant les Cent Jours, quand Napoléon reprit le pouvoir, J.M.F.Victor fut chargé de diverses missions par le duc d'Angoulême qui avait émigré à nouveau. Son frère, François-Henri, suivit Louis XVIII dans son exil en Belgique. Revenu avec lui à Paris, il fut nommé capitaine dans le premier régiment des Grenadiers à cheval de la Garde Royale. Reçu Chevalier de Malte en 1817, il décéda à Beauvais en 1824.

Ainsi, la France fut de nouveau gouvernée par les rois, par le Comte de Provence sous le nom de Louis XVIII de 1815 à 1824, puis par le Comte d'Artois sous le nom de Charles X.

En 1817, le marquis J.M.F.Victor de Canolle de Lescours put prendre sa retraite, il n'avait pas encore quarante ans. Dès lors, il partagea son temps entre Bordeaux et Léognan. Le domaine qu' il possédait dans ce village était constitué de vignes et d'un château nommé successivement «Château de Canolle» puis «La Rivette ou Larivette» puis «Château Larrivet-Haut Brion». Bien que saisi comme bien national sous la Révolution, le domaine Larrivet-Haut Brion était resté la propriété de la famille. Cependant ce n'est pas à Léognan que décéda le marquis de Canolle le 30 avril 1822, à Bordeaux peut-être...

Après sa mort, le domaine de Léognan revint à ses deux héritières encore jeunes, les deux filles issues de son union avec Elisabeth Marthiens de Lagubat, la petite-fille de Philippe Lemoyne donc, à savoir Angélique Françoise Mathilde de Canolle, née le 17 juillet 1810 à Bordeaux et sa cadette, Henriette Gabrielle de Canolle. ( 8)

### ***XVII.3 Sablonceaux sous l' Empire***

#### *Opinions de la population de Sablonceaux*

Comment la population de Sablonceaux avait- elle vécu les changements politiques survenus en France depuis la fin du Directoire, à savoir sous le Consulat et surtout le Premier Empire instauré par Napoléon Bonaparte en 1804? Difficile de répondre à cette question. Quelle fut la position de Charles Lemoyne lors du plébiscite de novembre 1804 qui entérina le vœu de toute la Nation en approuvant la motion sénatoriale officiellement par 3 572 000 «oui» contre seulement 2 572 «non»? Quels changements apportés par Napoléon qui désirait

reconstituer la rigidité de fonctionnement de l'Ancien Régime furent appréciés par la population de cette campagne saintongeaise? Peut-être la suppression du calendrier révolutionnaire si déconcertant. Au premier janvier 1806 tout redevint comme avant. Que pensait-on des victoires et des alliances militaires par lesquelles Napoléon parvenait à faire régner l'Empire sur la presque totalité de l'Europe continentale? La population de Sablonceaux se sentait-elle impliquée dans la politique impériale? Certainement lorsque des nouvelles des divers fronts leur parvenaient de manière tragique. Un petit nombre de soldats originaires de Sablonceaux perdirent leur vie dans ces guerres napoléoniennes. Il s'agissait de deux fusiliers qui décédèrent en Espagne: Pierre Soucard, originaire de Nancras mais dont les parents résidaient à Sablonceaux, qui mourut en septembre 1809 à Madrid et Pierre Martin, un conscrit de 1809 qui décéda en octobre 1810 à l'hôpital militaire de la Passion à Madrid, ses parents étaient alors cultivateurs à La Chauvillère. Un troisième, Pierre Couillaud, un des fils du tisserand Laurent Couillaud, décéda à l'hôpital militaire de Rome en octobre 1810. Il y eut même un réfractaire, Pierre Brossard qui mourut à l'hôpital militaire de Strasbourg en juillet 1813.

### *Lemoyne et les voisins propriétaires*

A Sablonceaux, Charles Lemoyne vivait désormais à l'abri des courants révolutionnaires et napoléoniens, ayant tout fait pour qu'on oublie son ancienne appartenance à la noblesse de robe. Rappelons qu'il avait simplifié l'orthographe de son patronyme, qu'il n'a jamais cité ses cy-devant titres d'Ecuyer et Seigneur de Puichemin et qu'il accepta même de prêter

serment à la Constitution le 5 avril 1802, pour récupérer ses biens confisqués et toucher sa pension de retraite.

Dès novembre 1804 quand il la perçut enfin, désormais à l'abri des besoins, il put fréquenter à loisir ses voisins, tant les anciens propriétaires terriens de Sablonceaux comme les frères Ossère à la Chauvillière ou Pierre Vénien à Berthegille, que les nouveaux qui se multipliaient dans la commune. Parmi eux, se trouvaient les Merlet qui possédaient alors des biens à la Paillerie et Bathélémy Favre à la Rondellerie. Ces nouveaux propriétaires étaient pour la plupart d'anciens cultivateurs de la commune qui s'étaient suffisamment enrichis pour acheter des terres situées à côté de celles de leurs anciens maîtres tout en continuant d'exercer leur activité agricole antérieure. Tels furent Pierre Brisson devenu propriétaire à Berthegille vers 1796 qui continua d'y être bouvier au moins jusqu'en 1811, Elie Aubin qui était déclaré être charron-propriétaire en 1807 à Arbrecourt et François Viaud qui était laboureur à boeuf-propriétaire à Toulon en 1800.

Dans les bourgs les plus importants, s'étaient installés quelques nouveaux-venus, originaires des villages voisins qui avaient acquis à Sablonceaux des maisons ou des terres qu'ils faisaient exploiter par des métayers aidés par des laboureurs ou vigneronniers qui ne cessaient de changer de lieux de travail. Le cas de Maurice Denis est caractéristique. Déjà propriétaire-cultivateur à Saint Porchaire d'où il était originaire, il vécut à Sablonceaux dès son mariage en 1804 et devint propriétaire à Toulon en 1806.

Les traces de vie des habitants de l'abbaye autres que les Lemoyne sont très rares. En 1796, décédait l'épouse de Jean Rousset, Catherine Morissonneau morte «au domicile de son mari, le bâtiment de la cy-devant abbaye». En 1800, il est certain que Charles employait des domestiques, en particulier

un jardinier. En effet un certain Michel Rivalon, célibataire âgé de quarante ans décédait «Chez M. Lemoyne à la maison abbatiale de Sablonceaux».

Charles participait aux changements de personnels dans ses métairies. Rappelons qu'en 1797 y étaient décédés une fille du métayer Michel Fortuneau et son beau-père le métayer Jean Pinaudeau. Mais qui était le métayer de la Métairie de Sablonceaux quand Jean Ravet s'y installa comme laboureur en 1806 ? (9)

### *1810. Décès de Charles Lemoyne*

Ainsi, vraisemblablement malade, **Charles** s'éteignit en présence de son fils, comme le prouve l'acte de décès daté du **1<sup>er</sup> novembre 1810** à Sablonceaux: « *Décès déclaré au maire Pierre Venien, par son fils Antoine Charles Louis Le Moyne, âgé de 33 ans, propriétaire à Sablonceaux, fils du défunt et Jean Courtioux, 47 ans, cultivateur demeurant à Pinier, commune de Sablonceaux. " Charles Lemoyne ex-inspecteur civil de la Marine" décédé le 1<sup>er</sup> du courant dans sa maison de Sablonceaux à quatre heures trois quart du soir, âgé de 64 ans, né à St Pierre Isle de la Martinique, veuf de Marie Françoise Barbe Veysière, fils de Antoine Philippe Lemoyne ex-ordonnateur de la marine défunt et de défunte Marie-Magdeleine Birot. "* (10)

Ainsi se terminait l'existence tumultueuse de cet officier de la marine royale qui connut trois régimes, la Royauté, la République et l'Empire et dont la principale action mémorable fut l'achat de l'ancienne abbaye de Sablonceaux en tant que bien national au début de la Révolution .

## ***XVII.4 Antoine Charles Louis Lemoyne***

### *Unique héritier de son père*

Nous ignorons si ce fils qui était le plus souvent appelé tout simplement "Antoine" exerçait une profession particulière. Vraisemblablement se contentait-il de vivre de l'exploitation de l'ancien domaine abbatial acquis par son père, car il est certain qu'il était déjà désigné "propriétaire" quand il déclara le décès de son père en novembre 1810.

Quelle était l'étendue des biens dont il devait hériter? Charles étant décédé "ab intestat", c'est-à-dire sans avoir laissé de testament, son fils légitime Antoine dut se présenter à Saujon chez le notaire Jean Lazare Perruchon, le 15 janvier 1811, pour justifier son identité et prétendre à l'héritage, en présence de quatre témoins tous demeurant à Sablonceaux et ce, devant le tailleur Michel Lévêque et le garde-champêtre Michel Riolap habitant Saujon. Dans ce certificat de notoriété, il était désigné comme "propriétaire au chef-lieu" de Sablonceaux, à savoir à l'abbaye. Mais pourquoi avait-il eu besoin de se faire reconnaître comme unique héritier de son père? La succession n'était-elle donc pas automatique? Y avait-il un risque de contestation par des héritiers inconnus? ( 11)

### *Les amis d' Antoine Lemoyne*

Dans chaque commune française de cette époque post-révolutionnaire, la hiérarchie terrienne était fortement inspirée de celle qui existait sous l'Ancien Régime. Le "propriétaire", celui qui possédait la terre, même s'il n'était pas un "cy-devant" noble qui détenait son bien depuis des lustres, mais un bourgeois enrichi ou un quelconque citoyen ayant eu l'opportunité d'investir dans la terre, était au fait de la py-

ramide sociale. Au-dessous de lui, se trouvaient le plus souvent les métayers qui exploitaient les terres du propriétaire, aidés en cela par des cultivateurs ou des agriculteurs (la distinction entre les deux termes n'était pas encore précise à cette époque) et des journaliers, c'est-à-dire des ouvriers agricoles. Les cultivateurs enrichis, devenus propriétaires à leur tour commençaient tout juste à se mêler au monde des anciens propriétaires.

C'est parmi ces gros propriétaires terriens de la région et les membres de la haute administration ou des professions libérales ayant bénéficié d'une solide instruction que se trouvaient les relations privilégiées d'Antoine Lemoyne. Dans son entourage, quels témoins avait-il choisis pour attester de son identité et de sa prétention à l'héritage en 1811? Des propriétaires terriens ou des notables ayant assez de poids dans la société saintongeaise pour qu'on ne mette pas en doute leurs déclarations. Ainsi témoignèrent Casimir Ossère, le propriétaire de la Chauvillère, Pierre Vénien le maire de la commune à cette époque, propriétaire à Berthegille, Philippe Pénard ainsi que Maurice Denis propriétaire à Toulon et à Saint André. Les deux premiers étaient suffisamment âgés pour avoir vécu l'achat de l'abbaye en 1791 par Charles Lemoyne et l'installation définitive en novembre 1795 du père et du fils. Quant à Philippe Pénard qui demeurait à Berthegille, il apportait une notabilité reconnue par sa profession de receveur des contributions directes à Saujon et Maurice Denis, une profonde amitié qui existait depuis 1804.

Parmi les amis connus d'Antoine Lemoyne qui demeuraient en dehors de Sablonceaux et qui appartenaient à ce monde de notables plus ou moins royalistes dont il aimait s'entourer, il faut citer le médecin de Nancras, Jean Célestin Kortz. Celui-ci, marié à Catherine Zélie Defleuriaut ou "de Fleuriaut" était

"chirurgien " à Nancras en 1819, puis "officier de santé" à partir de 1821 et éleva au moins trois enfants. Mais quand Antoine et Célestin ont-ils commencé à se fréquenter? (12)

Antoine s'était également lié d'amitié avec le propriétaire du domaine de Malleville, dépendant de la commune voisine de Saint Romain de Benet, Charles Gilbert. Ce natif de Marennes, demeurait à Malleville depuis son mariage qui eut lieu en 1816. A cette date, il était chef de bataillon dans l'armée royale et avait obtenu une dispense de son supérieur hiérarchique pour se marier. De plus, il était titulaire de diverses récompenses reçues sous les deux régimes: il était à la fois, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, distinction typique de l'ancien régime et officier de la légion d'honneur. Son épouse était Catherine Honorine Dechal, la fille du propriétaire de Malleville, Jean-Baptiste Louis Dechal, anciennement "de Chal" qui n'hésitait pas à afficher ses origines nobles puisqu' il arborait fièrement son titre d'Ecuyer. Remarquons que ce mariage se déroulait sous la Restauration quand déclarer ses titres de noblesse n'était plus un délit, mais au contraire un acte revendicatif.

Avant d'être ami avec Antoine Charles Louis Lemoyne, cet ancien noble J.B. de Chal l'était-il déjà avec l'écuyer Charles Lemoyne de Puychemin? Peut-être. Dans ce cas, était-ce depuis 1791, quand Malleville, ancienne dépendance de l'abbaye de Sablonceaux, fut vendue en bien national à cet auditeur aux comptes, natif de Bors en Corrèze? J.B.de Chal vivait à Saujon en 1795 et 1796, quand il remplaça le maire en place. Puis il n'y eut plus de trace de lui dans cette commune, puisqu' il s'était retiré à Malleville pour se faire oublier et laisser passer l'orage révolutionnaire et impérial. Puis, au début de la Restauration, en 1816, alors que Antoine-Charles-Louis Lemoyne se faisait désigner maire de Sablonceaux, à Saujon,

réapparaisait aux affaires politiques, la famille De Chal en la personne du frère, Simon Louis De Chal qui fut désigné maire de cette commune. A Malleville, chez le couple Gilbert naquirent deux enfants, en 1817 une fille et en 1818 un fils qui fera souche dans ce hameau. (13)

### ***XVII.5 Antoine Lemoyne maire et propriétaire à Sablonceaux***

#### *Antoine Lemoyne, maire de Sablonceaux*

En fait, on sait peu de chose du dernier représentant de la famille Lemoyne. Rappelons que ce fils de Charles Louis Lemoyne et de Marie Françoise Barbe Veyssière était né à Bordeaux le 5 juillet 1777, à l'Hôtel de la Marine, dans le quartier de Saint Seurin. A Rochefort, en 1787, il allait avoir dix ans quand son père fit une demande de congé pour s'occuper de sa scolarité " *sur le point de pourvoir aux intérêts de son fils et particulièrement son éducation*". (14 ) Mais ce congé ne lui fut pas accordé. D'ailleurs où le jeune Antoine aurait-il effectué ses études? A Rochefort où son père Charles continuait d'exercer tant bien que mal? A quel niveau, sa scolarité s' était-elle arrêtée? Il avait à peine douze ans quand ont commencé les troubles révolutionnaires et n'avait pas encore atteint sa dix-septième année en mai 1794 quand il dut accompagner, pour quelques jours, en exil au Breuil-Magné, son père obligé d'appliquer le décret révolutionnaire du 27 germinal an II ( 16 avril 1794). (15)

Sa maîtrise relative du français écrit dans ce monde rural de la Saintonge où l'ensemble de la population de cette époque ne parlait que le patois et n'écrivait pas, sa position d'éventuel héritier de gros propriétaire terrien lui assuraient une notabilité certaine! Ceci explique la relative facilité avec laquelle il se fit élire au Conseil Municipal de Sablonceaux. A quelle date

précisément? Certainement avant mai 1807, où il remplaça une fois le maire en titre, Pierre Venien pour célébrer un mariage.

Au printemps 1816, il fut désigné maire de la commune par le préfet, il avait à peine atteint la quarantaine d'années. C'est sous cette désignation qu'il signa ses premiers actes d'état civil, un décès le 11 mai, une naissance le 21 juin et qu'il célébra son premier mariage le 19 juillet. Il resta maire de la commune de Sablonceaux jusqu'au 17 septembre 1830, jour où il remit à son successeur tous les registres d'état civil qu'il avait remplis pendant quatorze ans. Le dernier mariage qu'il célébra, le 31 août 1830, fut celui de Louis Mutel son fils récemment adopté.  
(16)

### *Propriétaires -Electeurs sous la Restauration*

Antoine Charles Louis Lemoyne sortit de sa discrétion habituelle, le premier septembre 1828 sous la Restauration donc.(17) Lui qui cumulait tous les pouvoirs, celui d'être à la fois, propriétaire foncier, maire de la commune et électeur, fut certainement très fier de célébrer le mariage de Jean Pierre Pascal Barbier et de Louise Roudier. Le jeune marié était juge d'instruction à Marennes, fils d'un "Electeur" et Conseiller de la cour à Poitiers et demeurait à son domaine la Borderie à Saint Pierre de l'Île de Ré, chez son son père qui y était "propriétaire-Electeur". Or ce Roudier ne fut propriétaire à Arbrecourt que tardivement. Les témoins qui assistaient à ce mariage, appartenaient au monde juridique saintongeais. Se trouvaient là, un inspecteur d'enregistrement, un ancien magistrat et un lieutenant-colonel en retraite qui était aussi officier de la légion d'honneur et chevalier de Saint Louis. Jusqu'ici il n'y a rien d'étonnant, c'était un mariage de la nouvelle "haute société" de cette époque, diriez-vous! Cependant ce qui l'était beaucoup plus, c'est qu'Antoine afficha exceptionnellement ce

jour-là, par écrit dans le registre de mariages son appartenance à la noblesse en se désignant, en ces termes: "*Antoine Charles Louis Lemoyne, De Puichemin, Ecuyer , Electeur , Maire* ".

En citant tous ses titres, qui n'étaient pas encore désuets, puisque la scène se déroulait pendant le règne de Charles X, Antoine exprimait-il ce jour là, en cette compagnie de notables, la nostalgie de ses origines nobles mises en sourdine par son père Charles depuis le début de la Révolution? Or, en quatorze ans de mandat à la tête de la commune de Sablonceaux, ce fut l'unique fois où il afficha par écrit, dans des actes d'état civil, son passé de cy-devant noble.

Antoine Lemoyne indiquait sa position d' Electeur. Que signifiait cette expression en 1828 ? A cette époque de la monarchie constitutionnelle qui avait remplacé l' Empire, le suffrage universel masculin établi en 1799 avait été aboli et le suffrage censitaire rétabli. Selon la loi électorale de 1791, le suffrage censitaire concernait seulement les hommes âgés de plus de 25 ans payant un impôt direct (un cens) égal à la valeur de trois journées de travail, leur donnant le droit de voter. Ils étaient appelés «citoyens actifs» et élisaient des électeurs du second degré, disposant de revenus plus élevés, qui à leur tour, élisaient des députés à l'Assemblée Nationale législative. Sous la Restauration, seuls les hommes de plus de 30 ans, payant une contribution directe de 300 francs avaient le droit de vote. Pour être élu, il fallait avoir 40 ans et payer au moins 1000 francs de contributions directes. De plus, la loi électorale du 29 juin 1820 du "double vote "permettait aux électeurs les plus imposés de voter deux fois. Ces mesures cherchaient à avantager les grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire l'aristocratie conservatrice et légitimiste. Pas de doute, Lemoyne de Puichemin et ses amis faisaient partie de cette catégorie !

### *Les revenus du domaine de l'ancienne abbaye.*

Outre l'exploitation agricole du domaine, la production de cognac distillé à l'abbaye, la vente de bois abattus dans les bois voisins qui devait apporter une importante source de revenus, les destructions des bâtiments purent sans aucun doute compléter les revenus des Lemoyne, mais à partir de quand? Si l'essentiel des bâtiments semblait encore debout en 1794, même si les lézardes sur les murs annonçaient leur fin proche comme le prouvent les deux dessins d' Elie Robert exécutés avant 1804, dans quel état se trouvaient ces bâtiments en 1811 quand Antoine récupéra son héritage?

Les frais de conservation des bâtiments dépassèrent sans aucun doute les revenus, c'est pourquoi une grande partie des bâtiments fut détruite afin de réduire les impôts et entretenir les toitures de ce qui demeurait en bon état. Ainsi l'abbaye n'a pas servi de carrière aussitôt achetée, mais seulement après 1795, quand Charles s'installa définitivement à Sablonceaux. Rappelons qu'il avait mis du temps à recevoir sa pension de retraite et qu'il devait manquer cruellement de fonds !

Après sa mort, son fils Antoine dut poursuivre ces ventes de pierres, car il est attesté qu'après 1810, la troisième tour du château du Duc Guillaume était tombée. A quel rythme les destructions se déroulèrent-elles? En 1840, l'abbaye, était devenue une carrière.(11)

### *Qui travaillait dans les dépendances de l'abbaye ?*

A la "Métairie", entre 1817 et 1819, c'était François Chatellier-fils, alors âgé d'une quarantaine d'années qui y était cultivateur. Puis de 1819 à 1821, ce furent les jeunes frères Georget, Pierre et Jacques qui étaient déclarés être cultivateurs

à la "Métairie de Sablonceaux". Nous retrouvons cette famille en 1830, quand se maria leur jeune soeur, Jeanne Georget, domestique, demeurant chez ses parents à "la Métairie" .

"Chez Maulin" vivaient le cultivateur Jean Decourtieux et ses fils depuis 1800. Entre 1814 et 1830, outre les meuniers Monroux, y demeuraient quelques familles de cultivateurs qui devenaient parfois vigneron. Ainsi pouvons- nous y trouver Michel Fortuneau, l'ancien métayer de la Métairie de Sablonceaux. Une preuve de plus que cette ancienne borderie de Château-Guillaume appartenait aux Lemoyne.

Les sergiers Jacques Duverger et Augustin Roy qui demeuraient dans ce hameau étaient des tisserands spécialisés, fabriquant de la serge, c'est-à-dire des étoffes de laine au tissage particulier.

### *Qui résidait à l'abbaye ?*

A l'abbaye, Antoine Lemoyne, comme son père, était servi par divers employés de maison. C'est ainsi que l'on sait qu'en 1818, un certain Jean Brochet, âgé de 25 ans était domestique «chez nous maire» quand il déclara le décès de son oncle, le vigneron Jean Brochet. Nous avons plusieurs confirmations que l'abbaye elle-même était désignée à cette époque «*Chef-lieu de Sablonceaux* ». Aussi, en 1823, le garde-champêtre Jean Diard demeurait au "chef lieu", donc dans les bâtiments de l'abbaye. A la même époque, il en était de même pour François Roullier qui était cultivateur "au chef -lieu" ainsi que Pierre Roulllet et Etienne Morissoneau tous deux vigneron " au chef -lieu".

## XVIII Curieuse adoption

### XVIII.1 Adoption de Louis Mutel

*Adopter pour assurer sa succession*

A l'été 1830, Antoine Charles Louis Lemoyne, tout juste âgé de cinquante-trois ans, était-il si souffrant, voire invalide, pour désirer assurer sa succession de son vivant? Se rappelait-il les difficultés rencontrées en 1811 pour récupérer les biens acquis par son père qui mourut sans avoir eu le temps d'établir un testament? Il était propriétaire d'un important domaine mais il était célibataire et sans héritier officiel, il lui fallait à tout prix s'en procurer un, en adoptant un homme jeune, suffisamment instruit, intelligent et capable de reprendre le domaine de Sablonceaux. Justement, près de lui, vivait celui qui convenait à ses intentions : Louis Mutel. A cette époque, les adoptions étaient extrêmement rares et concernaient essentiellement des règlements de succession.

C'est alors que le 14 août 1830, Antoine Charles Louis Lemoyne déposait officiellement en mairie de Sablonceaux la déclaration d'adoption de Louis Mutel. Citons l'acte en sa globalité tel qu'il est inscrit sur le registre des naissances. (1)

*" Adoption de Louis Mutel par Sieur Antoine Charles Louis Lemoyne maire de cette commune."*

*«En mil huit cent trente , le quatorze du mois d'août sur les deux heurs du soir par devant Maurice Denis, adjoint délégué du maire, proche par parenté, officier de la commune de Sablonceaux, canton de Saujon, département de la Charente Inférieure, est comparu Charles Antoine Lemoyne Louis, âgé de 53 ans, demeurant à Sablonceaux, profession et propriétaire et maire, en présence et son consentement du sieur Louis Mutel, âgé de trente quatre ans, propriétaire demeurant à*

*Sablonceaux, nous a remis à l'expédition en forme d'un arrêt de la Cour Royale de Poitiers, en datte du 13 juillet 1830 signé à l'expédition Guinot greffier et enregistré à Poitiers le 16 juillet 1830 signé le Sieur, laquelle demeurera annexée au présent registre à l'expédition qui sera déposée au greffe du tribunal civil de Saintes en vertu du dit arrêt, le dit Antoine Charles Louis Lemoyne nous a requis de recevoir la déclaration qu' il adopte formellement et définitivement le dit Louis Mutel pro filio (pour son fils) lui y consentant et d' en rédiger acte, ce que nous avons fait.*

*"En présence de Jean Diard 56 ans domicilié à Sablonceaux, garde-champêtre et François Diard âgé de 22 ans, instituteur primaire, de Pierre Allaire 24 ans domicilié à Sablonceaux, cultivateur et de Jean Neau, 23 ans demeurant à Sablonceaux, profession cultivateur; lesquels ont tous signé» «Lemoyne Mutel Diard Fr Diard Denis»*

Nous avons retrouvé des traces de l'existence de ces témoins: Maurice Denis, l'ami de toujours d' Antoine, son adjoint à la mairie vivait à cette date au hameau de Toulon. Le domestique Pierre Allaire avait pris comme témoin Louis Mutel lors de son mariage en juin de l'année précédente. Jean Neau qui habitait au Rouillet, dans un autre hameau de Sablonceaux sera plus tard domestique à l'abbaye. (2)

### *Louis Mutel , fils adoptif*

Pourquoi avoir choisi Louis Mutel comme fils adoptif? Voilà la question que beaucoup se posent depuis longtemps. Et la question corollaire. Quels liens exacts unissaient Antoine l'adoptant et Louis l' adopté?

Le jeune homme était né à Rochefort, le 1er frimaire an IV c'est-à-dire le **21 novembre 1795**. Il avait été baptisé dans

l'église de la paroisse St Louis, paroisse desservant le quartier de l'arsenal.(3) Que savons-nous de ses parents?

En fait, son père dont il portait les mêmes nom et prénom, **Louis Mutel**, était le troisième enfant du couple légitime formé par **Catherine Lépine** et **Jacques Mutel** qui exerçait le métier de tourneur dans le quartier St Louis. Ce Louis Mutel-père était né dans cette même paroisse le **17 août 1751**. Un frère aîné, Jean Mutel, y était né en 1748, un second frère prénommé aussi Jean, né en 1750 n'y vécut que trois mois. Une jeune soeur, Angélique Mutel, née 3 ans plus tard, se maria dans ce quartier en 1776 avec Laurent Raison, originaire de Bretagne. Le père, Jacques Mutel y décéda en 1761, à l'âge de 42 ans, laissant sa veuve s'occuper des enfants en bas âge. Celle-ci se remaria par la suite avec le journalier Bertrand Marchau (4)

Sa mère, **Jeanne Servant**, était une fille légitime de **Jean Servant et de Marie Gimon**. Elle n'était plus toute jeune lorsqu'elle le mit au monde: elle avait un peu plus de trente-huit ans, puisqu'elle était née le **18 octobre 1756** à St Macou près d'Ars en Charente, près de Cognac.

Désormais, nous savons tout du **mariage de Louis Mutel et de Jeanne Servant**. La cérémonie civile s'était déroulée le 24 pluviose an III c'est-à-dire le **13 février 1795** à Rochefort.(5) Cependant c'est un veuf de quarante-trois ans qui convolait en secondes noces. En effet, à la fin décembre 1794, Louis Mutel avait perdu une épouse légitime Françoise Adélaïde Bernicard, une native de La Rochelle. Cette dernière était morte à son domicile dans la Grande Rue du Faubourg, à l'entrée de Rochefort. Les déclarants de ce décès, un cordonnier et un serrurier étaient des voisins qui habitaient la même rue. Cette Grande Rue du Faubourg était assez éloignée du quartier de l'Arsenal et de l'hôtel de Cheusses où résidaient les com-

missaires de la Marine. Cependant le domicile exact de Louis Mutel n'était pas clairement précisé dans l'acte de ce second mariage, sans doute s'agissait-il de l'auberge que tenait auparavant son épouse défunte...

Par ailleurs, nous savons que Louis Mutel exerçait en février 1795, la profession de "gardien" au port de Rochefort, tout comme trois des témoins qui assistaient à cette cérémonie, le quatrième témoin étant un tapissier. Qu'en était-il de cette profession ? Au cours de l'année précédente, Louis Mutel avait assisté à quatre mariages d'amis dans son quartier où figuraient de nombreux "gardiens". Nous apprenons ainsi que ce travail n'était pas de garder le phare, ni les prisonniers du bagne voisin, mais de garder les bâtiments portuaires, les marchandises entreposées ou les vaisseaux construits à l'arsenal. Or un de ces gardiens au port, Jean Michelot, était justement le beau-frère de Jeanne, puisque marié à sa soeur Françoise Servant (6)

Pourquoi Louis mit-il tant d'empressement à se remarier, six semaines seulement après le décès d'Adélaïde? Désirait-il ne pas être seul à élever son fils Jean Mutel, issu de son premier mariage qui avait tout juste quinze ans? N'était-il pas urgent de placer une femme légitime à la tête de l'auberge, pendant que lui travaillait au port? Fit-il appel à ses amis et collègues de travail pour dénicher la femme qui répondrait à ses attentes? Le gardien Jean Michelot ne lui aurait-il pas conseillé de prendre sa belle-soeur à son service ? Ainsi, le veuf aurait mis en place non seulement une collaboratrice, mais aussi une épaule bienveillante pour le consoler de la perte de sa femme.

Autre hypothèse, Jeanne travaillait à l'auberge bien avant la disparition d' Adélaïde et n'y était pas seulement servante, mais bien plus. Dans ce cas, Louis Mutel voulait-il régulariser une relation qui existait depuis longtemps entre Jeanne et lui?

Mais voilà, Jeanne tomba rapidement enceinte. Puis cinq mois plus tard, ce fut la rupture! Un **divorce à l'amiable** était prononcé **le 21 juin 1795** ( le 3 messidor an III ) (7) bien avant la naissance de l'enfant attendu! Pourquoi une séparation si rapide? Il est vrai qu'un vent de liberté se levait à cette époque révolutionnaire où tant de mariages et de divorces se multipliaient dans toute la France! Une des explications qui peut sembler farfelue est que l'enfant attendu n'était pas de lui. Dans ce cas, c'était tout à son honneur de laisser son ex-épouse déclarer qu'il était son fils légitime et lui attribuer son nom. En divorçant, Louis laissait au vrai père, le soin d'assurer l'avenir de Jeanne et de l'enfant.

A photograph of a document showing two handwritten signatures in cursive. The signature on the left is 'J. Servant' and the signature on the right is 'Louis Mutel'.

Signatures de J. Servant & L. Mutel au divorce de 1795

En tout cas, Jeanne Servant mit au monde un garçon qu'elle nomma Louis Mutel et déclara être *le fils légitime de Louis Mutel*. L'accouchement eut lieu le soir du 21 novembre 1795, en son domicile rue des Fonderies dans le quartier de l'Arsenal. La déclaration de la sage-femme confirmait l'absence du père officiel. Mais où se situait exactement l'habitation de Jeanne ? Près de la maison qu'occupait sa soeur Françoise dans la même rue ? Celle-ci venait d'y perdre la semaine précédente, un garçon Guillaume âgé de cinq semaines. Ou bien, les deux soeurs vivaient-elles sous le même toit?

## *Jeanne Servant*

Qu'allait donc devenir cette femme d' âge mûr, sans ressource, peu instruite, sachant peut-être lire, mais à peine écrire à en juger sa signature enfantine laissée au bas de l'acte de divorce? Elle devait savoir qu'elle pouvait compter sur une de ses anciennes connaissances, Charles Lemoyne, ce chef de la Marine qui allait bientôt se retirer du service d' Inspecteur Maritime. Tiens donc! Que se passait-il entre ces deux -là? Pour le savoir, il faut revenir sur l'histoire de Jeanne.

Au milieu du 18ème siècle, vivaient à Ars-en-Charente, près de Cognac, Jean Servant et son épouse Marie Gimon. Dans ce village, vinrent au monde Jeanne en 1756, Françoise vers 1760 et Jean en 1761. Puis, devenu veuf, Jean s'était installé à Cherve près de Cognac, ou bien était-ce le contraire, il était venu travailler comme journalier à Cherve et là, serait décédée Marie Gimon. Quoiqu' il en soit, s' étant remarié avec Thérèse Garnier, il conçut un autre enfant, Magdeleine qui vit le jour dans ce village en 1781. Les filles aînées Jeanne et Françoise Servant quittèrent Cherve pour venir travailler à Rochefort.

Françoise s'y maria en 1781 avec Jean Michelot qui travaillait au port, De 1782 à 1799, Françoise mit au monde sept enfants dont cinq moururent en bas âge. Seuls survécurent Joseph, né en 1783, dont la marraine était juste-ment sa tante Jeanne et la benjamine Thérèse, qui naîtra en 1799 dans la rue des Fonderies et décédera à l'hôpital Saint Charles en 1822. Au début, lors des naissances des deux aînés, Jean Michelot était gardien des vivres à la direction de la Marine au port, juste quand Charles Lemoyne y exerçait ses fonctions de Commissaire de la Marine. En 1784 et 1785, il était cabaretier et sa femme l'aidait à tenir l'auberge. Alors que la Révolution

s'installait, le voici de nouveau gardien en 1791, dans les bureaux en 1795 et au port en 1799. Il l'était encore en 1807 quand il déclara le décès de son épouse survenu dans la rue du Port, à quelques maisons de l'ancien domicile de la rue des Fonderies. Il était déclaré exercer toujours cette profession quand il mourut à l'hôpital de la Marine, en 1815.

### *XVIII.2 Voile levé sur l'énigme de l'adoption*

*Jeanne Christine Lemoyne*

Examinons la situation où se trouvait Jeanne Servant, juste avant son mariage en février 1795. Il est sûr qu'elle demeurait dans le quartier Saint Louis et ce, depuis longtemps. Si elle ne travaillait pas chez sa soeur ou bien à l'auberge de Louis Mutel, travaillait-elle dans diverses familles aisées d'employés de la marine de l'arsenal? Chez Charles Lemoyne à l'hôtel de Cheusses par exemple? Dans ce cas, elle aurait pu être bien plus qu'une «simple «connaissance» du Commissaire de la Marine. Pour confirmer cette hypothèse, il fallait une preuve. Eh bien oui, celle-ci allait enfin être trouvée!

C'est par hasard, au détour d'une longue enquête menée au sein des actes relatifs au passé des habitants de la commune de Sablonceaux, que fut dénichée cette preuve, l'élément essentiel qui expliquait les raisons pour lesquelles Louis Mutel avait été adopté par Antoine Lemoyne. Le **18 août 1858**, décédait à Sablonceaux, une certaine **Jeanne Christine Lemoyne**, célibataire, âgée de 70 ans (donc née vers 1788), née à Bordeaux, fille de feu **Charles Lemoyne** et de feu **Jeanne Servant**.(8)

Ainsi donc, Antoine Lemoyne, l'héritier du domaine abbatial de Sablonceaux, avait une demi-soeur, qui, de surcroît, vécut

toute sa vie à ses côtés ! En outre, cette femme était également, par sa mère Jeanne Servant, une demi-soeur de Louis Mutel...

Cette situation familiale, inconnue pour nous, les descendants actuels des Mutel-Lemoyne, ne devait pas l'être pour les habitants de Sablonceaux de cette époque. Aussi pouvons-nous dire qu'en adoptant Louis Mutel, le fils de Jeanne Servant, la compagne de son défunt père, Antoine Lemoyne adoptait officiellement le demi-frère de sa demi-soeur Jeanne Christine Lemoyne, histoire de resserrer les liens fraternels et surtout de conserver l'héritage au sein de la famille et de le transmettre à un héritier mâle!

Alors, beaucoup d'évènements s'expliquaient enfin ! Depuis quand Charles et Jeanne se fréquentaient-ils à Rochefort? Rappelons seulement que Charles exerçait au port depuis octobre 1781 et que son épouse légitime Marie-Françoise-Barbe Veyssière y était décédée en avril 1786. (9) Devenu veuf, il est probable que Charles ait eu besoin d'embaucher une domestique pour tenir son ménage et l'aider à élever son fils de neuf ans. Ainsi, la jeune célibataire de vingt ans, Jeanne Servant qui vivait dans son quartier, faisait parfaitement l'affaire.

Peu à peu, il la fréquenta si assidument qu'elle tomba enceinte. S'il n'était pas question d'épouser la jeune domestique, ce qui était impensable pour un aristocrate de cette époque, il ne l'abandonna pas pour autant et s'engagea à reconnaître l'enfant attendu. Il l'emmena accoucher à Bordeaux en toute discrétion. Rappelons certains faits. A Rochefort, Charles avait bénéficié d'un congé de trois mois pour le début 1788, congé dont le motif étrangement vague s'explique enfin: « *des affaires particulières et importantes exigeraient qu'il s'absentât pendant 3 mois du département, afin de pouvoir y vaquer en liberté.* » En juin de la même année, il obtenait un

autre congé de trois mois. (10) C' est qu'il voulait non seulement assister sa compagne dans sa délivrance, mais aussi être présent pour reconnaître le nouveau-né et lui attribuer son patronyme. Malheureusement, il sera très difficile de trouver la date et le lieu exact de la naissance de sa fille Jeanne-Christine Lemoyne, car les registres de baptêmes concernant sept paroisses de Bordeaux, dont Saint Christoly, sont manquants aux Archives Municipales et qu'aucune fillette portant ce patronyme n'a été baptisée dans les autres paroisses au cours de l'année 1788. Aussi, pouvons-nous supposer que ce fut pendant l'été 1788 que naquit la fillette, peut-être le 24 juillet, jour où est fêtée justement Sainte Christine. (11)

Où séjourna ce couple illégitime en Guyenne? A Bordeaux dans le quartier St Christoly, chez le père Antoine-Philippe ou chez le beau-frère Thomas Martiens de Lagubat?

Peu importe de savoir la date exacte où Jeanne Servant et sa petite fille quittèrent Bordeaux pour revenir à Rochefort. Cependant, il est certain que cette femme et sa fillette vivaient dans le quartier Saint Louis, tout proche de l'arsenal et de l'Hôtel de Cheusses où résidait son compagnon. Jeanne, non mariée et sans ressource officielle, élevait seule sa petite fille soit en étant entretenue par Charles, soit en continuant de travailler chez lui ou dans une des auberges du quartier. Ainsi lorsqu'elle se maria en février 1795 avec Louis Mutel, elle était certes célibataire, mais chargée de famille, sa petite fille Jeanne Christine n'avait que sept ans !

*Qui était vraiment Louis Mutel ?*

Ainsi en 1830, Antoine Lemoyne adoptait officiellement, le demi-frère de sa demi-soeur Jeanne Christine Lemoyne. Curieusement, la naissance de l'enfant Louis Mutel était

survenue en novembre juste au moment où Charles Lemoine s'apprêtait à prendre sa retraite et à quitter le port de Rochefort pour gagner le domaine de Sablonceaux. Nous pouvons supposer que Jeanne ait suivi son compagnon dans sa retraite à l'abbaye, dès novembre 1795, qu'elle ait emmené avec elle, ses deux enfants Jeanne Christine Lemoine et son nouveau-né Louis Mutel. De toutes façons, officiellement en mauvaise santé, Charles avait eu besoin de quelques domestiques pour tenir son ménage à l'abbaye. En engageant officiellement Jeanne à son service, il pouvait non seulement assurer l'avenir de sa fille et de sa compagne sans jamais l'épouser, mais aussi pourvoir à l'éducation du jeune enfant qui venait de naître.

Mais enfin, pourquoi se donner tant de peine à aider cette femme ? Il est temps d'émettre des soupçons sur l'identité du père biologique du jeune Louis. Allons ! Délirons un peu !

Et si le père naturel du jeune Louis n'était pas Louis Mutel, qui d'autre pouvait l'être ? L'ancien amant, Charles Lemoine, certes vieillissant, mais n'ayant pas encore pas atteint la cinquantaine ?

Une autre hypothèse nous vient à l'esprit. Le petit Louis aurait pu être conçu par le fils Lemoine, cet Antoine Charles Louis qui lui, certes n'était âgé que de 17 ans et donc trop jeune pour se marier, mais suffisamment mûr pour procréer. D'ailleurs, il faut noter que celui-ci ne se maria jamais. Pourquoi ? Dans les deux cas, en adoptant celui qui était officiellement le demi-frère de sa demi-soeur, Antoine pouvait adopter soit son réel demi-frère, soit son propre fils ...

Considérant la complexité des liens qui unissaient les divers membres de cette famille, nous comprenons mieux les raisons qui ont poussé Antoine à régulariser de son vivant la situation administrative de son jeune parent : assurer sa future succession et permettre au domaine abbatial de rester au sein

de la famille. Il lui était inutile de revivre la déclaration de notoriété qu' il dut signer après la mort de son père en 1811. Il lui fallait à tout prix un héritier, lui le célibataire, à qui transmettre les biens qu'il avait lui-même reçus en héritage! Qui pouvait être cette personne? Jeanne Servat, la compagne de son père Charles? Impossible, celle-ci n'ayant jamais été mariée officiellement, elle n'avait donc aucun droit sur les biens acquis en propre par son ancien compagnon. Sa demi-soeur Jeanne Christine Lemoyne? Encore moins. Qui alors? Celui-ci était tout trouvé, ce ne pouvait être que Louis Mutel, ce demi-frère qu'il avait presque toujours connu, que son père avait recueilli, élevé comme si c'était son propre fils, lui ayant assuré une éducation poussée. Peut-être même que cette adoption avait été envisagée depuis longtemps par Charles lui-même.

Mais il fallait que toutes les conditions soient remplies. Attendre que le père officiel, Louis Mutel, soit décédé, ce qui finit par arriver en 1825 et respecter le Code Civil napoléonien de 1804 qui stipulait que l'adoptant devait avoir au moins 50 ans et l'adopté au moins 25 ans, ce qui fut exactement la situation requise en 1827. Les formalités durèrent alors trois longues années.

### *Louis Mutel-père à Rochefort*

Que savons-nous du reste de l'existence de Louis Mutel-père? Il exerça à Rochefort des professions bien diverses. A la naissance de son premier fils Jean en 1780, il était poulieur, à savoir fabricant de poulies pour la Marine. En 1795, nous l'avons déjà dit, il était "gardien " au port. En 1803, il était aubergiste. Il continua d' être aubergiste ou cabaretier au moins jusqu' en 1813. Après avoir divorcé de Jeanne Servat, Louis se

serait marié une troisième fois avec une certaine Adélaïde Lepère comme nous l'indique son acte de décès enregistré à Rochefort le **8 novembre 1825**. Selon les indications du déclarant, son ami Charles Gautier, un cabaretier de 70 ans, Louis Mutel était décédé chez lui, au numéro 98 de Grande Rue du Faubourg. Ce que savait de lui avec certitude cet ami, c'est que Louis était âgé de 73 ans, qu'il était né à Rochefort et qu'il était "veuf d'Adélaïde Lepère". Cependant aucune trace de cette dernière épouse n'a été trouvée dans les actes d'état civil de Rochefort ou de La Rochelle. Était-ce une erreur de l'ami qui confondit Adélaïde Lepère avec Adélaïde Bernicart disparue depuis si longtemps? (12)

### *XVIII.3 Louis Mutel au service de ses concitoyens*

#### *Louis Mutel, un homme instruit.*

Il est certain que l'enfant reçut une solide éducation. Malheureusement nous ignorons encore le lieu où il poursuivit sa scolarité secondaire. A Rochefort ou Saintes où étaient encore nombreux les collèges tenus par les religieux? Pourquoi pas... A Saujon, où il aurait pu faire connaissance de ses futurs amis, Auguste Moreau et Joseph Chavanon? Peut-être...

Nous ne connaissons pas la date exacte où il revint à vivre définitivement à Sablonceaux. Néanmoins, dès octobre 1817, il était déclaré être "propriétaire demeurant à Sablonceaux" lorsqu'il participa, seulement âgé de 22 ans, à la vie municipale en tant que "témoin sachant signer" de quelques actes d'état civil déclarés sous le mandat du maire Antoine Charles Louis Lemoyne, son futur père adoptif.

Cependant, savoir qu'il était propriétaire à Sablonceaux ne

suffit pas pour connaître le lieu exact de sa résidence! Très souvent, il était déclaré demeurer au "chef-lieu", au "château", c'est-à-dire dans le logis abbatial désigné ainsi dans les actes d'état civil du XIXème siècle de cette commune. Il fallut attendre la précision "*Louis Mutel domicilié chez sieur Lemoyne à Sablonceaux* " insérée dans son acte de mariage à la fin août 1830, pour être certain qu' il logeait à l'abbaye.

### *Louis Mutel, un Franc-Maçon?*

Certains signes nous permettent de soupçonner sa probable appartenance à la Franc-Maçonnerie. Lesquels? Sa signature et ses activités au service de la population locale. Même si sa signature évolua avec le temps, elle présenta de nombreux indices présents dans toutes les signatures maçonniques de son époque. Certes, il faut être prudent car beaucoup d'usurpateurs utilisaient ces signes de ralliement afin de se faire passer pour Maçons.

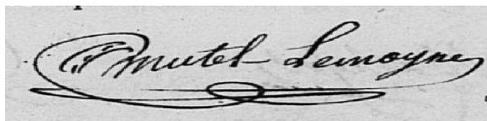
L'indice le plus évident est la présence des 3 points alignés entre deux barres parallèles. Or, ces tracés figurent souvent dans les signatures de Louis de 1817 à 1820, plus rarement par la suite, pour revenir en nombre en 1829 et 1830, avant de disparaître à partir de son adoption et son mariage. Curieusement, Louis a toujours placé les trois tirets entre deux petites lignes courbes et non rectilignes. Pourquoi cette nuance?

Afin de rendre plus difficile l'imitation de leur signature, certains Francs-Maçons soulignaient leur patronyme par une série de boucles en hélice en prolongeant le tracé par une arabesque en retour. Que dire des boucles allongées en hélice que Louis ne cessa de tracer au-dessous de son patronyme de 1813 jusqu'à sa mort en 1876 ? De même, comment interpréter le retour situé à l'avant au-dessus de son nom qu'il traça court

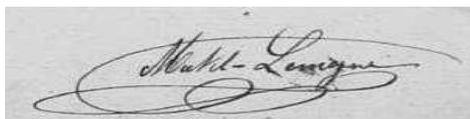
de 1820 à 1833 et qu'il prolongea ensuite par une longue arabesque supérieure? Ces indices sont-ils suffisants pour affirmer qu'il était franc-maçon? Non certainement !

A handwritten signature in cursive script, reading "L. Mutel", with a large, decorative flourish underneath.

En 1818

A handwritten signature in cursive script, reading "L. Mutel Lemoyne", with a large, decorative flourish underneath.

En 1840

A handwritten signature in cursive script, reading "Mutel-Lemoyne", with a large, decorative flourish underneath.

Dernière signature en 1876

### *Le travail maçonnique de Louis Mutel.*

Quelle était cette Franc-Maçonnerie à laquelle Louis Mutel aurait pu appartenir? Une institution philanthropique d'entraide mutuelle ainsi qu' une société de pensée où les membres se regroupent par cooptation en suivant des rites initiatiques.

Cette maçonnerie philosophique dite "spéculative", née à Londres en 1717, se développa rapidement dans tous les pays d' Europe. En France, en 1773, le duc d' Orléans, normalisa les rites, toujours en vigueur de nos jours, en fondant le "Grand Orient de France". Etaient alors imposée l'obligation de la "croyance en un créateur neutre", bannis les sujets politiques et recommandée une bienveillante neutralité à l'égard des pouvoirs constitués. Aussi, le gouvernement royal tolérait cette institution parce que ses membres soucieux de l'ordre, affirmaient leur fidélité au roi et leur attachement à la religion.

Si la Maçonnerie eut une influence positive sur le Siècle des Lumières, elle n'inspira pas directement les acteurs de la

Révolution française. Ayant pris un caractère officiel sous le Premier Empire, elle put se développer sous la Restauration.

Cependant, à l'époque où Louis Mutel aurait pu y avoir adhéré, le recrutement s'étendait peu à peu à la moyenne bourgeoisie, voire à la petite, laissant pénétrer des idées libérales dans les ateliers, idées dont s'inspirèrent très ouvertement les Républicains de 1848.

Si Louis avait été Franc-Maçon, il aurait subi les épreuves de l'initiation l'engageant à se libérer de ses préjugés et à se rendre apte à "travailler à l'amélioration matérielle et morale et au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité" dans une loge saintongaise. Difficile, voire impossible de trouver celle où Louis, une fois initié, aurait pu retrouver ses frères Maçons. Dans la loge de Marennes où se réunissaient surtout des négociants? Dans celle de Tonnay-Charente qui regroupait des notables? Dans une des trois loges de Rochefort, actives à cette époque? A Saintes, où oeuvrait justement le préfet du département, M.Guillemardet, celui-là même qui nommait le maire dans chaque commune?

Quant au travail maçonnique de Louis, il aurait consisté surtout à servir les autres. Sa tâche aurait été celle d'assister le maire en servant de témoin sachant signer pour la population locale non instruite. Or, ce fut justement ce qu'il fit régulièrement à Sablonceaux de 1817 à 1830.

Louis Mutel aurait pu adhérer à cette institution à la fin de ses études en 1813. En effet, il avait tout juste 18 ans, le 24 novembre 1813, à Saint Romain de Benet, quand il commença à servir d'écrivain public en déposant sa signature complète sur l'acte de mariage du jeune tisserand Etienne Hervé et de Marie Anne Baudry, native de Sablonceaux mais habitant à la Vinaigrière. Il signa à la place des mariés et des deux témoins qui ne savaient le faire.

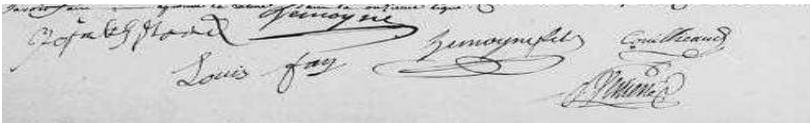
Qui aurait pu l'initier à cette date? A Sablonceaux, le meunier François Tard, le premier maire élu de la commune, son successeur le maire-désigné Pierre Vénien, voire même Antoine Charles Louis Lemoyne en personne qui arbora la série de boucles en hélice dans sa signature à plusieurs reprises de 1802 à 1811? A Saujon, le notaire Jean Lazare Perruchon ou le propriétaire Léopold Reddon? A Marennes, le greffier du tribunal de commerce Pierre Ferdinand You? A St Porchaire, les frères Denis qui étaient sans nul doute Francs-Maçons, à en croire leurs signatures maçonniques présentes dans tous les actes d'état civil rédigés entre 1804 et 1816 ? (13)

#### ***XVIII.4 La famille Servant à Sablonceaux***

##### *Madeleine Servant et Joseph Storik*

Il est certain de situer l'installation de Jeanne Servant à l'abbaye en novembre 1795 quand elle suivit son compagnon Charles Lemoyne dans sa retraite. Dans les années qui suivirent, elle fit venir progressivement sa famille auprès d'elle. C'est ainsi qu'elle dut proposer à sa demi-soeur, Magdeleine Servant de bénéficier de bonnes conditions de vie ou peut-être même de l'assister dans l'éducation de ses enfants. Ainsi Magdeleine vint à Sablonceaux et y rencontra son futur mari. En ce jour du 18 juillet 1802, elle épousait Joseph Storik, d'origine alsacienne, âgé de 33 ans qui était agriculteur à Sablonceaux. Fait surprenant, deux des témoins de la cérémonie nuptiale étaient justement "*Charles Lemoyne, 56 ans, demeurant à Sablonceaux, propriétaire et Antoine-Louis Lemoyne, 24 ans, propriétaire, demeurant à Sablonceaux*" qui laissèrent leurs signatures au bas de l'acte. Il faut remarquer que le fils était désigné sous le double prénom d' Antoine-Louis et qu'il signa «Lemoyne-fils».

Où exactement, à Sablonceaux, vécut le couple Servant-Storik aussitôt après ce mariage? Ce qui est sûr, c'est que c'est à Sablonceaux que Magdeleine mit au monde son fils Antoine-Louis Storik en 1803, dans un lieu situé non loin de l'abbaye, si ce n'est dans l'abbaye même, car ce furent encore nos deux Lemoyne père et fils qui signalèrent cette naissance à la maison commune. Curieusement l'enfant portait les mêmes prénoms que son cousin, d'où la déduction que le jeune Antoine-Charles-Louis Lemoyne était son parrain. Ensuite, le couple vécut à la Vinaigrière, dans ce hameau proche de l'abbaye mais dépendant de la commune voisine de St Romain de Benet.(14 )



Signatures au mariage J.Storik & M. Servan en 1802

### *Jean Servant et Félicité Fort*

Un autre évènement prouve la présence de la famille Servant à Sablonceaux. Le 22 décembre 1837, un cultivateur nommé Jean Servant décédait dans sa maison chez Mâchefer, à 76 ans. Né vers 1761, à Ars en Charente, ce fils de Jean Servant et Marie Gimon, était donc le frère utérin de notre Jeanne Servant et de sa soeur Françoise qui vécut à Rochefort. Ce frère Jean Servant-fils qui vivait auprès de son père à Cherve, y épousa Félicité Fort. De 1795 à 1807, naquirent dans ce village ses six premiers enfants. Puis il dut vivre un moment à Saintes où Félicité accoucha de la dernière, la "Petite Marie" en août 1809. Il était cordonnier à cette date. Après cette naissance, mais avant 1822, il arriva à Sablonceaux pour cul-

tiver et élever ses enfants, la plupart de temps au Pinier, non loin de l'abbaye.

L'acte de décès de Félicité Fort à Sablonceaux dressé en mai 1827, nous confirme les liens de parenté qui existaient entre les Servant. Devinez qui vint déclarer son décès! Non seulement son gendre, mais aussi Joseph Storik, alors vigneron demeurant à la Vinaigrière, se disant être le "beau-frère de la défunte". Cette dernière précision confirme bien que Magdeleine, l'épouse de Joseph Storik était une soeur de Jean, de Jeanne et Françoise Servant. Le parent commun était leur père, Jean Servant, marié en premières noces à Marie Gimon et en secondes à Thérèse Garnier.

Ainsi donc, en août 1830 quand son fils devenu le fils adoptif d' Antoine Charles Louis Lemoyne, allait se marier, Jeanne Servant demeurait à Sablonceaux auprès de ses deux enfants et pouvait fréquenter son frère Jean, sa demi-soeur Magdeleine et leurs familles qui vivaient dans les hameaux voisins.

## **XIX Noces saintongeaises**

### ***XIX.1 Louis Mutel se marie avec Rose-Thérèse Denis***

*S' allier à tout prix aux Denis.*

Assurément l'adoption par Antoine Lemoyne de Louis Mutel juste avant le mariage de celui-ci en août 1830, n'était pas anodine! Aussi, désigner Louis comme héritier, cela supposait pour Antoine, non seulement l'adopter mais aussi le marier, car son héritier ne devait absolument pas rester célibataire comme lui, sinon cette adoption n'aurait servi à rien. Cette adoption suivie d'un mariage avait dû être envisagée depuis de longues années. Dès lors, il fallait dénicher un beau parti, suffisamment jeune et en bonne santé pour lui donner à son tour un robuste successeur. De telles jeunes filles à marier à cette époque, dans la région n'étaient pas si nombreuses !

Qui pouvait bien être la future, si ce n'est une des filles des frères Denis? Pourquoi cela? Ce mariage devait être une sorte de pacte d'alliance entre les familles Lemoyne et Denis, afin de resserrer le lien d'amitié qui les unissait depuis longtemps. Rappelons que Maurice Denis était devenu un ami fidèle des Lemoyne depuis son installation à Sablonceaux en 1804 et que son frère Gabriel avait emménagé, au début des années 1820, à la Chauvillière, une importante exploitation viticole située à la sortie de Sablonceaux sur la route de Nancras et qui avait longtemps appartenu à la famille Ossère.

Ainsi, tout naturellement Louis Mutel avait fréquenté de tout temps, ces amis des Lemoyne, peut-être plus encore, depuis 1817, où il demeurait définitivement à l'abbaye. Epouser une

filles Denis certes, mais laquelle? A cet endroit du récit, une question se pose. Louis Mutel faisait-il un mariage d'amour ou bien un mariage de raison? Qui fut l'heureuse élue? **Rose-Thérèse Denis.**(1)

### *La famille Denis à Saint Porchaire*

Thérèse, c'est ainsi qu'elle était appelée dans l'intimité, était la deuxième d'une fratrie de quatre enfants, dont deux seulement parvinrent à l'âge adulte, tous nés à Saint Porchaire, issus du couple formé par **Gabriel Denis et Jeanne Arsandeau**. Juste avant le mariage, Thérèse demeurait chez ses parents à la Chauvillière.

Il a été possible de reconstituer avec certitude l'arbre généalogique des Denis depuis Thérèse jusqu'à ses ancêtres qui vivaient à Saint Porchaire au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Au début du règne de Louis XIV, dans les actes paroissiaux, les curés de ce bourg décrivaient brièvement la situation de leurs paroissiens mais n'indiquaient jamais leur profession. Tout juste pouvons-nous constater que certains savaient signer les actes qui les concernaient. D'autres au contraire, étaient nettement plus instruits. C'était le cas de Louis Denis qui fit fonction de sacristain durant toute sa vie, fonction reprise par son fils et son gendre après sa mort.

Puis, peu à peu, les actes s'étoffèrent. Dans ceux des mariages de ce village, figurèrent désormais la filiation détaillée des époux et celle des témoins, ainsi que leur profession. Ainsi pouvons-nous apprendre que bon nombre des Denis de Saint Porchaire étaient artisans. Rares étaient les cultivateurs. Quant aux filles, elles épousaient qui était disponible, soit un artisan du bourg, soit un cultivateur du voisinage. Dans la famille de Louis Denis, les hommes étaient charpentiers, maçons,

charrons ou cordonniers. Chacun transmettait à ses fils son savoir faire et son atelier et ce, sur plusieurs générations. Souvent le travail se pratiquait en famille. C'est ainsi qu'un des petits-fils du sacristain Louis, François Denis, marié à la fille d'un tisserand du bourg, exerça comme cordonnier avec trois de ses quatre fils. Le quatrième fit une entorse à la tradition et se fit... sabotier. Quant à sa fille, elle épousa un cordonnier!

Revenons à **François Denis**, le père du trisaïeul de Thérèse. Ce frère du sacristain Louis épousa à St Porchaire, le 20 juin 1690, **Suzanne Jolin**. Son unique enfant, **Gabriel**, né le 11 avril 1691, portait le prénom de son parrain Gabriel Guimbail, un greffier de la maréchaussée de Saintonge habitant Saintes. Cette précision nous indique le niveau social de la famille. François dont on ignore la profession, mourut en avril 1712 et Suzanne en mars 1722.

Le 10 septembre 1721, Gabriel Denis épousait à Saint Porchaire, **Marie Hermand** ou Ermand parfois nommée «Alamand» ou «Almen» en raison de son origine germanique. La profession exercée par ce Gabriel, était liée au commerce. De son union avec Marie, furent issus au moins sept enfants, dont deux seulement ne vécurent que quelques jours. **Gabriel-II**, le deuxième du prénom, naquit en quatrième position, le 5 avril 1729. Sa mère, Marie Ermand décéda en avril 1754 et son père Gabriel-I, en janvier 1760.

Deux frères et une soeur de ce Gabriel-II vécurent avec leur famille à St Porchaire jusqu'aux premières années du XIXème siècle. Il s'agissait de l'aîné de la fratrie, François qui était domestique à St Porchaire quand il épousa Angélique Durand en 1767 et finit sa vie comme cultivateur en 1803. Le plus jeune, Thomas était cordonnier au village. Il se maria trois fois, perdant successivement ses épouses qui lui laissaient des enfants en bas âge qui ne vivaient guère longtemps, sauf une

filles, Rose, qui se maria à St Porchaire et y vécut jusqu'en 1856. Thomas s'éteignit en 1812. Quant à leur soeur, Marie, elle fit sa vie avec le fils d' un tisserand, Pierre Aimard, puis quitta le village.

Revenons à Gabriel-II Denis. Il était cabaretier au village quand il se maria avec **Marie- Anne Charron**, le 7 novembre 1752. Cette dernière lui donna quatre enfants. L'aîné, **Gabriel-III** vit le jour le 27 août 1753. Les filles mariées à des artisans firent souche au village. Françoise épousa le menuisier Pierre Guérin et s'éteignit au bourg à l'âge de 80 ans. Marguerite se maria avec le boulanger Jean Pluchon et décéda en 1834 après avoir élevé au moins trois enfants.

Gabriel-III Denis, épousa à Saint Porchaire, **Angélique Lacoste** le 5 janvier 1774. Il était marchand - colporteur avant d'aider son père à tenir l'auberge familiale. Le couple eut quatre fils. L'aîné **Gabriel-IV** Denis, celui qui sera le père de notre Thérèse Denis, vit le jour le **13 mars 1775** à l'auberge de Saint Porchaire. Ensuite, François naquit en 1778 mais il ne vécut que onze mois. Puis vinrent au monde Maurice en juillet 1780 et Etienne en août 1782.

Lorsque la mort de Gabriel-III, âgé de cinquante ans à peine, survint le 13 juillet 1803, la famille Denis dut faire face à une situation difficile. Habitaient alors à l'auberge, les parents Marie-Anne Charron et Gabriel-II qui décèdera cinq ans plus tard, la veuve Angélique Lacoste et ainsi que les trois fils Denis tous célibataires.

Le plus jeune, Etienne exerçait son métier de charron dans le bourg depuis le début de la Révolution. Lorsqu'il fut obligé de se chercher un métier, il n' y avait plus eu de place pour lui à l'auberge et les possibilités d'apprentissage en famille et au bourg qui s'offraient à lui étaient peu nombreuses. Il lui avait été impossible d'apprendre le travail de la terre chez son

grand-oncle, François Denis, déjà septuagénaire. Devenir cor-donnier? Il n'avait pas pu apprendre ce métier chez son autre grand-oncle Thomas Denis car celui-ci, très âgé, n'exerçait plus depuis bien longtemps. Quant à travailler le cuir chez le cousin issu-germain, François Denis encore célibataire, l'idée ne lui avait pas plu ! Apprendre la menuiserie avec Pierre Guérin, le mari de la tante Françoise? Non... Devenir boulanger comme son oncle Jean Pluchon, le mari de sa tante Magdeleine? Pourquoi pas, mais cet homme était trop occupé à mener de front boulangerie et affaires publiques pour lui apprendre le métier, car il se préparait à être maire de la commune. C'était un autre métier qui l'avait attiré. Etienne s'était lié à Jean Denis, un cousin éloigné qui apprenait le métier de charron chez les Sicot. Tope-là! Etienne était devenu charron!

A l'été 1803, la situation politique en France était enfin calme. Les frères Denis pouvaient penser à s'établir et se mettre à parcourir la région à la recherche de l'âme soeur. Gabriel qui était toujours célibataire à 28 ans et tenait l'auberge en famille, se mit à accompagner son frère Maurice dans ses recherches matrimoniales. Celui-ci était cultivateur dans une ferme de Saint Porchaire, mais à l'occasion, louait ses bras dans les environs, en particulier à Sablonceaux.

### *Les cousines Arsandeau*

Justement, dans cette commune, dans l'important hameau de Toulon, situé non loin de Saujon, une des fermes était tenue par la sexuagénaire Jeanne Arsandeau qu'on désignait depuis peu, la «Veuve Béguier». Cette femme était née à Port-des-Barques, un village situé à l'embouchure de la Charente, juste en face de l'Île Madame, dépendant depuis la Révolution du bourg de Saint Nazaire-sur-Charente. Depuis des lustres, ce village était

occupé par des saulniers qui travaillaient dans les marais voisins, par des marins de commerce ou par des pilotes qui guidaient les bateaux dans l'estuaire de la Charente. Une particularité de la famille Arsandeau était d'appartenir à la communauté protestante de ce village.

La soeur de cette Jeanne Arsandeau, Suzanne-Elisabeth, avait épousé Jean Béguier, appartenant également à la communauté protestante des environs et l'avait suivi jusqu'au village du Gua, situé en lisière de Sablonceaux. Là, Elisabeth avait mis au monde quatre enfants. Ce fut d'abord Jeanne-Elisabeth Béguier en octobre 1785, ensuite Pierre, puis Suzanne et enfin Daniel-Nathanaël. Pendant la Révolution, la famille Béguier quitta le village du Gua et s'installa à Saint Romain de Benet.

A Port-des-Barques, un frère (ou un cousin), **François Arsandeau**, avait épousé **Esther Bouquet**, une des nombreuses filles d'une famille également protestante du village. Ce couple avait eu la joie d'y voir naître au moins quatre enfants: Esther, Thérèse, **Jeanne le 17 août 1777** et Benjamin. La marraine de la petite Jeanne était justement cette tante ou cousine Jeanne Arsandeau, la future «veuve Béguier». François Arsandeau mourut vers 1791 et sa femme Esther Bouquet disparut dans les quinze années qui suivirent.

Ainsi, Jeanne Arsandeau et son mari, Pierre Béguier, un cousin germain de son beau-frère vivaient à Sablonceaux, au hameau de Toulon où Pierre cultivait la terre. Or, cette femme, devenue veuve en novembre 1800, n'avait plus d'enfant susceptible de l'aider. En avait-elle jamais eu? Les cultivateurs qui avaient travaillé avec son défunt mari s'occupaient toujours des travaux des champs. Quelques servantes issues de familles amies, le plus souvent protestantes, aidaient Jeanne dans son travail à la ferme. C'est ainsi que sa filleule, la jeune Jeanne Arsandeau, la troisième fille de François, avait quitté son

village natal de Port-des-Barques pour l'assister dans les tâches ménagères à la ferme de Toulon. De temps en temps, Jeanne-Elisabeth Béguier quittait le village de Saint Romain pour rendre visite à la «Tante Jeanne» à Sablonceaux.

### *XIX.2 Mariages en série*

Au cours de l'année 1804, les deux frères Denis se mirent à concrétiser leurs espoirs matrimoniaux. Heureusement pour ces jeunes gens, le temps des guerres de religions avait disparu, la Révolution était passée par là. Depuis septembre 1792, le mariage était laïcisé, permettant à tous les membres de confession différente ou même aux athées d'envisager sereinement une vie commune.

#### *Maurice Denis et Jeanne Elisabeth Béguier*

D'abord, ce fut au tour de Maurice Denis d'épouser civilement Jeanne Elisabeth Béguier à la mairie de St Romain de Benet en juin 1804. Déjà, à ce mariage, apparaissaient les liens d'amitié qui existaient entre les Béguier et les notables de Saujon, à savoir le notaire Jean Lazare Perruchon et le directeur des postes François Deruas. Dès lors, Maurice et Elisabeth s'installèrent définitivement à Sablonceaux, au hameau de Toulon justement. C'est là que naquirent leurs trois premiers enfants: Jean-Eutrope en 1805, François-Jérémie en 1806 ( à cette date Maurice était devenu propriétaire à Toulon) et Elisa en 1807, plus précisément dans la maison de la veuve Béguier. Par la suite, cette famille vécut au bourg de Saint André où Maurice avait acquis une maison. A cet endroit, Elisabeth mit au monde André-Abel en 1811, Jean-Eugène en 1813, Thérèse-Nanci en 1819 et les jumeaux Suzanne-Félicité et Auguste en

1823. Auguste mourut à l'âge de deux mois et demi, alors qu'il avait été placé chez une nourrice de Vouillac. C'est dans cette maison de Saint André que décéda Jeanne Arsandeau, la «Veuve Béguier» en avril 1824. Sans doute celle-ci avait délaissé la ferme de Toulon pour finir tranquillement ses jours chez sa nièce. Quatre ans plus tard, Maurice et Elisabeth s'installaient définitivement au hameau de Toulon. Etait-ce dans l'ancienne maison de la «Veuve Béguier» ou dans une autre propriété?

### *Gabriel Denis et Jeanne Arsandeau*

Revenons à l'année 1804. Trois mois après le mariage de Maurice, **le 28 août 1804**, son frère **Gabriel Denis** épousait à Sablonceaux **Jeanne Arsandeau**, la cousine d' Elisabeth. Les deux cousines devenaient ainsi belles-soeurs. Le couple eut tôt fait de rentrer à Saint Porchaire, pour y tenir l'auberge familiale. Peu après, Gabriel devint le maire-désigné de la commune. En septembre 1805, vint au monde une fille, Marie Jeanne Angélique. Son oncle Maurice quitta quelques jours Sablonceaux pour assister à sa naissance. Malheureusement, la fillette mourut dix jours plus tard.

Puis, **le 31 mars 1807**, c'était **Rose-Thérèse Denis** qui naissait à l'auberge. Ses oncles, Maurice et Etienne Denis vinrent assister l'heureux père dans sa déclaration de naissance.

Au mois de mars 1808, l'aïeul Gabriel-II Denis mourait à l'auberge. Seuls restaient en vie, sa veuve Marie-Anne Charron, sa bru Angélique Lacoste, son petit-fils Gabriel et sa famille.

En juillet 1809, toujours à l'auberge de St Porchaire, vit le jour un garçon prénommé Gabriel Benjamin, le cinquième du nom. Enfin, le 8 août 1810, l' aubergiste Gabriel eut la joie de voir naître un second fils qu'il prénomma Justin.

Mais, quatre ans plus tard, le 24 octobre , il perdait Gabriel-Benjamin alors âgé de 5 ans. L'année suivante, en octobre 1815, s'éteignait Angélique Lacoste, sa mère. Gabriel était encore aubergiste à Saint Porchaire en juillet 1819, quand il enterra sa grand-mère Marie-Anne Charron presque nonagénaire.

Ce fut donc après cette disparition que Gabriel et Jeanne quittèrent définitivement Saint Porchaire pour venir vivre à Sablonceaux, à la Chauvillière, avec leurs deux enfants survivants Thérèse et Justin. Ce couple avait acheté le domaine directement à Casimir Ossère qui vivait à Saujon tout en restant propriétaire à Sablonceaux. La Chauvillière était encore le domicile de ce couple et de Thérèse en 1830 et restera la propriété de cette famille jusqu'en 1904.

### ***XIX.3 La journée du 31 août 1830 fut bien longue***

#### *Acte de mariage*

En célébrant le mariage de Louis Mutel, son tout nouveau fils adoptif, Antoine Lemoyne savait-il que c'était le soixante-dix-huitième mariage qu'il célébrait à Sablonceaux depuis juillet 1816 ? Se doutait-il qu'en rédigeant et signant cet acte concernant sa propre famille, un jour, des descendants de son fils adoptif viendraient fouiner dans ce registre pour examiner attentivement le contenu de cet acte ?

*" Mariage de " Louis Mutel-Lemoyne et Rose Thérèse Denis "*

*" Le 31 août 1830 à midy par devant nous Antoine Charles Louis Lemoyne et maire ....Louis Mutel fils adoptif de Sieur*

Lemoyné, maire de cette commune, âgé de trente quatre ans, domicilié chez sieur Lemoyné à Sablonceaux, fils légitime de Mutel Louis décédé à Rochefort le 8- 11- 1825 et de Servant Jeanne ici présente et consentante et (Rose) Thérèse Denis, née à St Porchaire le 31 mars 1807, domiciliée chez père et mère à la Chauvillière sur la présente commune, fille légitime et majeure de Gabriel Denis ici présent et consentant et de Jeanne Arsandeau ici présente et consentante.

En présence de:

Auguste Moreau, non parent, 32 ans, demeurant à Saujon, notaire.

Joseph Chavanon, non parent, 42 ans, demeurant à Saujon, orphèvre.

Jean Diard, non parent, 46 ans, demeurant à Sablonceaux, garde-champêtre.

Pierre Chauvet, non parent, 42 ans, demeurant à la Chauvillière de la présente commune, cultivateur."

En lisant la conclusion et en examinant les signatures, il est amusant de constater que Monsieur le Maire, Antoine Charles Louis Lemoyné avait joliment épargné sa belle-mère Jeanne Servant qui, on s'en souvient, savait à peine signer son nom. Quel bon prétexte cette maladie qui l'empêchait d'écrire! Le témoin de Thérèse, Pierre Chauvet, le cultivateur de la Chauvillière ne savait pas signer, non plus. Ce qui était courant à cette époque, pour les travailleurs de la terre.



Extrait de l'acte de mariage ( photographie personnelle 2011)

## *Les témoins*

Nous comprenons aussi qu'à chaque mariage à cette époque, quatre témoins étaient nécessaires: deux choisis par les mariés parmi leurs amis ou leur parentèle et deux autres attestant de la résidence des futurs époux.

Aussi, nous retrouvons Jean Diard, le garde-champêtre de Sablonceaux qui assista longtemps Antoine Lemoyne et ne cessera d'apporter cette contribution à la commune qu'à son décès en janvier 1838. Comme il demeurait au lieu désigné «Sablonceaux», sans doute était-ce dans la maison carrée encore debout située à droite de l'entrée de l'abbaye.

### **XIX.4** *Les invités*

Le mariage civil terminé, l'assemblée suivit-elle la cérémonie religieuse dans l'église abbatiale en fort mauvais état? Nous l'ignorons. De toutes façons, en quittant la maison communale située au bourg de Saint André, les nouveaux mariés et leurs invités durent s'arrêter au bord du Limonard, cet étang formé par le détournement du ruisseau qui traverse toujours la propriété.

Là, ils purent faire une pause devant les ruines du bâtiment d'entrée, du mur d'enceinte, du portail et des deux pavillons d'angle carrés encadrant le logis de l'ancien fermier qui avaient été détruits entre 1800 et 1810, du vivant de Charles Lemoyne donc. Seul le pavillon de droite, appelé depuis la tour carrée qui abritait jadis la Maison des Filles, avait été en partie sauvé. On avait utilisé deux pans de murs pour soutenir une construction nouvelle plus modeste. Il ne restait plus une pierre des chambres du fermier, du vaste escalier et des chais. Elles avaient été vendues une par une aux habitants de la région et réutilisées pour construire de nouvelles demeures. Cependant

les corps de logis qui séparaient les anciens cloîtres étaient toujours en place, mais dans quel état!



Le Limonard à l'entrée de l'abbaye (2009)

Enfin, devant le " château", ils se sont sans doute pressés autour des tables dressées dans la cour le matin même, heureux de savourer les rafraichissements préparés par la myriade de domestiques embauchés pour l'occasion.

### *Les amis*

Etait-ce un mariage célébré dans la plus stricte intimité? Certes non ! Il est temps de présenter les invités. Qui étaient les amis du couple venus de Saujon qui témoignèrent à leur mariage? Le plus âgé, l'orfèvre Joseph Chavanon, faisait partie d'une famille de marchands implantée depuis longtemps à Saujon. Joseph avait eu un fils avec sa première épouse. La seconde, Thérèse Marguerite Courcelle venait de lui donner coup sur coup deux fillettes, Marie Aimée en 1828 et Marthe en 1829.

Le second témoin, Auguste Moreau était notaire à Saujon en 1830. Il était à peine plus jeune que Louis. A sa naissance, en 1798, son père, lui-même fils d'un aubergiste de Saintes, était "officier de santé-docteur vaccinateur" à Saujon. Auguste Moreau et Louis Mutel étaient peut-être amis depuis leurs études...peut-être même depuis leur enfance! En effet, Auguste habitait chez ses parents à Nancras, cette commune voisine de Sablonceaux où il était notaire quand, en 1825, il épousa Eugénie Hermance de Fleuriau. Or, cette jeune fille était une parente de Catherine de Fleuriau, l'épouse de Célestin Kortz, cet autre " officier de santé ", médecin et ami d' Antoine-Charles-Louis Lemoyne qui exerçait justement à Nancras.

Un autre couple habitant Saujon, était ami des Mutel-Lemoyne, mais n' assistait pas officiellement à leur mariage. C'était Aimé Déruas et son épouse Octavie Biarnès. Comment le sait-on? En août 1831, décèdera à Sablonceaux, chez Louis Mutel-Lemoyne en fait, leur jeune enfant âgé de sept mois. Aimé Déruas, était directeur des postes aux lettres à Saujon. Celui-ci était le troisième d'une fratrie d'une dizaine d'enfants de François Deruaz, lui-même directeur aux postes à Saujon. Son frère aîné, Michel Deruaz qui fut successivement négociant, terrassier, percepteur des contributions directes et télégraphiste à Saujon, s'était marié avec sa belle-soeur Désirée Biarnès. Il semblerait que ces amis, les Chavanon et les Déruas, faisaient plutôt partie des relations de Thérèse. Rappelons les liens d'amitié qui existaient déjà en 1804 entre sa tante Elisabeth Béguier et les notables de Saujon, dont le directeur des postes François Deruas.

## *La famille Servant*

En cet été 1830, la mère de l'époux, Jeanne Servant était en bien mauvaise santé. C'est qu'elle n'était plus toute jeune! Elle allait avoir soixante-quatorze ans en octobre, ce qui était un grand âge pour l'époque. A ces côtés, à l'abbaye vivait sa fille qu'elle avait eue avec Charles Lemoyne, Jeanne Christine Lemoyne, toujours célibataire, alors qu'elle avait atteint sa quarante-deuxième année. Quel dommage de ne rien savoir de plus sur cette femme...

Du côté des Servant, devait être présent Jean, l'oncle de Louis Mutel. Cet homme de soixante - dix ans ne vivait plus au Pinier où s'était éteinte son épouse Félicité Fort, trois ans auparavant. Demeurait-il toujours "Chez Mâchefer", où il était officiellement cultivateur, en janvier 1829 ou bien juste en face, de l'autre côté de la route, à la Vinaigrière, chez sa plus jeune fille Marie-Julie? En effet, c'est là qu' il logera en mars 1831, quand elle épousera le maçon Pierre Jean Pasquet.

Dans dans la grande ferme du Pinier, vivaient encore sa fille aînée, Marie Servant, son gendre Guillaume Maimbière qui était alors cultivateur-vigneron et leur fille Marguerite qui venait de fêter ses sept ans.

Au même endroit, demeurait aussi son fils Pierre Servant. Ce cultivateur trentenaire venait de se marier au mois de janvier précédent avec Jeanne Georget, une ancienne habitante de la Grande Métairie, la propriété des Lemoyne, située en face de l'abbaye.

Le plus jeune des fils, Jean Servant,, surnommé Jeannot, alors âgé d'une vingtaine d'années, aidait ses frère et beau-frère dans la culture des terres autour du Pinier.

Où vivaient donc à cette époque, leur soeur Marguerite Servant et sa famille? Elle avait accouché en décembre 1829,

au Pinier d'un garçon prénommé Jean, issu de son union avec Jacques Neau. Le couple vivait-il au Pinier ou à la Rondellerie où Marguerite mettra au monde deux ans plus tard une fille Rosalie?

La famille Storik-Servant était-elle présente à ce mariage? Peut-être ...Rappelons que Magdeleine Servant, la demi-soeur de Jeanne vivait à la Vinaigrière où son mari Joseph Storik était devenu propriétaire-cultivateur. Auprès d'eux, demeuraient leur fils Antoine- Louis et sa jeune épouse Jeanne Fayet avec laquelle il s'était marié en 1825. A cette époque, Antoine-Louis était maçon et tailleur de pierres.

### *La famille Denis*

C'est avec certitude que nous savons que l'oncle Maurice Denis et sa femme Elisabeth étaient venus assister à ce mariage. La signature de Maurice au bas de l'acte de mariage en témoigne.

Mais, qui de leurs enfants aurait pu les accompagner? Sur les sept élevés à Sablonceaux, deux d'entre eux ont échappé par la suite aux archives. Il s'agit de François-Jérémie et de Jean-Eugène. Une certitude cependant, ces deux fils avaient quitté Sablonceaux pour faire leur vie ailleurs.

Quant à l'aîné, Jean Eutrope qui avait étudié le droit pour être «praticien» à savoir une personne ayant des connaissances juridiques, il est peu probable qu'il ait quitté sa maison de Mortagne-en-Gironde où il vivait depuis 1825 avec son épouse Madeleine Claire Egyptienne Couraud, la fille d'un huissier de ce village et les deux enfants survivants des cinq qui y avaient été mis au monde. Sa fille Clémence Célima alors âgée de quatre ans, était de santé fragile et le tout dernier, Philippe Edouard n'était qu'un nourrisson de six mois.

Peut-être que la troisième de la fratrie Denis, Elisa qui venait de marier à Sablonceaux, le 9 février 1830, quitta ce jour sa ferme du Breuil-de-Saujon, un hameau de Saujon où elle demeurait avec son mari, le cultivateur Pierre Charron.

En fait, seuls les plus jeunes enfants de Maurice furent certainement de la fête. Il s'agissait d' Abel qui était tonnelier à Toulon, de Thérèse-Nanci qui venait de fêter ses onze ans et de la benjamine Félicité qui allait bientôt passer à l'âge de raison .

Quels autres membres de la famille Denis auraient pu venir faire la noce à Sablonceaux? L'oncle Etienne Denis, le charron de St Porchaire? Peut-être..

Marié depuis 1810 à Marie Magdeleine Boutin, une fille du meunier Jean Boutin établi au village voisin, Romegoux, il avait vécu à Saint Porchaire avec ses trois enfants, Marie-Magdeleine- Angélique née en 1811, Jean en 1812 et Etienne en 1813. Fin 1829, Etienne avait quitté son atelier de Saint Porchaire pour s'établir à Romegoux comme propriétaire cultivateur au lieu-dit Bapaille. Aussi, en cet été 1830, il était fort probable qu'il ait quitté ce domaine pour quelques jours, afin de faire la noce à Sablonceaux, comme il l'avait fait précédemment pour assister à celles de son autre nièce Elisa Denis.

Qui aurait pu quitter Saint Porchaire pour venir assister aux noces de Thérèse et de Louis à Sablonceaux ? Les grand-tantes septuagénaires Françoise Denis, l'épouse du menuisier Guérin ou Marguerite Denis, la femme du boulanger Jean Pluchon? Peut-être pas, vu leur âge avancé.

## *La famille Arsandeau*

Qui aurait pu venir de Port-des-Barques? Thérèse fréquentait-elle ses tantes Arsandeau qui vivaient encore dans ce hameau? Evoquons un peu leur existence. Au début du Premier Empire, alors que la situation politique du pays se calmait, chacun avait pu envisager de fonder une famille. Mais alors que Jeanne était la première à se marier en 1804, à Port-des-Barques, ses soeurs étaient toujours célibataires. La Révolution avait décimé les éventuels prétendants.

Ce fut la cadette Thérèse Arsandeau qui se maria en second, le 11 juin 1805 à St Nazaire, chef-lieu de la commune dont dépendait Port-des-Barques. Son époux Pierre Foucaud était pilote dans l'estuaire de la Charente. Deux enfants naquirent très vite, Esther en 1806 et Etienne-Pierre deux ans plus tard. De ce fils, nous ne saurons plus rien, lui aussi a dû faire sa vie ailleurs. Puis, le pilote en retraite du gouvernement, Pierre Foucaud décéda en 1827 dans ce village. Alors, la cousine de Thérèse, Esther Foucaud, aurait-elle pu venir à Sablonceaux en cet été 1830 ? Pourquoi pas ? Dans ce cas, elle aurait été accompagnée de son jeune mari Pierre Léger, un pilote de commerce, natif lui aussi de Port-des-Barques qu'elle avait épousé quatre ans auparavant et de ses deux fils Pierre Ulysse âgé de trois ans et Abel Benjamin Oscar qui avait à peine quinze mois.

Pour la soeur aînée, Esther Arsandeau, les noces tant attendues arrivèrent enfin, le 22 novembre 1806, à St Nazaire. Jean Baptiste Fauvel, un marin normand la trouva à son goût, nullement rebuté par ses trente-huit années, lui qui était bien plus jeune qu'elle. Plus tard, Esther mit au monde quatre enfants dont 3 survécurent : Jeanne en 1808, Jean 1810 et Jean-Baptiste en 1812. Celui-ci est le seul dont nous connaissons la

suite de l' existence. Cette tante Esther et son mari Jean-Baptiste auraient-ils pu venir à Sablonceaux assister en famille aux noces de leur nièce Thérèse Denis? Pourquoi pas .

### *Les Mutel de Rochefort*

Rien n'indique que le jeune Louis Mutel ait entretenu des relations avec son demi-frère Jean. Que savait-il de la vie de celui-ci qui vivait toujours à Rochefort?

Ce premier fils de Louis Mutel-père s' était marié en juin 1803 avec Marie Suzanne Godard, une jeune rochefortaise qui avait à peine trois ans de moins que lui. A cette date, Jean était alors ferblantier au port. Six enfants vinrent au monde à son domicile de la rue des Mousses juste derrière l'arsenal, à la cadence d'un enfant tous les trois ans. A chaque fois, Louis Mutel-père, alors cabaretier à l'auberge de la Grande Rue du Faubourg, venait déclarer la naissance de ses petits-enfants. L'aînée de cette fratrie, Marie-Madeleine-Désirée vit le jour en 1804. Puis ce furent Marie-Eugénie en 1807, Pierre-Théodore en 1810, Charles-Achille en 1813 qui ne vécut que onze mois, Marie-Anne-Clara en 1816. Enfin en 1819, naissait et décédait deux mois plus tard, le dernier enfant, Jean-Adolphe Mutel.

Néanmoins, sur les quatre enfants survivants de Jean Mutel, il n'a été retrouvé sur Rochefort des traces que de l'aînée Marie-Madeleine-Désirée et de l'avant-dernière Marie-Anne-Clara. En cet été 1830, Jean Mutel et Marie-Suzanne venaient de marier leur fille aînée. En effet, le 28 juillet, la jeune lingère Marie Madeleine Désirée avait épousé Pierre Adolphe Métivier qui exerçait le métier de maître-poulier à l'arsenal de Rochefort.

## XX Histoires de familles

### *XX.1 Les Lemoyne et Mutel -Lemoyne passent la main*

#### *Vie publique en sommeil*

En célébrant le mariage de son fils adoptif, à la fin août 1830, Antoine Lemoyne savait-il que ce serait le dernier de son mandat? S'était-il porté candidat aux élections municipales qui se déroulèrent au début du mois suivant? Si oui, il semblerait qu'il ait échoué dans sa désignation par le nouveau préfet. Si non, faut-il comprendre qu'il s' était volontairement retiré des affaires publiques, soit parce qu'il se sentait fatigué, soit parce qu'il désapprouvait le changement politique qui avait suivi les insurrections parisiennes des 27, 28 et 29 juillet. En effet, à l'issue de ces journées appelées plus tard, les «Trois Glorieuses», le roi Charles X avait été contraint de laisser le trône à son cousin, le duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe. Ce fut alors le début d' un différend important entre royalistes « légitimistes et orléanistes»

Aussi, à Sablonceaux, les membres du nouveau Conseil Municipal appartenaient à un bord politique pas tellement différent de celui de Lemoyne. Ils favorisaient toujours les gros propriétaires terriens dont ils étaient issus, simplement, ils étaient moins ouvertement royalistes légitimistes. Le nouveau maire-désigné Narcée Vénien, était le fils de l'ancien maire, Pierre Vénien, le prédécesseur d' Antoine. C'est à ce jeune homme que Lemoyne confia officiellement les trois registres d'état civil le 17 septembre 1830. Narcée Vénien, comme les autres, cumula les deux fonctions, celles de maire et d'officier d'état civil jusqu'en février 1835 où il passa les commandes au

nouveau maire-désigné, certainement plus libéral celui-là, Pierre Simon Chatellier. Ce fils du cultivateur Chatellier, était aubergiste au bourg de Saint André. Il était sans doute fort occupé à satisfaire l'appétit de ses clients, car il délégua souvent ses pouvoirs administratifs à son adjoint Jean Joseph Pénard, se réservant uniquement les honneurs des célébrations de mariages ! Pendant ces mandats qui se déroulèrent sous la Monarchie de Juillet, le personnel communal exerça consciencieusement sa tâche jusqu'au bout. Ainsi Jean Diard resta le garde-champêtre communal jusqu'à son décès. C'est le jeune Jean Tourneur qui lui succéda.

De temps en temps, à cette époque, comme dans toutes les communes françaises, les maires firent appel aux instituteurs pour les aider à rédiger quelques actes d' état civil. Depuis la loi Guizot de 1833, chaque commune devait entretenir une école primaire pour les garçons. Ainsi émergea une nouvelle personnalité communale: l'instituteur! Ce dernier, non seulement enseignait les rudiments de base aux enfants du village qui pouvaient suivre les cours, pas à ceux des journaliers ou des artisans qui continuaient de travailler avec leurs parents par nécessité, mais aussi servait de secrétaire de mairie. Cette double fonction perdura dans les campagnes françaises jusque dans les années 1980. A Sablonceaux, les instituteurs qui étaient parfois secrétaires de mairie, furent François Diard, le fils du garde-champêtre, Pierre Louis Tirlot et Pierre Michel Caillaud.

Il est évident qu'en absence des affaires publiques de son père adoptif, Louis n'avait plus à l'assister dans les déclarations d'état civil. Il se contenta d'aller déclarer quelques naissances ou décès survenus dans son entourage comme n'importe quel citoyen. Ainsi, pendant les dix-huit années de la Monarchie de Juillet, où régna le Roi des Français, Louis-Philippe, Louis

Mutel-Lemoyne se retira de la vie publique. Il tint cette ligne de conduite jusqu'au début septembre 1848, où, ayant participé aux élections municipales, il fut élu maire et succéda officiellement à l'aubergiste Simon Chatellier. Ce dernier, resté membre du Conseil intervenait de temps à autres dans les enregistrements d'actes d'état civil. (1)

*Arrivée des uns, départ des autres.*

A partir de son mariage, Louis Mutel prit le nom de **Mutel-Lemoyne** concrétisant ainsi son adoption, modifiant même sa signature. Louis consacra alors tout son temps à l'exploitation de son domaine, à l'entretien de ses relations amicales et à l'accomplissement de sa vie familiale.

Sa principale tâche fut de satisfaire le désir d' Antoine Lemoyne d' avoir au plus vite une descendance. C'est ainsi que *Rosalie Clémence Mutel-Lemoyne* naquit le 11 novembre 1831 à l'abbaye. Si Louis vint lui-même déclarer la naissance de sa fille, c'est Jean Diard le garde-champêtre et Pierre Vénien, l'ancien maire et ami de la famille qui témoignèrent de cette déclaration. La fillette devait être de santé fragile, car elle *décéda* à l'âge de sept mois, le 20 juin 1832.

Le couple se remit aussitôt à l'oeuvre pour donner un héritier au père adoptif. Très vite, une nouvelle naissance s'annonça. Aussi, le 31 mars 1833 vint au monde un garçon, aussitôt nommé *Charles-Louis Mutel-Lemoyne*. Enfin un véritable héritier! Une fois encore, ce furent Jean Diard et Pierre Vénien qui accompagnèrent le père à la mairie pour attester l'heureux événement. Remarquons que ce premier fils portait les mêmes prénoms ceux que son aïeul Lemoyne, celui qui avait acheté l'abbaye.

Puis, les personnes de la génération des parents du couple Mutel-Lemoyne commencèrent à quitter ce monde. C'est à la Vinaigrière, que s'éteignit en premier, le 2 septembre 1834, *Magdeleine Servant*, l'épouse de Joseph Storik, la demi-soeur de Jeanne et de Jean Servant. Celui-ci, alors âgé de soixante-douze ans, accompagné d'un voisin, prit la peine d'aller jusqu'au bourg de St Romain pour signaler la perte de sa parente.

*Joseph Storik* épousa dix-huit mois plus tard, une veuve plus jeune que lui, Judith Formond, domiciliée dans le hameau voisin "Chez Gautraud". A cette occasion, nous apprenons que son fils Antoine-Louis Storik, alors maçon mais aussi tailleur de pierre à la Vinaigrière, se faisait aussi appeler Michel. Quant à Joseph, veuf de sa seconde épouse, il était cultivateur au hameau des Châtaigniers à Saint Romain de Benet quand il mourut en avril 1847.

Devenu veuf à son tour, en 1838, Antoine-Louis, le cousin de Louis Mutel, se remaria l'année suivante avec Geneviève Caillé, la fille d'un cultivateur de la Vinaigrière. Il emménagea par la suite non loin de là, à Sablonceaux "Chez Maulin", peut-être dans la propriété des Lemoyne à savoir au "Château Guillaume" où naquirent Louis et Hortense-Geneviève.

### *Cousins et cousines Servant*

Dans sa maison sise au hameau de Sablonceaux "Chez Mâchefer", juste en face de la Vinaigrière, la route séparant depuis toujours les deux communes, mourut l'oncle *Jean Servant*, le 22 décembre 1737. Jean demeurait non loin de ses enfants qui vivaient tous ensemble au Pinier, un hameau situé à quelques hectomètres de là. A cette date, ses fils, Jean- Pierre et Jeannot y cultivaient leurs terres, aidés par leurs beaux-frères.

Jean-Pierre Servant y perdra sa femme Jeanne Georget en 1871. D'ailleurs, il y finira ses jours en 1882. Sa fille Jeanne, restée longtemps célibataire, quittera enfin la maison familiale et suivra son mari François Frédéric Richou, un journalier de Marennes.

Dans ce même hameau, vécurent la soeur aînée, Marie Servant et son mari Guillaume Maimbière. Marie mourut en 1850 et Guillaume en 1866. Leur fille cadette Nanci Mainbière épousera un cultivateur voisin, Pierre Brossard, un des fils du tonnelier Elie Brossard. Elle décèdera au Pinier en 1879, laissant son mari élever six enfants survivants des neuf qu'elle mit au monde. Quatre d'entre eux, Eugène, Eloïse, Victor et Zoé vivront dans la région saintongeaise jusqu'au milieu du XXème siècle.

Quant à la "Petite Marie", celle qui se faisait appeler Julie, à la mort de son père, fin 1837, elle venait tout juste de rejoindre ses frères et soeurs au Pinier avec son époux, le maçon Pierre-Jean Pasquet. De cette union, elle aura deux fils, Jean-Augustin et Narcisse. Devenue veuve, elle se remariera avec le tonnelier Elie Brossard, veuf lui aussi, qui était en fait, le beau-père de sa nièce Nanci Mainbière. Une petite Marie Brossard viendra au monde. A la mort de Julie en 1850, Elie élèvera les trois jeunes enfants, se fera aider de sa troisième femme Françoise qu' il épousera quatre ans plus tard. Il décèdera en 1859. Les fils Pasquet demeureront dans les alentours. Narcisse vivra à Sablonceaux jusqu'en 1900 et Jean-Augustin à St Romain de Benet puis à Sablonceaux où il s'éteindra en 1906. Quant à Marie, elle vivra au hameau de Villeneuve ,à St Romain de Benet, avec son mari Pierre Huguet, un tailleur de pierre et y élèvera Berthe une fillette qui ne vivra que cinq ans .

Marguerite, la quatrième de cette fratrie Servant quitta rapidement Sablonceaux avec son mari Jacques Neau et ses

deux enfants Jean et Hélaine Neau pour vivre à Saintes. Elle y était journalière quand elle décéda à l'hospice civil en 1847, juste un an après son fils qui disparut à peine âgé de quinze ans. Jacques Neau, devenu terrassier, décèdera lui aussi à l'hospice de Saintes, en 1878 .

Le plus jeune cousin Servant, Jean surnommé Jeannot, s'établira au hameau de Lillate du Gua, village voisin de Sablonceaux, après avoir épousé Marie Rivière. Cultivateur dans la ferme de son beau-père, il y éleva cinq robustes enfants, avant de mourir en 1855. Son fils aîné Jean Victor Servant sera cultivateur dans ce même hameau, s' y mariera en 1863 et y décèdera en 1893.

## ***XX.2 Tout a une fin***

### *Gabriel Denis*

Le 9 septembre 1839 à cinq heures du matin, à La Chauvillière, s'éteignit le propriétaire *Gabriel Denis*. Son gendre Louis qui portait désormais le patronyme "Mutel-Lemoyne" et "son ami" Antoine Lemoyne déclarèrent ensemble son décès en mairie dans la soirée. Ce fut, sur un registre d'état civil à Sablonceaux, la dernière signature d' Antoine accolée à celle de son fils adoptif.



Dernière signature d'Antoine-Charles -Louis Lemoyne à côté de celle de Louis Mutel-Lemoyne le 9 septembre 1839

Après cette disparition, sa veuve Jeanne Arsandeau désormais seule, quitta sa propriété de La Chauvillière pour venir habiter chez sa fille à l'abbaye.

### *Le dernier Lemoyne*

Ce fut au tour d' **Antoine Charles Louis Lemoyne**, de quitter ce monde, à l'abbaye, le **8 avril 1840**. Il n'avait pas soixante-trois ans. Alors? Mort accidentelle? Peut-être...Suite d' une longue maladie? Plutôt ... Il était suivi par le médecin de Nancras, Jean Célestin Kortz. Celui-ci était aussi son ami et avait été appelé à son chevet ainsi que cet autre ami Charles Gilbert, propriétaire à Malleville à St Romain de Benet.

Sûrement occupé à organiser les funérailles, Louis laissa les deux hommes déclarer, le lendemain matin le décès de son père adoptif. A la lecture de cet acte, il est évident que le dernier représentant de la famille Lemoyne rendit l'âme chez lui “à son domicile à l'abbaye de Sablonceaux “ à savoir dans l'ancien logis abbatial, désigné aussi “ le château”. (2)

Ainsi donc, avec la mort d' Antoine Charles Louis Lemoyne se terminait l'histoire en Saintonge des LeMoyne, ou Lemoyne, ces marins de plume au service de la Marine Royale et des Colonies. Il est bien dommage de ne pas connaître plus de choses sur celui qui eut la bonne idée d'adopter notre ancêtre. Que de secrets entourent encore son existence, entre autres, son célibat !

### *Un héritage difficile à conserver*

Dans quel état se trouvait le domaine abbatial en cette année 1840 ? Ainsi, pour subvenir à leurs besoins financiers, les propriétaires Lemoyne, avaient vendu peu à peu toutes les

pierres des murs d'enceinte, celles des bâtiments de l'ancienne cure et celles de l'ancien château du Duc Guillaume, c'est-à-dire du bâtiment en façade de la maison abbatiale. D'ailleurs, l'une de ses tours a été détruite depuis 1810, à savoir par Antoine-Charles-Louis. De plus, il est sûr que les corps de logis qui séparaient les deux cloîtres ont été détruits avant 1836. En effet, ils n'apparaissent plus sur le cadastre napoléonien établi cette année-là. (3) La façade nord du logis abbatial garde encore la trace du portail roman qui permettait l'accès au premier cloître.



Les 2 anciens cloîtres réunis  
après la destruction des corps de logis qui les séparaient.  
(Avril 2009)

Est-ce à ce moment-là que fut implanté le grand escalier de bois à l'intérieur de la quatrième salle du rez-de-chaussée de l'ancien chapitre, permettant l'accès à l'étage du logis abbatial? En bas de cet escalier a été aménagé un vestibule faisant saillie au coin des bâtiments pour accéder dans la cour du premier cloître. Mais à quelle époque les lambris du dernier salon ont-

ils reçu les lettres enlacées L&D que certains supposent être les initiales de Lemoyne et Denis? Si elles sont réellement celles de ce couple marié en 1830, alors pourquoi ne sont-elles pas ML & D, symbolisant le couple Mutel-Lemoyne et Denis?

### *L'église et le presbytère*

Si l'ancien royaliste Antoine-Charles-Louis Lemoyne a été inhumé selon les rites de la religion catholique, ce ne fut pas à Sablonceaux. En effet, depuis la Révolution, la paroisse de Sablonceaux comme toutes ses voisines, souffrait d'un manque cruel de prêtres. L'officiant itinérant ne pouvait pas résider à Sablonceaux, car il n'y avait pas de presbytère. De plus, l'ancienne église paroissiale dédiée à Saint André qui se situait à l'extérieur de l'abbaye, n'existait plus, détruite lors des guerres de religion. Les offices se déroulaient donc dans l'église abbatiale. Mais celle-ci, en ce début du XIX<sup>ème</sup> siècle, était aussi dans un état catastrophique.

En 1838, la municipalité tenue par le maire Pierre Simon Chatellier décida de l'interdire de culte parce que "insécure" et délabrée. Elle fit détruire l'ancienne façade dont le pignon triangulaire qui la surmontait était devenu inutile, ne protégeant plus du grand vent saintongeais, les toitures écroulées depuis longtemps. La nouvelle façade ne fut qu'un mur de fortune destiné à clore la nef éventrée.

A l'automne 1839, le maire Chatellier demanda des fonds au ministre de l'Intérieur pour réparer la toiture en bardeaux du clocher qui, certes avait déjà été réparée au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais dont le mauvais état menaçait de dégrader d'avantage la charpente et le plancher. Ce clocher fut réparé à grand frais entre 1856 et 1869. L'église ne retrouva sa vie paroissiale qu'en 1847. Le prêtre d'alors, Eusèbe Brager, put enfin inscrire les noms de ses premiers paroissiens dans ses

registres paroissiaux.

Mais la paroisse n'avait toujours pas de presbytère pour accueillir son prêtre, car l'ancienne cure, située à l'origine à l'entrée du domaine, à droite du vieux porche et encore debout en 1796, n'existait plus. En 1856, une quinzaine de notables de la commune se mirent en société pour en bâtir un. C'est sur un terrain situé à gauche de l'ancienne entrée de l'église abbatiale, vendu par Louis Mutel-Lemoyne qu'il fut construit à partir de 1862. (4)



Façade , clocher et presbytère (2012)

### **XX.3 La roue tourne**

#### *A Sablonceaux*

A cette époque, la mort s'acharnait sur les habitants de l'ancienne abbaye, sur les plus jeunes en particulier. En effet, le petit *Charles-Louis* décéda à l'abbaye le *13 février 1842*. Il allait fêter ses neuf ans. Ce fut son grand-oncle Maurice Denis, toujours en forme à soixante-deux ans et Jean Tard le jeune meunier qui signalèrent le décès auprès du maire Chatelier. Une nouvelle fois, il est curieux de constater l'absence du père dans ce genre de déclaration, sans doute était-il occupé à organiser les funérailles de l'enfant, à rechercher l'église dans laquelle la cérémonie funéraire pourrait se dérouler.

Deux ans plus tard, le **10 mai 1844**, c'était le tour de **Jeanne Servant** de s'éteindre au “chef-lieu”, à l'abbaye donc, comme le précise son acte de décès: *“Devant Pierre Simon Châtelier, Jean Chauvet cultivateur 39 ans demeurant à Sablonceaux voisin de la défunte et André Daud 22 ans domestique demeurant à Sablonceaux, déclarent le décès de Dame Jeanne Servant, sans profession, décédée ce jour à 2h du matin dans son domicile au chef- lieu de Sablonceaux, âgée de 87 ans, née à Ars département de Haute Charente, de son vivant veuve de Louis Mutel, fille de Jean Servant décédé et de défunte Marie Gimon. Les déclarants dirent ne pas savoir signer.”* Il faut remarquer que ce furent les domestiques qui s'occupèrent des formalités, son fils Louis Mutel-Lemoyne étant sans aucun doute parti organiser les obsèques dans une église voisine.

Jeanne vivait à l'abbaye certes, mais dans quelle demeure? Dans l'ancien chapitre dont l'intérieur allait ou venait d'être

restauré? Dans l'ancienne «Maison des Filles» qui se situait dans le pavillon carré implanté juste à droite du portail baroque? Dans le l'ancien logis du prieur à l'extrémité de l'aile aux moines?

Dans ce contexte morose, la joie parvenait parfois à prendre place à l'abbaye. Le troisième enfant du couple Mutel-Lemoyne, **Louis-Justin Mutel-Lemoyne** vit le jour **le 28 février 1846** à l'abbaye de Sablonceaux. Il était temps pour ces parents d'avoir un héritier! En fait, le couple avait eut de faux espoirs en attendant une nouvelle naissance prévue pour juin 1843. Malheureusement Thérèse accoucha d' une petite fille mort-née le 4 juin 1843. C'est qu'ils n'étaient plus de prime jeunesse, ce Louis déjà âgé de cinquante ans et cette Thérèse qui allait sur ses trente neuf printemps. Par bonheur, ce dernier enfant survécut. Comment sera-t-il appelé dans l'intimité? Louis? Justin? Cette fois encore, ce fut Louis en personne qui vint en mairie en fin de soirée déclarer la naissance de ce fils tant attendu né le matin même “ *dans la maison qu' habite le déclarant au chef-lieu de la comun.* “. Cette précision est une nouvelle preuve que c'est bien l'abbaye qui, de tout temps, était appelée le “chef-lieu“. Louis Mutel-Lemoyne parapha cet acte de sa nouvelle signature à côté de celles du nouveau garde-champêtre Tourneur et de l'instituteur Caillaud.

Notons à ce moment du récit le curieux contrôle des naissances auquel se pliait ce couple. Il lui fallait à tout prix avoir un enfant pour assurer la succession. Aussi, lorsqu'un enfant décédait plus ou moins en bas âge ou même à peine né, laissant vacant le poste d'héritier, le couple se remettait aussitôt à l'oeuvre! Ce système comportait un risque majeur. Que serait-il advenu des capacités procréatrices de Thérèse, s' il avait fallu attendre encore plus longtemps?

L'année 1858, la famille Mutel-Lemoyne vit plusieurs disparitions dans son proche entourage. Bien plus que les cérémonies de mariage, les enterrements étaient pour tous, l'occasion de se retrouver et surtout d'expliquer aux plus jeunes les origines de la famille. Il en fut ainsi le soir du **9 août 1858**, lorsque **Jeanne Christine Lemoyne** décéda à son domicile à Sablonceaux. A l'abbaye, certes, mais dans quel logis? Toute la famille réunie autour de sa dépouille dut commenter la présentation faite par Louis Mutel-Lemoyne à son jeune fils de douze ans, de cette femme septuagénaire restée célibataire, de sa place cruciale dans la généalogie complexe des Lemoyne, Mutel et Servant. Quel dommage de ne rien savoir de plus sur cette femme! Le seul mérite que nous autres, les descendants de Louis Mutel pouvons lui trouver, est d'avoir été la clé de l'énigme de l'adoption de son demi-frère cadet par son demi-frère aîné! Quel triste destin...



Le “ Château “ ou ancien logis abbatial (2011)  
occupé par les propriétaires Lemoyne et Mutel-Lemoyne

Auparavant, au hameau de Toulon, le vieil ami et oncle de la famille, *Maurice Denis* avait été au plus mal. Sa femme Jeanne Elisabeth Béguer fit venir de toute urgence ceux qui demeuraient le plus près de chez elle, son fils Abel Denis, tonnelier à l'Eguille et son gendre Pierre Charron, cultivateur au Breuil-de-Saujon. Ils procédèrent à la déclaration officielle du décès de Maurice qui survint le *18 mai 1858*.

### *Les soeurs Arsandeau de Port-des-Barques*

Trois ans plus tard, le **29 mai 1861**, s'éteignait dans la "demeure de M. Mutel-Lemoyne" au "château" donc, **Jeanne Arsandeau**, à cinq heures du soir. La mère de Thérèse Denis déjà agonisante avait pu voir une dernière fois son fils Justin, arrivé de Cognac où il était négociant. Tôt le lendemain matin, Justin se joignit à Louis Mutel pour déclarer ce décès en mairie à Pierre Simon Chatelier, son adjoint qui le remplaçait comme d'habitude dans une telle occasion.

Ce fut sans doute pour toute la famille de faire le point sur ce qu'étaient devenues les soeurs de Jeanne et leurs familles qui vivaient à Port-des-Barques, village natal de la défunte. Depuis 1830, quelques-uns avaient quitté ce monde, d'autres s'étaient mariés, certains avaient eu des enfants qui à leur tour avaient fondé une famille.

Aussi, la soeur aînée de Jeanne, Esther Arsandeau, devenue marchande à Port-des-Barques, s'était éteinte en 1833, suivie trois ans plus tard de son époux Jean Baptiste Fauvel. Son fils, Jean Baptiste, propriétaire au village mais aussi marin, s'était marié avec Anne Judith Charpentier, la fille d'un brigadier des douanes qui lui donna deux filles, Esther et Henriette. Puis il quitta le village pour d'autres horizons.

Toujours à Port-des-Barques, la soeur cadette, Thérèse

Arsandeau s'éteignit en 1857, veuve depuis trente ans de Pierre Foucaud. Sa fille Esther Foucaud décèdera en 1873, veuve de l'ancien pilote Pierre Léger depuis 1861. Esther avait élevé quatre enfants: Pierre-Ulysse, Benjamin-Abel, Esther-Thérèse et André-Emile. Cette famille Léger s'agrandira au fil des ans. Benjamin-Abel se maria, aura deux enfants, Marie-Esther et Benjamin-Eugène qui resteront à Port-des-Barques où ils feront souche. Sa soeur, Esther-Thérèse épousa un brigadier des douanes, Philippe Grégoire qui exerçait alors à l'île de Ré. Des jumelles, Esther et Henriette naîtront d'abord. Puis Esther-Thérèse suivra son mari à la Tremblade, y mettra au jour Esther-Isoline- Berthe et Louis-Charles-Philippe qui vivra très peu de temps. (5)

### *Les cousins Denis de Sablonceaux*

A l'abbaye de Sablonceaux, le couple Mutel-Lemoyne était satisfait de voir que leur fils Louis-Justin bénéficiait d'une robuste santé. Puis le matin du *3 juin 1869*, Louis fut prévenu de la mort qui avait frappé *Jeanne Elisabeth Béguier*, la veuve de Maurice Denis, dans sa demeure à Toulon. Une nouvelle fois, Abel Denis quitta sa tonnellerie de l'Eguille pour déclarer le décès de sa mère octogénaire.

Nous savons peu de choses sur ce que sont devenus les enfants de Maurice et de Jeanne Elisabeth.

Jean-Eutrope qui vivait à Mortagne-en-Gironde où il exerça comme huissier, puis comme géomètre, quitta définitivement ce bourg, peu après 1845.

Au Breuil-de-Saujon, Elisa éleva sa fille Anne-Elisabeth, y décèdera en 1888, quatre ans tout juste après son mari Pierre Charron.

Abel, marié avec Julie Couturier en 1836 à l' Eguille, eut quatre ans après, un garçon Aristide, qui décéda à l'âge de sept

mois dans une famille nourricière. Resté longtemps veuf, Abel refera sa vie à L'Eguille avec Elisabeth Fissandeau en 1883, y mourra dix ans plus tard, sa seconde épouse deux ans après lui. Thérèse-Nanci s'était installée dès 1838 à Vouillac, un hameau de St Romain de Benet, avec son mari le cultivateur Jean Sourdonnier. Dans cette ferme, étaient nées Elisabeth et Nancy-Marcelline. Puis la famille vécut dans un autre hameau de cette commune, à Piedgrimal. Là, naquit le troisième enfant, Jean Alcide. Si le sort de Thérèse-Nanci après le décès de son mari en 1868 nous est encore inconnu, ce n'est pas le cas de celui de ses enfants Sourdonnier. Presque tous finirent leurs jours à St Romain de Benet. L'aînée, Elisabeth mariée avec le meunier de Griffarin Alexis Labbé, y mettra au monde Alexis-Louis et Octavie. La seconde fille, Marcelline épousera Alexandre Roy, un cultivateur du hameau de Villeneuve. Elle sera la mère d'Alexandre Marcel Roy. Nous aurons bientôt l'occasion d'évoquer l'existence de cet enfant né en 1865, car il épousera Elise Mutel-Lemoyne en 1898. Le couple Roy s'éteindra au début du XXème siècle, à Thaim au lieu-dit le Crujard. Quant à Jean-Alcide, il s'éteindra à St Romain en 1923, son épouse Zélie Duc en 1926. Leurs trois enfants, Zélia-Félicienne, Mathilde et Alcide-Léon passeront toute leur existence à Saint Romain jusqu'à la fin du XXème siècle.

Alors, en juin 1869, à Toulon quand disparut Jeanne Elisabeth Béguier, c'était la benjamine, Suzanne Félicité Denis qui tenait de la ferme de Toulon avec son mari, le cultivateur Pierre Guillaud. Félicité mit huit enfants au monde. Par malheur, quatre d'entre eux ne passèrent jamais le cap de la première année d'existence. Seules les vies des aînés Jules et de Félicité-Pélagie sont connues. Suzanne Félicité s'éteindra en 1881 à Sablonceaux, son époux Pierre Guillaud treize ans plus tard.

## *La famille du charron Etienne Denis*

Au hameau de Valanzay dépendant de la commune de Sainte-Radegonde, situé à une dizaine de km de St Porchaire, l'ancien charron Etienne Denis s'éteignit le 4 juin 1860. C'est là, chez sa fille aînée, Marie-Magdeleine Angélique Denis qu' il s'était retiré. Devenu veuf de Marie-Madeleine Boutin en 1840, cet oncle de Thérèse Denis, attendit quelques années pour laisser ses fils exploiter seuls le domaine de Bapaille qu' il avait acheté à Romegoux.

Dans ce village, en 1834, s'était marié son fils Jean Denis avec Magdeleine Debois, la fille d'un laboureur à boeuf. Trois enfants Denis vinrent au monde à Bapaille. D'abord, en 1835, Marie qui épousa en 1857, le maréchal - ferrant Jean Pertus. Deux ans plus tard, c'était Jean dont la femme Magdeleine Deslandes épousée en 1863 eut cinq enfants. Les trois premiers, Alexandre, Jean et Auguste Denis quitteront le village pour vivre ailleurs. Le dernier ne vivra que quelques mois et l'avant-dernière Marie Madeleine Denis, née en 1875 à Romegoux, s' éteindra à Rioux en 1953. La troisième, Elisa Denis née en 1843, fit sa vie, dès 1860 avec le cafetier du village, Louis Gay et eut trois enfants Louis-Eugène, Elie-Alexandre et Marie-Louise.

L'autre fils d'Etienne Denis, prénommé aussi Etienne, épousa en 1851 Rose Thomas. De ses deux garçons, nés au domaine de Bapaille, seul l'aîné survécut. Il s'agit d' Eutrope Denis, né en 1852 qui épousera au Beurly en février 1878, Angèle Marie Lafond et aura trois filles Marie-Suzanne, Rose-Marguerite et Marie-Gabrielle. Les deux dernières vivront à Romégoux jusqu' au début des années 1970.

Ainsi, l'ancien charron Etienne Denis passa ses vieux jours chez sa fille, Marie-Magdeleine Angélique qui vivait en famille

avec Jean-François Quéré, un cousin issu-germain qu' elle avait épousé en 1831, à Romégoux justement. Trois enfants Quéré étaient nés peu après. D'abord à Romégoux, Etienne-Jean en 1832, ensuite au bourg de St Porchaire où le couple demeurait alors, Agathe-Eliza en 1835 et Marie-Angèle en 1847. De cette enfant, n' a été trouvée aucune trace de son existence ultérieure.

En 1854, Etienne avait pu voir sa petite-fille Agathe-Eliza Quéré épouser Jacques Philippe "Fragneau" et s'établir non loin de là, au domaine de l'Aiguille à Champagne. Deux garçons portant le patronyme "Philippe" y naquirent, Alexandre en 1855 et Louis-Justin en 1860. Tous deux feront leur vie à Champagne et leur postérité y vivra jusqu' au milieu du XXème siècle. Agathe-Eliza s'éteindra dans ce domaine en 1895 et son mari Jacques Philippe "Fragneau" en 1897.

En mars 1860, Etienne eut tout juste le temps de voir son autre petit-fils, Etienne-Jean Quéré épouser Rose Elisabeth Deviaud-Fleury, la nièce de son beau-frère Jacques Philippe Fragneau. Le couple éleva au village du Beurlay deux enfants, Ernest et Emma-Marguerite-Thérèse Quéré.

Puis la vie continua. Etienne Denis-fils décéda à Romégoux en mars 1869 et sa soeur Marie-Magdeleine Angélique à Valanzay en janvier 1771.

### *Les Mutel à Rochefort*

Le premier fils de Louis Mutel-père, *Jean Mutel*, quitta ce monde le *30 avril 1838*, à Rochefort, dans son domicile situé Grande Rue du Faubourg, âgé alors de 57 ans. Sa veuve Marie Suzanne Godard décéda bien plus tard, en juin 1862 dans la même rue, chez sa fille Clara.

Sa fille aînée Marie-Madeleine-Désirée Mutel, qui s'était mariée en 1830 avec Pierre Adolphe Métivier, mourut dix ans plus tard, après avoir mis au monde deux enfants. L'aîné

Michel-Alexandre Métivier participa comme fusillier aux expéditions franco-anglaises en Crimée. Sans doute se battit-il aux Dardanelles avant de mourir à vingt-quatre ans, loin de son pays, en 1855 à l'hôpital militaire d'Orient d' Echiftik en Turquie, des suites d'une affection et de la typhoïde. La seconde, Marie-Lucile Métivier eut en 1851, un enfant de père inconnu, à qui elle attribua les prénoms de son père, Pierre Adolphe. Puis, elle quitta Rochefort.

L'avant-dernière fille de Jean Mutel, Marie-Anne-Clara se maria à Rochefort, en 1840 avec le coiffeur-perruquier Paul Changeat. Elle mit au monde quatre enfants dans la Grande Rue du Faubourg, non loin de la maison de son grand-père.

L'aîné Pierre-Adolphe Changeat décéda chez ses parents alors qu' il allait fêter ses vingt ans. La deuxième, Marie-Louise qui était institutrice, se maria deux fois à Rochefort. De son union avec son premier mari, Mathieu Eugène Ribéraud, un coiffeur natif de Saintes, naquirent deux enfants qui moururent en bas âge. Devenue veuve, elle se remaria avec Pierre Victor Hachette. Quant à la troisième, Marie- Augustine Changeat, elle se maria avec son beau-frère par alliance Victor Ribéraud qui lui aussi exerçait le métier de coiffeur à Saintes. Nous n'avons plus trouvé de traces de la vie de ce couple à Rochefort, peut-être y en aurait-il à Saintes? La dernière, Marie-Célestine Changeat, ne vécut que quelques mois. (5)

### *En Bordelais*

Comment avait évolué en Gironde la branche Lemoyne, représentée par Angélique Lemoyne de 1830 à 1870 ? Nous ne possédons à ce jour aucune trace du décès de son époux, l'ancien mousquetaire puis conseiller en la première chambre des enquêtes du Parlement de Bordeaux, Thomas Martiens de

Lagubat. Néanmoins, nous savons que c' est à Léognan, au château de Larrivet que s'éteignirent tour à tour, Angélique Lemoine en 1844, sa fille Marie-Elisabeth-Antoinette Martiens de Lagubat en 1855 et enfin l'aînée de ses petites-filles Mathilde de Canolle, en 1865. (6)

Revenons à Angélique. Selon son acte de décès dressé le 28 février 1844, "*Madame Angélique Françoise Lemoine*" était déjà veuve de Thomas Martiens de Lagubat. Fait amusant, les déclarants, le vigneron Arnaud Lalanne et le charretier Bertrand Vidal habitaient Léognan mais ne connaissaient pas l'âge exact de la défunte puisqu'ils déclarèrent qu' elle avait quatre-vingt-cinq ans, alors qu' elle en avait deux de plus!

Quant à sa fille, Marie Elisabeth Antoinette Martiens de Lagubat, elle s'éteignit dans la nuit du 14 novembre 1855 au même château de Larrivet dont elle était propriétaire. Agée de soixante-huit ans, elle était veuve de Jean-Marie-François-Victor, marquis de Canolle depuis 1822. La déclaration de son décès a été établie par Henri Achille, baron de Sulzer-Wart, propriétaire âgé de trente-trois ans, demeurant à Bordeaux au Cours du Jardin Public et déclaré être "*non-parent*" de la défunte. Il n'était donc pas encore le beau-fils de sa fille cadette Gabrielle-Henriette. Le second déclarant était Baptiste Charles Théophile, baron de Marignan, propriétaire âgé de 42 ans, demeurant au château de Marignan près de Mirande dans le Gers, neveu par alliance à la défunte. Ce dernier était le mari de sa nièce Marie Catherine Léontine de Canolle, fille du frère cadet Jacques de Canolle et dont le frère Robert Saint Fort continuera la lignée des Canolle et portera par la suite, le titre de marquis de Canolle.

Lorsque la fille aînée, Angélique Françoise Mathilde de Canolle, née à Bordeaux en 1810, décéda le 24 août 1865, à Léognan, dans le même château de Larrivet, elle était l'épouse

en premières noces de Pierre Louis Martin Grand de Luxollière et en secondes noces de Nicolas Ferdinand Taffard de Saint Germain qu' elle dut épouser vers 1845.

Quant à la cadette, Henriette-Gabrielle de Canolle, nous savons seulement qu' elle fut l'épouse de Jacques Henry baron de Sulzer-Wart, le père de Henri Achille et qu'elle mourut le 21 février 1864. Mais où? (7)



Château Larrivet Haut-Brion (2013)

Quelle postérité exacte ces deux filles de Canolle ont-elles pu avoir? Certainement aucune. Il est connu qu'après ces décès, de nombreuses parcelles de vignes du "Château Larrivet " furent vendues, une à une au propriétaire voisin du "Haut-Bailly". En 1870, Ernest Laurent, un négociant de Bordeaux acheta ce qui restait du domaine qui sera dénommé peu après "Château Haut-Brion-Larrivet". Par la suite, le domaine changea de propriétaire au moins cinq fois. Depuis 1987, il est la propriété de la famille Gervoson et sa société Andros .(7)

## **XXI Les Mutel-Lemoyne notables à Sablonceaux**

### ***XXI.1 Louis Mutel-Lemoyne , maire de Sablonceaux***

*Maire quel que soit le régime politique*

A partir de septembre 1848, Louis Mutel-Lemoyne, un des plus gros propriétaires de Sablonceaux se lança officiellement dans la politique. Il fut le maire de la commune jusqu'à la mi-octobre 1876, où peu de jours avant sa mort, son fils Louis Justin le remplaça à la tête de la municipalité. Comment était-il venu aux affaires publiques? En février 1848, le système électoral avait changé. Terminé le suffrage censitaire favorisant les gros propriétaires! Finie la nomination des maires par le préfet du département ! De 1848 à 1851, les maires furent élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6000 habitants. Ce fut donc le propriétaire de l'ancienne abbaye, Louis Mutel-Lemoyne que les conseillers municipaux de Sablonceaux choisirent de mettre à la tête de leur commune.

Cependant, de 1851 à 1871, pendant le Second Empire, les maires furent de nouveau nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3000 habitants et ce, pour cinq ans à partir de 1855. Le préfet de la Charente-Maritime de cette époque n' eut pas grand mal à choisir celui de Sablonceaux: il confirma Louis dans ses fonctions.

Pendant la Commune, Louis n' était plus appelé "Maire" mais "Président de la commission municipale" et ce, du début octobre 1870 aux premiers jours du mois de mai 1871. Mais que lui importait le titre, il était toujours à la tête de la municipalité ! Il récupéra son titre de maire par la suite...

Après 1871, quand débuta la IIIème République, les maires

furent de nouveau élus, sauf dans les chefs-lieux de départements, d'arrondissements ou de cantons, ce qui n'était pas le cas de Sablonceaux. Une fois encore, Louis bénéficia de la confiance de ses concitoyens et fut maintenu à la tête de la commune.

### *Les opinions politiques de Louis Mutel-Lemoyne*

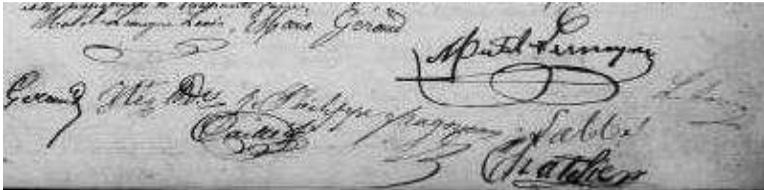
Tous les mandats municipaux de Louis se déroulèrent sous tous les régimes politiques de cette seconde moitié du XIXème siècle. S'il semble s'être plié au moindre changement politique, il a toujours satisfait la confiance que lui accordaient les habitants de la commune. Pour le moment, les idées politiques qu'il défendait réellement, nous sont encore inconnues, mais elles devaient s'inspirer, au moins au début, des idéaux maçonniques qui auraient pu marquer sa jeunesse.

En 1848, beaucoup de loges gagnées au mouvement de la réforme saluèrent la renaissance de la République. Déçus par la Monarchie de Louis-Philippe, les Maçons français finirent par passer dans le camp républicain. Ce fut alors l'heure de la Seconde République et de sa devise d'inspiration maçonnique: "Liberté, Egalité, Fraternité". En 1851, le coup d'état de Napoléon III précipita le changement de la Franc-Maçonnerie française en faveur des Républicains, même si le Grand Orient restait protégé et contrôlé par le gouvernement impérial. Ensuite, elle joua un rôle de plus en plus important dans l'affermissement du régime républicain. Le Grand Orient décida même en 1877 la suppression de l'obligation à la Croyance en Dieu. Sous la IIIème République, elle eut une influence politique indirecte par la réflexion et l'étude: de nombreux projets de loi votés par les gouvernements républicains d'être préparés dans le silence de ses temples.

## XXI.2 *Mariage de Louis Justin Mutel-Lemoyne*

### *Un mariage d'amour*

Au soir du **28 juillet 1875**, à Sablonceaux, Louis Mutel-Lemoyne devait être satisfait de voir assuré l'avenir de sa famille et de son patrimoine. Louis-Justin, son unique héritier venait de se marier avec **Anne Marie Géraud** (ou Marie Anne). Anne-Marie, née le **11 août 1852** à Jau Dignac Loirac en Gironde, était la fille du brigadier des douanes à la retraite **Jean-Marie Géraud** et de l'institutrice **Bertrande Ité**. Un contrat de mariage avait été signé et déposé chez Me Payet à Nancras, le jour même du mariage. Louis-Justin était alors déclaré "propriétaire agriculteur". (1)



Signatures au bas de l'acte de mariage du 28 juillet 1875

Thérèse Denis, la mère du marié, ne signa pas " à cause de la faiblesse de sa main". Cette fois-ci, contrairement à l'excuse invoquée pour sa belle-mère Jeanne Servant lors de son propre mariage en 1830, la sienne était valable, car elle savait parfaitement écrire son nom. Elle venait d'avoir soixante-huit ans et devait souffrir de rhumatismes articulaires ou d'autres maux handicapants.

Cette union était en fait un mariage d'amour. Une preuve? Par ce mariage était légitimée une fille "naturelle", **Elise**

**Marie Louise, née le 15 avril 1875 à Rochefort.** Victorine Grossart, la sage-femme qui avait signalé sa naissance en mairie, avait déclaré " *ne pas avoir mission de nommer son père et sa mère*". Il faut donc comprendre que le jeune Louis Justin, âgé de vingt-neuf ans et sa compagne Marie-Anne qui avait six ans de moins, vécurent maritalement à Rochefort, avant de légaliser leur union à Sablonceaux. Alors se posent quelques questions concernant ce couple. Où Louis-Justin avait-il rencontré sa bien-aimée? Chez les parents Géraud à la Martinerie près du hameau Le Pont de Sablonceaux? Quelles activités exerçaient les jeunes gens à Rochefort?

Nous connaissons peu de chose sur ces parents Géraud. Tous deux étaient originaires de la Haute-Garonne. Le père était natif de Bagnères de Luchon et la mère de St Pé d'Ardet. Depuis quand vivaient-ils en Charente-Inférieure? Bertrande avait dû obtenir un poste d'institutrice dans ce département quand son mari cessa ses activités à la douane. Marie-Anne avait une soeur et un frère plus jeune qu'elle, Clément Géraud qui sera instituteur, les années suivantes, à St Georges d'Oléron puis à Saint Eugène, un village situé près d'Archiac.

Trois des témoins de ce mariage étaient des amis proches. Ceux de la mariée, Louis Sorin, âgé de vingt-neuf ans était propriétaire à Chevret, un hameau de St Romain de Benet et Joseph Caillé, l'instituteur communal de Sablonceaux, âgé de cinquante-six ans domicilié à Saint André était un collègue de sa mère. Celui de Louis Justin, Gustave Labbé, un rentier âgé de cinquante-deux ans demeurait à Nancras. Seul le quatrième témoin était un parent. Il s'agissait de Philippe Jacques Fragneau, âgé de quarante-six ans, propriétaire à Champagne qui était déclaré être " cousin du marié ".

## *Jacques-Philippe Fragneau*

Qui était ce parent que choisit Louis-Justin comme témoin? Jacques Philippe Fragneau était né en septembre 1828 au domaine de Monfabien à Saint Sulpice d' Arnoult, dans la demeure de l'ancien maire Jacques-Philippe Fragneau, où sa mère Marie-Jeanne Magné était domestique. A sa naissance, désigné par ces deux seuls prénoms, " Jacques Philippe ", comme beaucoup d'enfants naturels de cette époque, il avait été déclaré être de "père inconnu". Cela avait été aussi le cas de sa soeur aînée, Rose-Elisabeth Magné, née quatre ans avant au village voisin de La Vallée et cela sera aussi celui de son frère cadet, " Jean Philippe" né six ans après lui, à Monfabien.

L' identité de ce "père inconnu" n' a pas été pas difficile à retrouver. Il s'agissait de ce Jacques-Philippe Fragneau chez qui sa mère avait accouché. Cet homme qui avait une vingtaine d'années de plus que sa domestique, ne pouvait pas reconnaître les enfants qu'il lui faisait, parce qu'il était marié. La preuve formelle n'a certes pas été trouvée, mais il est curieux que cette Marie-Jeanne Magné, trois fois mère d'enfants déclarés de père inconnu, native d' Ecurat près de Saintes, habitait dans le même village de la Vallée que ce même Jacques-Philippe Fragneau quand celui-ci, devenu veuf, put enfin l'épouser en février 1838. C'était juste deux mois avant la naissance de leur premier enfant légitime Elisabeth Justine Désirée Fragneau. Le couple installé définitivement à Monfabien à St Sulpice d' Arnoult vit naître l'année suivante, une autre fille légitime, Marie-Louise Fragneau.

Aussi, Jacques sera désigné sous le simple patronyme "Philippe" dans tous les actes concernant sa vie officielle, à son mariage, à la naissance de ses enfants et à son décès. Cependant, dans sa vie privée, il n'hésitait pas à ajouter à ce

nom, le patronyme de son géniteur, surtout après la mort de ce dernier en 1854. C'est ainsi que ce fut sous le nom de " Jacques Philippe Fragneau" qu'il témoigna au mariage de Louis Justin Mutel-Lemoyne et de Marie-Anne Géraud, en juillet 1875.

Comment les deux hommes pouvaient-ils être cousins?

Il faut rappeler que Jacques était le mari d' Agathe-Eliza Quéré, la cousine issue-germaine de Louis-Justin, à savoir la petite-fille de l'ancien charron Etienne Denis. (2)

### *Parentèle invitée.*

Ce mariage fut probablement l'occasion d'inviter la famille proche, entre autres les cousins et cousines encore de ce monde qui demeuraient dans les environs ou du moins, de les présenter à la famille de la jeune mariée.

La famille la plus proche de Louis-Justin susceptible d' assister à ses noces était celle de Justin Denis. Cet oncle paternel était parti à Cognac pour s' établir négociant en eaux de vie, où il fut d'ailleurs à l'origine des cognacs "Denis Mounié" par son association avec Mr Mounié également négociant à Cognac.(3) Dans la capitale du cognac, Justin s'était uni à Malvina Goudable qui lui donna Jeanne-Henriette en 1848 et Edouard-Gabriel en 1853. Après la mort de ses parents, Justin avait hérité du domaine de la Chauvillière, autour duquel se trouvaient de nombreuses vignes qui existent encore de nos jours. Il est clair que la viticulture était sa principale source de revenus! Justin disparut en 1873, mais qu'en était-il de sa femme Malvina?

Peut-être que leurs deux enfants, Edouard-Gabriel et Jeanne-Henriette étaient présents à ce mariage en 1875... En effet, dans ces années-là, le domaine de La Chauvillière était parfois occupé par leurs familles. En 1870, la cousine de Louis-Justin y mit au monde une fille conçue avec Charles Rouillet, lui-

même négociant à Cognac, Marie-Magdeleine Roulet. Jeanne-Henriette Denis aura la chance de vivre longtemps puisqu'elle finira ses jours en Alsace à quatre-vingt seize ans.



La Chauvillière , ancien domaine des Denis (2012)

Dix ans plus tard, naîtra à La Chauvillière, Henriette-Malvina-Marie Denis, une fille du cousin Edouard-Gabriel Denis et de Clothilde Berthelon. Cette Henriette-Malvina s'éteindra en 1951 à St Palais en Charente-Inférieure, après avoir vécu à Paris où elle aura eu trois époux. Il n'est pas certain qu'elle ait été la seule enfant de ce couple. Une autre fille serait née en 1890 et aurait vécu jusqu'en 1981. (4)

Outre Jacques Philippe Fragneau qui assista au mariage de son cousin très certainement en compagnie de son épouse Agathe-Eliza et peut-être de celle de ses fils Alexandre et Louis-Justin déjà adolescents, qui parmi les autres descendants du charron Etienne Denis aurait pu assister à la cérémonie? Eutrope Denis, le fils d' Etienne, le troisième enfant du charron. Sans nul doute, Louis-Justin et Eutrope se fréquentaient, car Louis-Justin sera témoin au mariage d' Eutrope, trois ans plus tard au Beurlay.

### ***XXI.3 Louis Justin Mutel-Lemoyne prend la relève***

#### *Hiver 1876 . Décès des parents Mutel-Lemoyne*

L'hiver qui suivit ce mariage fut fatal pour Louis Mutel-Lemoyne et sa femme Thérèse. Au début novembre 1875, Louis s' était bien affaibli. Il ne se déplaçait même plus pour célébrer les mariages de sa commune, laissant effectuer cette tâche à Pierre Simon Chatellier ou à Alexandre Pacaud le Premier Conseiller Municipal. Pendant les mois d'hiver 75-76, il se contenta d'aller en mairie enregistrer les naissances et les décès de ses concitoyens. Le dernier acte qu'il dressa et signa de sa propre main date du 4 septembre 1876. Au début octobre, sa santé se dégrada encore plus. Bien que maire officiel, il était désormais incapable de signer les actes. C'est son fils Louis Justin qui l'assistait en les signant à sa place.

En fait, ce fut **Thérèse Denis** qui s'éteignit la première, **le 2 octobre 1876** en soirée "à son domicile situé à Sablonceaux", à l'abbaye donc. Elle avait soixante-neuf ans. Son fils, Louis Justin Mutel-Lemoyne partit déclarer le décès le lendemain matin. C'est Pierre Simon Chatelier, l'adjoint-remplaçant qui rédigea l'acte de décès. Etait-ce l'émotion qui lui fit faire plusieurs ratures dont celle du mois indiqué?

A black and white photograph of a handwritten signature in cursive script. The signature is written on a light-colored, possibly aged, paper. The ink is dark, and the handwriting is fluid and somewhat slanted. The signature appears to be "Louis Justin Mutel-Lemoyne".

Signature de Louis - Justin le 10 novembre 1876

Trois semaines plus tard, Louis Justin fut élu officiellement maire de la commune à la place de son père etregistra son premier acte le 20 octobre. Il était donc mandaté quand au soir du **10 novembre 1876** son père **Louis Mutel-Lemoyne** quitta

ce monde " *à son domicile situé à Sablonceaux.*" Il avait atteint les quatre-vingt-un ans. Toujours accompagné du jeune instituteur Justin Caillé, Louis Justin partit déclarer le décès de son père le lendemain matin à Alexandre Pacaud, son remplaçant à l'occasion. D'ailleurs, celui-ci commit également quelques erreurs dues au manque d'habitude ou à l'émotion.

L'année suivante, Louis-Justin fit édifier dans le cimetière voisin, par un certain Chauvel, le caveau où furent enterrés ses parents et où le seront par la suite, quelques-uns des descendants Mutel-Lemoyne.



Caveau des Mutel-Lemoyne (2009)

### *Nouvelle génération*

Louis et Rose, décédés à l'automne 1876, n'eurent pas l'occasion de connaître leur nouveau petit-fils, **Charles-Louis-Théophile** qui naquit peu après, **le 26 décembre 1876**. Louis Justin prit la peine de déclarer en mairie cette naissance accompagné par son voisin le cultivateur Jean Tourneur et de Joseph Caillé, l'ancien instituteur de St André. L'enfant sera tout simplement appelé " Charles " par la famille.

Pendant les années de tranquillité et de prospérité qui suivirent, naquit le troisième enfant du couple, **Gabriel-Justin Mutel-Lemoyne, le 17 mai 1879** à Sablonceaux. Il est connu que sa famille l'appelait " Justin" dans l'intimité. Cette fois-ci, les amis disponibles pour témoigner de cet événement étaient Eugène Quinqueneaud propriétaire au Pont et Frédéric Lachaise, instituteur à St André.



Le noyer d'Amérique ( 2011)

La famille habitait de préférence dans l'ancien logis abbatial, ce bâtiment qui était en excellent état. Les bâtiments conventuels datant de l'époque romane contigus à l'église ( la partie nord de l'aile aux moines, avec la salle capitulaire et le cellier au rez-de-chaussée et les cellules des moines à l'étage) commençaient à se délabrer. C'est devant le "château" que fut planté le noyer d'Amérique dans les années 1885. Une trace de cet événement a été récemment retrouvée au revers d'une contre-marche de l'escalier, il s'agit d'une inscription écrite par une main enfantine, qui relatait ce parrainage. L'enfant ne pouvait être que le jeune Charles. (5)

*Louis -Justin Mutel-Lemoyne maire de la commune*

Perpétuant la tradition familiale, Louis-Justin Mutel-Lemoyne fut maire de Sablonceaux de la fin octobre 1876 avant même la mort de son père jusqu' à son propre décès en septembre 1900. Depuis avril 1884, le mandat municipal était de quatre ans. Ainsi pouvons-nous comprendre que ses concitoyens lui renouvelèrent leur confiance sans discontinuer.

Les Mutel-Lemoyne comme tous les notables de cette fin du XIXème siècle, utilisèrent la photographie comme témoignage de leurs activités publiques ou de leurs loisirs.



Les Mutel-Lemoyne en famille vers 1886

Sur un cliché conservé par les descendants de Gabriel-Justin, nous pouvons retrouver toute la famille posant à la fin de l'été 1886, avant ou après une séance de chasse. Mais dans la cour de quel domaine la famille avait-elle pris la pose? Ce n'est pas à l'abbaye, peut-être à la Martinerie chez les Géraud...

Ne reconnaît-on pas Charles Mutel-Lemoyne, à gauche, assis par terre au premier plan, âgé d'une dizaine d'années, arborant un fusil de chasse? Assis derrière lui, son père Louis-Justin qui tient négligemment son chapeau melon. A l'arrière-plan, le grand-père Jean-Marie Géraud en tenue de brigadier des douanes. A droite, l'enfant debout tenant aussi un fusil, c' est Gabriel-Justin Mutel-Lemoyne. L'élégante dame, assise à ses côtés, la grand-mère Bertrande Ité tenant sur ses genoux une fillette. Une de ses petites-filles ? Le couple placé derrière l'aïeule, pourrait être l'oncle Clément Géraud et son épouse. Au centre, à côté du brigadier, la jeune femme chapeautée portant un panier garni de fleurs ou de feuillages semble être Marie-Anne Géraud et la fillette au milieu, Elise Mutel-Lemoyne. Les deux enfants situés au centre au premier plan, le garçonnet assis tenant un fusil et l'enfant encore en robe pourraient être des cousins Géraud. Qui est l'homme debout à l'arrière plan? Un autre membre de la famille Géraud? Un ami? Remarquons tout au fond une domestique observant cette scène mémorable qui ne se doutait pas être prise en photographie!

### *1887-1888 Décès des parents Géraud*

Le soir du **19 juin 1887** décédait en son domicile situé à la Martinerie, à quelques encablures du hameau " Le Pont de Sablonceaux", **Jean-Marie Géraud**, le père de Marie-Anne. Ce fut son gendre Louis-Justin Mutel-Lemoyne et René Boulangé le jeune instituteur de Sablonceaux, ami du défunt qui vinrent déclarer le décès au premier adjoint Alexandre Pacaud . Jean Marie était né le **19 octobre 1819** à Bagnères de Luchon en Haute-Garonne, là où ses parents **Pierre Géraud et Jeanne Viarriu (Barrieu)** s'étaient unis le 25 décembre 1815.

A cette date, son père Pierre, né en mars 1789 à Gourdon, était cloutier et vivait à Aspet, chez ses parents **Pierre Géraud et Louise Rioux**. Sa mère, née à Bagnères en août 1793, demeurait aussi chez ses parents, **Bertrand Viarrieu et Angélique Bernard**. (6) Quand Jean-Marie Géraud se retrouvait-il brigadier des douanes et quelle fut sa carrière? Quand et où rencontra-t-il sa future épouse?



Louis- Justin Mutel-Lemoyne vers 1875-1880

Dix-huit mois plus tard, c'était au tour de **Bertrande Ité**, la mère de Marie-Anne Géraud de quitter ce monde, le **25 novembre 1888** en son domicile au Pont, c'est-à-dire à La Martinerie, alors âgée de soixante et onze ans. Cette fois-ci, c'est son fils Clément Géraud alors instituteur public à Saint Georges d'Oléron qui vint déclarer à Louis-Justin Mutel-Lemoyne à la fois maire et gendre, le décès de cette ancienne institutrice en compagnie de René Boulangé, toujours instituteur public à Sablonceaux et ami de la défunte. C'était donc une histoire d'instituteurs! Quel dommage de ne rien savoir de plus sur les origines de cette aïeule! (7)  
Le couple Géraud fut inhumé dans la tombe voisine de celle des Mutel-Lemoyne.



Entrée de l'abbaye vers 1895

Qui étaient ces promeneurs? Des membres de la famille Mutel-Lemoyne? Peut-être..

## *XXI.4 Démantèlement du domaine*

### *Quand Louis-Justin quitta ce monde*

La disparition prématurée de **Louis-Justin Mutel-Lemoyne le 16 septembre 1900** allait marquer le début du démantèlement du domaine de l'abbaye de Sablonceaux, acquis par Charles Lemoyne en 1791. Ce soir là, Honoré Boisson son adjoint enregistrait la déclaration de décès que venait de lui faire Clément Géraud , instituteur à St Eugène, le beau-frère de Louis- Justin et celle de Marcel Roy son gendre qui résidait alors à l'abbaye. Louis-Justin avait seulement cinquante quatre ans. De quoi était-il mort? A cette date, restaient au "château", sa veuve Anne-Marie Géraud, sa fille Elise et son gendre Marcel Roy qui venaient de perdre leur enfant et sa belle-soeur, une Melle Géraud . Quant aux fils, ils étaient absents: Gabriel-Justin était un Hussard caserné à Niort et Charles effectuait alors une campagne militaire en Méditerranée.

### *Prospérité des Mutel-Lemoyne*

Quelle était l'étendue des biens fonciers des Mutel-Lemoyne à Sablonceaux en cette fin de siècle? A cette époque le domaine était prospère. La production du vignoble environnant était abondante, la distillerie installée à l'abbaye fonctionnait à plein régime, la vente de pineau et surtout de cognac faisait rentrer de confortables revenus. De même, les fermes avoisinantes, que ce soit la Métairie située à mi-chemin du bourg St André et ou celle du Château-Guillaume située au hameau voisin "Chez Maulin" étaient suffisantes pour alimenter la maisonnée. A cela, s'ajoutaient les revenus issus de l'exploitation des bois et forêts environnants, bien que déjà défrichés en grande

partie depuis 1791. Des preuves de cette richesse sont encore lisibles dans l'inventaire de la succession qui sera établi en septembre 1900 et définitivement signé en 1901. ( 8)

### *Partage du domaine*

Ainsi, l'ensemble du patrimoine fut estimé. Mais comme Elise préférait recevoir de l'argent provenant de la future vente de parcelles, on dut procéder au partage de l'abbaye entre les deux frères pour que chacun puisse payer son dû à la soeur aînée.

En 1906, les terres, fermes, et bâtiments claustraux furent alors répartis en 2 lots.

Charles reçut le lot qui comportait dans l'abbaye, le "château" et l'ancien chapitre qui étaient en bon état, des écuries et dans les bâtiments claustraux, l'extrémité-sud de l'aile aux moines dont le logis du prieur à l'étage qui lui, commençait à se délabrer. En dehors de l'abbaye, il reçut la partie-nord du Bois Sénac situé vers le hameau Chez Mâchefert et la petite ferme de Château-Guillaume, quelques terres au nord de la Métairie, des bois les jouxtant et d'autres terres un peu plus éloignées.

Justin reçut celui qui, dans l'abbaye, comportait les "bâtiments historiques", c'est-à-dire les bâtiments romans contigus à l'église et de l'autre côté, le début de l'aile-sud des moines en assez bon état, avec la cuisine ainsi que la chapelle, mais aussi le réfectoire au rez-de-chaussée et les chambres à l'étage qui commençaient à s'écrouler. Justin reçut également la grange aux grains et des écuries à l'entrée du domaine conventuel. A l'extérieur, non loin de l'abbaye, lui furent attribuées la ferme de la Métairie, les terres avoisinantes au sud ainsi que la partie- sud du Bois Sénac jouxtant ces terres et d'autres terres plus éloignées.

Leur mère **Anne-Marie Géraud** renonça à la rente prévue dans le contrat de mariage de 1875. Elle décéda peu après, le **25 septembre 1907** dans son domicile situé à Sablonceaux à savoir à l'abbaye. Elle avait tout juste cinquante-cinq ans. C'est son frère cadet Clément Géraud instituteur à Saint Eugène et le garde-champêtre Louis Loirit qui déclarèrent le décès. (9)

En attendant la vente de l'abbaye, Charles et Justin cohabitèrent dans l'ancien domaine abbatial. Tandis que Justin participait réellement à l'exploitation agricole de ses terres, tout en demeurant au "château" avec Victorine Nadaud, une fille de Sablonceaux, épousée le 19 janvier 1909, Charles se contentait de prendre un métayer pour exploiter ses biens et profitait de la vie en troussant tous les jupons qui travaillaient chez lui à l'abbaye. C'est ainsi qu'il se mit en concubinage avec une jeune domestique et lavandière, native de St Jean d' Angle, Alexina Ballanger. Dès le début, la cohabitation entre les deux couples fut difficile, compte-tenu de leurs relations conflictuelles, voire ambigües qui existaient entre eux, les deux belles-soeurs s'accusant mutuellement d'infidélité. (10)

En mars 1911, l'échange de lots et la vente prévue des deux parties de l'abbaye furent un prétexte pour mettre au point la séparation des lieux de vie de chaque couple.(11)

Justin récupérait le premier lot, celui qui comportait la ferme de Château-Guillaume qu'il pouvait exploiter lui-même et surtout le "château" qu' il occupa alors avec Victorine. C'est là que naquit sa fille Gabrielle au mois d' août. Il pouvait utiliser la grande cuisine et la "souillarde" installées dans l'ancien chapitre .

Par contre, Charles récupérait les "bâtiments historiques" en mauvais état et l'aile aux moines où seule la cuisine du bas surmontée de la chapelle tenait encore debout. A l'extérieur, il obtenait la Métairie en bon état qui pouvait être exploitée par

un métayer et où il s'installa définitivement. Cette domiciliation à la Métairie est confirmée par les actes de naissance de ses premières filles, Charlotte en juin 1911 et France au mois de mai suivant.

### *Vente des deux lots*

En mars 1912, alors que la vente des bâtiments de l'abbaye se préparait, furent élaborés des projets de séparation entre les deux parties de l'abbaye destinées à être vendues et de divers modes d'accès. Rapidement, un mur de séparation isolant les deux lots fut élevé à l'extérieur. Les portes d'entrée du logis abbatial au rez-de-chaussée furent obturées. Au premier étage, furent fermées les portes qui faisaient communiquer le logis abbatial avec les bâtiments monacaux. En haut de l'escalier, la fenêtre donnant au-dessus du jardin de l'ancien cloître, fut également fermée.(12)

En septembre 1912, quand Charles vendit à la commune sa part des bâtiments abbatiaux, la grange aux grains, les écuries et sa parcelle du Bois Sénac, il était désigné comme étant "*célibataire, cultivateur et domicilié à la Métairie*". C'est bien là que naîtront ses deux dernières filles, Eglantine en 1914 et Muguette en 1916.

En 1913, ce fut au tour de Justin de vendre ses biens situés dans l'ancienne abbaye. Il conservait les terres situées au nord de la Métairie, les bois avoisinants, la partie-Est du Bois Sénac et surtout la ferme de Château-Guillaume où il logeait désormais avec sa famille. C'est là que vint au monde son fils Victor en septembre 1913. Ces biens appartiennent toujours à ses descendants.

Ce n'est qu' en septembre 1927 que l'abbaye fut réunifiée lorsque le Docteur Martz racheta la partie communale, à savoir

l'ex-part de Charles vendue en 1912. A l'issue de la Grande Guerre, la commune n' avait pas eu les moyens de restaurer les bâtiments historiques qui s'écroulaient. La salle capitulaire perdit ses voûtes vers 1925, mais néanmoins conserva ses quatre baies romanes. Le Docteur Martz fit sauter toutes les séparations qui avaient été précédemment montées. Très vite, fut abattue l'extrémité de l'aile du Logis du Prieur qui s'écroulait. Le noyer prospéra. Les bâtiments historiques envahis par les ronces servirent de réserves.



Au sol, trace du mur de séparation extérieure.(2011)

L'ancien domaine abbatial fut revendu par la suite, en 1940, à la famille Cornadeau qui y installa un orphelinat pendant la Guerre puis une fromagerie, s'inspirant du Vieux Porche pour faire de la publicité pour vendre ses camemberts. Le domaine appartient depuis 1986 au diocèse de Saintes et de La Rochelle. Il est confié à la Communauté du Chemin Neuf qui assure la mission spirituelle, touristique et artistique de l'ensemble. (13)



Domaine de Sablonceaux en 2012

## XXII Famille éclatée

### XXII.1 Elise Mutel-Lemoyne

L'aînée des trois enfants de Louis-Justin et d' Anne-Marie, Elise Mutel-Lemoyne, se maria à vingt-trois ans, le **27 septembre 1898 à Sablonceaux avec Marcel Alexandre Roy**, né le 22 février 1870 à St Romain de Benet au hameau de Villeneuve. A cette date, le marié habitait au Crujard, hameau dépendant de la commune de Thaims, chez ses parents Marcelline Sourdonnier et Alexandre Roy qui étaient propriétaires dans cette commune. Il était en fait son cousin issu-germain Denis de la troisième génération. En effet, la grand-mère maternelle de Marcel, Nancy Denis, était une cousine germaine de Thérèse Denis, la grand- mère paternelle d' Elise. Un contrat de mariage avait été signé peu de jours auparavant à Saujon, chez le notaire Maître Jeandeau. (1)



Elise Mutel-Lemoyne ( 1895 )

Ce jour-là, le maire, Louis Justin Mutel-Lemoyne ne célébra pas le mariage de sa fille, mais délégua ses pouvoirs à son adjoint Honoré Boisson.

La présence des témoins nous informe quelque peu sur la vie de ce couple. Non seulement ils étaient presque tous des membres de la famille, mais aussi appartenaient au monde politique et journalistique de cette région. Si l'oncle du marié, Alcide Sourdonnier avait eu peu de chemin à faire depuis le lieu-dit Piedgrimal de St Romain de Benet pour assister à la cérémonie (2), ce n'était pas le cas de l'ami, Alexis Fruit, le rédacteur en chef du journal «l'Indépendant» qui était venu de Saintes pour faire la noce. Rappelons que Marcel Roy était publiciste dans la presse écrite.

De son côté, Elise avait pris pour témoins, Clément Géraud son oncle maternel qui était instituteur à St Eugène et Gabriel-Edouard Denis, le cousin-germain de son père, qui déclara être à l'occasion domicilié à Sablonceaux, au domaine de La Chauvillère dont il était propriétaire. Ce fils du négociant Justin Denis, né à Cognac le 23 novembre 1853, propriétaire-viticulteur du domaine de la Chauvillère était aussi négociant à Cognac. Il avait fondé en 1889 le Comité de viticulture de Cognac dont il devint par la suite président d'honneur. Elu conseiller municipal de la commune de Sablonceaux en 1892, son cousin Louis Justin Mutel-Lemoyne étant alors le maire, Gabriel-Edouard Denis était devenu Conseiller Général du canton de Saujon en 1895. Entre temps il s'était présenté aux élections législatives de 1893, dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Saintes, mais fut battu par le député conservateur. S'étant présenté nouveau dans la même circonscription au mois de mai 1898, il venait de l'emporter sur le député sortant et d'être élu sur la liste d'Union progressiste.

Il ne s'inscrira à aucun groupe de la Chambre des Députés,

s'attachant à la défense du vignoble charentais. A ce titre, il sera membre de la Commission de la crise viticole. Il était en outre, membre de la Commission du Mont-de-Piété et chevalier de la Légion d' Honneur. Il a été écrit que Gabriel-Edouard décéda à Paris, mais non, c'est à La Chauvillière qu'il s'éteignit prématurément, le 30 octobre 1903. (3)

Dès lors, nous ignorons beaucoup de la vie d' Elise. Nous savons seulement qu' elle accoucha en août 1899, à l'abbaye de Sablonceaux, d' un fils appelé Marcel-Pierre Roy alors qu' elle était officiellement domiciliée à Thaims avec son mari. L'enfant ne vécut que quelques mois avant de mourir à l'abbaye en avril 1900. Le ménage habitait toujours à l'abbaye lors du décès de Louis-Justin au mois de septembre suivant. En 1901, au moment du partage, Elise et Marcel avaient réintégré le village de Thaims. Là, un autre fils prénommé Gabriel-Paul vint au monde le 10 septembre 1902, mais décéda très jeune, le 8 février 1923 à Thaims. Quant à Marcel Roy, il décéda le 26 novembre 1928 dans cette commune. Selon certains, Elise aurait refait sa vie avec un notaire à Meursac... Cette hypothèse est en cours de vérification. Ce qui est certain, c'est qu'après avoir reçu sa part de la vente des bâtiments abbatiaux, Elise coupa les ponts avec ses frères. (5)

## *XXII.2 Charles Mutel-Lemoyne*

On peut dire que Charles Mutel-Lemoyne, toute sa vie, brûla la chandelle par les deux bouts !

### *Charles et son mode de vie anticonformiste*

En décembre 1896, âgé de 20 ans, il s'engagea dans la marine à Rochefort. Etait-ce par soif d'aventure ou par vocation, en

souvenir des carrières maritimes de ses ancêtres? Il est amusant de comparer le signalement écrit sur le registre matricule des équipages à la photographie réalisée en studio à Rochefort juste avant son engagement : (*taille: 1m 620 mm; poils noirs; yeux gris foncé; front large; nez droit; bouche grosse; menton rond; visage ovale; sans marque particulière*)



Charles Mutel-Lemoyne (1896)

Que de rumeurs, de rêves nostalgiques ont circulé au sujet de Charles et de la Marine! " *Il a parcouru le monde, il était capitaine au long cours, quartier-maître et même pirate!* " a-t-on dit...

Après son engagement en janvier 1897, il fit ses classes et embarqua en mars pour une année de campagne, d'abord sur le Duperré puis sur la Couronne. Il fit une escale de quinze jours à Toulon en mars 1898. La campagne suivante l'emmena vers Alger pour douze mois, avant de le faire revenir à Toulon où il fut débauché pendant 2 mois au printemps 1899. Il était en

campagne sur le Destaing comme matelot-timonier depuis 13 mois, quand décéda son père en septembre 1900. C' est alors qu'il fut officiellement congédié, bénéficiant d'une dispense à titre de fils aîné de veuve. Il se retira alors à Sablonceaux.

Cependant en 1902, il dut réembarquer à La Rochelle pour effectuer une campagne au Caire et à Madagascar (des coquillages témoins de ces expéditions sont encore à notre disposition). Deux autres campagnes l'emmenèrent à Liverpool et dans les mers de l' Europe du Nord. Enfin, il fut radié du registre matricule le 22 juin 1905, n'ayant pas navigué plus de 3 années. Il renonça alors définitivement à la navigation et se retira à Sablonceaux comme "*propriétaire*". Il n'avait pas trente ans. (4) Il était propriétaire certes, mais ne connaissait rien à l'agriculture et à la gestion d' un domaine! Il se contenta de laisser le travail aux métayers recrutés pour cela.

Elu conseiller municipal de la commune de Sablonceaux, il afficha clairement ses idées anticléricales. Aussi, en 1913 devant l'échec de sa proposition *«qu'un registre soit déposé à la mairie afin de permettre l'inscription de ceux qui voudraient être enterrés civilement de façon que leur famille ne puisse au dernier instant empêcher leurs volontés dernières de se manifester»*, il décida sur le champ de quitter le conseil ! ( 6)

Dans sa vie privée, également, il vivait selon ses convictions anticonformistes. N' avait-il pas vécu avec Alexina sans passer devant M. le Maire pendant près de cinq ans?

### *La famille Ballanger*

Sa jeune compagne puis épouse, **Alexina Ezilda (Zilda) Ballanger** était née le **21 avril 1891** au Pouzaur, dans une ferme de la commune de Sainte Gemme où son père Jean-Léon Ballanger, travaillait à ce moment-là comme cultivateur.

En fait, ses parents étaient originaires de Saint Jean d' Angle, une commune des environs. **Jean-Léon Ballanger** y était né le 13 mai 1859, s' y était marié le 16 décembre 1884 avec **Félicité Dufaux**, qui elle aussi, y était née le 14 octobre 1861.

Les *Ballanger*, éleveurs de bovins ( bouviers ) ou cultivateurs de terres qu'ils ne possédaient pas, étaient implantés dans ce village depuis trois générations au moins.

Il n'était pas rare à cette époque qu'une famille entière de travailleurs de la terre quittât le village natal pour s'installer là où il y avait du travail. Rarement ces hommes épousaient la fille d'un propriétaire, plus souvent, ils se contentaient de fonder une famille avec une de leurs semblables.

Ainsi, au village de Soulignonne, l'ancêtre **Jean Balanger** et son épouse **Marie-Anne Giraud** avaient eu entre 1758 et 1769 au moins sept enfants survivants qui se sont tous retrouvés à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, là où ils avaient trouvé du travail. Certains s' y étaient mariés et avaient fondé une famille.

Parmi eux, **Pierre Ballanger** (1762- 1814) y épousa **Jeanne Chantreau** et conçut au moins neuf enfants dont quatre fils et deux filles qui survécurent. C'est ainsi que son deuxième fils, **Louis Ballanger** (6 sept 1799 - 4 déc 1868) qui sera l'arrière-grand-père paternel d'Alexina, quitta le pittoresque village médiéval de Pont-l'Abbé-d'Arnoult pour travailler à Saint Jean d'Angle. Ses frères Jean (1797-1844) François (1801-1872) et Michel (1807-1861) l'imitèrent.

Aussi, dans ce gros bourg médiéval situé à la limite du marais rochefortain, s'installa Louis après son mariage en 1829 avec **Magdeleine Rambaud** (1802-1832), une fille du propriétaire Jean Rambaud. Là naquit un fils unique, **Louis François Ballanger**, le 24 mars 1830. Magdeleine étant décédée deux ans plus tard, en janvier 1832, Louis se remaria en 1838 avec

Marie Garaud. C'est toujours à Saint Jean d'Angle que ce fils Louis-François épousa en mai 1857, **Eustelle Gond**, une jeune fille née le 8 novembre 1839 à Champagne, une commune voisine. La mère de cette aïeule, **Catherine Grenon** (1827-1896) était native de ce village comme ses parents **François Grenon** et **Marie Catherine Couraux**. Son père **Pierre Gond** (1815-1841) était originaire de Sainte Radegonde, un village des environs où ses parents **François Gond** et **Marguerite Amiot** étaient cultivateurs.

Du côté *Dufaux (Duffaud)*, les aïeux d'Alexina étaient également agriculteurs, mais depuis moins longtemps que les Ballanger. Son arrière-grand-père **Pelletier Duffaud**, né à Rochefort en 1794, orphelin devenu cultivateur, épousa **Marie Larivaux**, une fille de cultivateurs implantés à Champagne. Cette jeune paysanne mit au monde dans ce village ses trois premiers enfants puis suivit son mari à St Jean d' Angle où naquirent les derniers, dont le futur grand-père d'Alexina, **Louis Dufaux**, en février 1840. A 20 ans, le dernier de la fratrie, ce Louis déjà cultivateur, épousa **Pélagie Vincent**, née le 31 décembre 1835 à Saint Georges les Côteaux où s'était établi son père Jean Vincent, natif de la Loire Inférieure.

Le couple eut 3 filles. L'aînée, **Félicité Dufaux** naquit à Saint Jean d'Angle, le 24 avril 1861, trois mois à peine après le mariage. Puis vinrent au monde ses deux soeurs, Marie en novembre 1865 et Eloïse en janvier 1867. Devenu veuf, Louis Duffaux se remaria en décembre 1874 avec une femme du même âge que lui, *Amélie Godeau*. Il semblerait que le nouveau couple n'ait pas eu de postérité.

En toute logique, l'aînée, Félicité se maria la première en décembre 1884 avec **Jean -Léon Ballanger**, mais attendit plus de quatre ans pour mettre au monde son premier enfant, *Elise*,

à St Jean d'Angle en janvier 1889. Pendant ce temps, les soeurs de Félicité pratiquaient allégrement l'adage «mettre la charrue avant les boeufs». En effet, toutes deux, fréquentaient assidûment les très jeunes cultivateurs de la région. Elles mirent au monde chacune un enfant naturel, reconnu certes rapidement, mais légitimé seulement quelques mois plus tard lors d'un mariage qui régularisait leur situation. Ainsi naquit d'abord, en juin 1886, Louis-Gabriel, fils de Marie Dufaux et de Gabel Renaud, ensuite en juillet 1887, Albert fils d' Eloïse Duffaux et de Louis Pontine. (7)

Revenons aux quatre années qui s'écoulèrent entre le mariage de Jean-Léon Ballanger et de Félicité Duffaux et la naissance de leur première fille Elise. Que s'est-il passé pendant ce temps ? Félicité avait-elle eu du mal à mener ses grossesses à terme? Le couple avait-il quitté la région pour d'autres horizons plus propices ? Félicité était-elle restée à St Jean d'Angle tandis que son mari tentait de trouver du travail dans d'autres régions, en Espagne comme ce fut dit plus tard? Etait-il parti effectuer son service militaire? Que penser de la citation d'Odil Ballanger concernant le grand-père Jean-Léon Ballanger ? *«Il eut toutes les difficultés du monde pour trouver une épouse dans la région et partit en Espagne d' où il ramena une jeune fille de 15 ans comme bonne à tout faire. Elle devint la mère de ses enfants.»* (8) Qui était donc cette jeune bonne espagnole ramenée en France par Jean-Léon ? Certainement pas la mère de ses enfants, Félicité Dufaux, puisque celle-ci était sans conteste originaire de Saint Jean d'Angle! Faut-il comprendre que ce cultivateur aurait installé chez lui cette jeune espagnole pour aider sa femme Félicité à élever ses enfants et ne se serait pas contenté de l'employer comme gouvernante, mais bien comme «bonne à tout faire».

Après la naissance de ses filles, Jean-Léon Ballanger n' a jamais cessé de travailler dans la région, changeant souvent de place, certes, mais finit par se poser au bourg de St Jean d'Angle à l'aube du XXème siècle. En effet, nous le retrouvons dans cette commune quand s'éteignirent au hameau de La Treuille dépendant de cette commune, son père Louis- François Ballanger en mai 1905 et son épouse Félicité Dufaux en août 1911. C' est lui qui s'occupa des formalités habituelles. Il fit de même en mars 1918 quand mourut son beau-père Louis Dufaux.

Mais où et quand Jean- Léon perdit-il la vie? Pas à St Jean d'Angle en tout cas, aucune trace de son décès n'a été relevée dans cette commune jusqu'à 1945. Nous ignorons également le lieu où disparut Eustelle Gond, la mère de Jean-Léon. Elle était toujours vivante en 1905 au moment où disparaissait son époux Louis-François Ballanger.

Ainsi, l'aînée des filles Ballanger, *Elise* vit le jour le 12 janvier 1889 au bourg de St Jean d'Angle, quatre ans après le mariage des parents. A cette date, Léon était encore cultivateur au bourg. Elise se maria avec Emile Tourneur le 11 novembre 1911 à St Sornin (Charente Inférieure). Installée à St Romain de Benet, à Vouillac précisément, elle perdra son mari à la fin de la Grande Guerre (en juin 1918 dans l'Aisne) et élèvera son fils Franck Elle vivra dans la ferme voisine, rebâtie après avoir reçu une bombe lors de la Seconde Guerre Mondiale. C'est la seule qui fit le lien entre sa soeur Alexina et les enfants de cette soeur à la vie dissolue! Décédée à Vouillac le 8 janvier 1978, elle sera inhumée au fond du cimetière de Sablonceaux.

Puis Jean-Léon trouva une place dans la ferme du Pouzaur, dans un lieu-dit de Sainte Gemme. Là naquit **Alexina** deux ans plus tard.



Ferme du Pouzaur à Ste Gemme (2014)

Ensuite, il changea de nouveau de place et travailla comme cultivateur à Nancras, non loin de Champagne où demeurait sa mère Estelle Gond. C'est au domicile de cette grand-mère paternelle (l'autre aïeule Pélagie Vincent était décédée depuis longtemps) que vit le jour le 23 février 1893, *Claire-Rachel*. Celle-ci s'engagera comme infirmière au Maroc et restera à l'hôpital militaire de Marrakech durant toute sa carrière. Elle restera célibataire. Néanmoins, elle aura une fille qui fera du parachutisme. Revenue en France, elle décédera à Marennes le 12 décembre 1975.

Enfin, en 1895, Jean-Léon revint travailler au Pouzaur et y établit sa famille. C'est dans cette ferme que vint au monde la benjamine, *Claudine*, le 19 avril 1896. Celle-ci épousera Adrien Garlopeau le 8 mars 1924 à Saint Just (Charente Inférieure). Eglantine affirmait l'avoir connue à Taillebourg. Peut-être. Odil disait qu'elle était conductrice de tramway à Tours. Sûrement, car c' est dans cette ville qu'elle mourut le 23 mars 1975.

## *Charles Mutel-Lemoyne, père de famille*

C'est donc dans la grande et confortable ferme de la Métairie, que vinrent au monde ses quatre filles. Les parents n'étant pas mariés, les trois premières furent reconnues mais déclarées naturelles. Cependant, fidèle à ses convictions, Charles ne les fit pas baptiser, leur attribuant même des prénoms plus inspirés du répertoire laïc, patriotique et révolutionnaire que du calendrier chrétien. **Charlotte Mutel-Lemoyne** naquit le **26 juin 1911**, **France Mutel-Lemoyne** le **30 mai 1912** et **Eglantine Mutel-Lemoyne** le **12 août 1914**. Charles finit par accepter le mariage, civil uniquement, au début de la Grande Guerre, le **2 novembre 1914**, à Sablonceaux pour mettre sa famille à l'abri des des besoins.



Alexina Ballanger en 1915

Pendant ce conflit, étant soit *«parti sur le front de l'Est et même dans les Dardanelles»*, soit resté réserviste dans la région, il avait droit à quelques congés et revenait alors à Sablonceaux. Ainsi fut conçue une quatrième enfant. Sa fille légitime **Muguette Mutel-Lemoyne** naquit à la Métairie le **24 octobre 1916**

## *Le divorce.*

Lors de ces retours au pays, Charles put vérifier les rumeurs concernant l'infidélité d' Alexina, puisque *«pendant la guerre, restée seule, elle alla vivre avec le métayer Mr Bonnet, âgé de 20 ans de plus qu'elle.»* Ce charentais Tual habitait au hameau de "Chez Maulin" avec son épouse Henriette Tual. Aussi, l'après-guerre fut difficile pour le couple Mutel-Lemoyne Ballanger.

Citons encore Odil Ballanger, fils d'Alexina et du métayer Bonnet: *"Mais à la fin des hostilités, il fallut bien mettre de l'ordre sur les plans tant financier que sentimental. Bonnet fut invité à vider les lieux. Ma mère le suivit. Une procédure de divorce s'ensuivit et les filles furent mises sous la protection de leur père en raison de la conduite de ma mère "* .

Il est vrai que, dans un premier temps, les fillettes restèrent avec leur père à Sablonceaux. Mais, en novembre 1919, un premier jugement confiait la garde provisoire des enfants à la mère et prévoyait un droit de visite au père. Dès lors, plus de doute! Les enfants vécurent avec leur mère. Puis Charles demanda la révision du jugement, espérant que le divorce soit prononcé en sa faveur et que la garde des enfants lui soit confiée, mais il fut débouté de cette demande lors du jugement définitif.

Quand le mariage fut dissous le 30 novembre 1920, Alexina était déjà enceinte de sept mois de l'enfant conçu avec Auguste Bonnet. Néanmoins le Tribunal Civil de Saintes prononça le divorce aux torts et griefs de Charles et au profit d'Alexina. Le divorce à l'amiable n'existait pas à cette époque, la garde des enfants était presque toujours confiée à la mère qui, de plus, était sans ressource, ce qui explique qu' elle ait obtenu la garde définitive des enfants et que Charles fut condamné à verser une

pension alimentaire mensuelle de 200 Francs pour assurer l'entretien de ses filles «au domicile de la mère» à savoir dans un autre lieu que Sablonceaux. Où donc exactement? Vraisemblablement à Rochefort où naquit Alice sa fille issue de sa liaison avec Auguste Bonnet en janvier 1921. L'avis de divorce fut enregistré dans les registres d'état civil de Sablonceaux le 27 mars suivant. (9)

### *Vente de l'abbaye*

Par la suite, en cette même année 1921, Charles, divorcé, sans ressource financière régulière, vendit la Métairie pour survivre et pour financer la pension alimentaire qu'il devait verser. Très vite, il resta peu de cet argent qui avait été confié à un avoué, l'homme de loi ayant fait des mauvais placements. Une fois de plus, l'avenir des enfants n'était plus assuré! Désormais, Charles devenu un simple ouvrier agricole, sombra sérieusement dans la beuverie, ce qui fournit de plus amples justificatifs à l'acte de déchéance parentale prononcé en février 1922. Il ne lui restait qu'un seul moyen pour subsister: brader peu à peu la totalité de ses biens à qui était intéressé, le plus souvent à un propriétaire voisin qui profitait de son incessant besoin de liquidités, dans tous les sens du terme, pour conclure l'affaire acquise à bas prix par une bonne rasade de vin ou de pineau ! Citons M. Elias qui reconnaît lui avoir acheté des terres situées vers la route de Coulimbres à un prix défiant toute concurrence! Ou cet autre témoignage: « *Il a vendu tous ses biens pour boire, il s'est fait plumer, plus d'un paysan de la contrée peut se vanter d'avoir acquis des terres à peu de frais* »

A Sablonceaux, on se rappelle encore de lui, cassant des cailloux, vivant dans une mesure délabrée située dans le hameau de «Chez Maulin», s'amusant à faire peur aux enfants par son allure de clochard. **Il mourut** dans la misère à l'hos-

pice de **Saintes le 13 décembre 1955** à 79 ans. Il n'eut pas de sépulture, car il fit don de son corps à la médecine .

Et Alexina? A peine divorcée, âgée de moins de trente ans, elle mit au monde une fille Alice Ballanger, le 21 janvier 1921 à Rochefort. Mais elle ne s'embarrassa pas de la fillette puisqu'elle l'abandonna aussitôt à l'Assistance Publique. Son amant Auguste Bonnet quitta son épouse et son fils qui venait de naître, André Bonnet pour vivre avec "Ezilda ".

Ce fut alors le tour du garçon Odil Ballanger de naître le 8 mai 1922 à La Rochelle et de subir le même sort. Ensuite, Alexina -Ezilda vécut à Saintes, dans le quartier de la rue de la Comédie au bord de la Charente, ayant encore à sa charge ses filles Mutel-Lemoyne, mais pour peu de temps puisque celles-ci lui furent retirées peu après la proclamation de l'avis de déchéance. Dans ce quartier, Alexina était toujours en ménage avec Auguste Bonnet puisque c'est à Saintes que naquit Michel, le 29 septembre 1923, leur troisième enfant qu' elle abandonna également.

Alexina et Auguste partirent travailler dans une petite exploitation en Gironde. Là, fut conçue Clotilde Ballanger qui, aussitôt venue au monde à Cujan le 15 décembre 1924, fut abandonnée à l'Assistance Publique comme les autres! Nous retrouvons la trace de ce couple disparâtre à Cujan en 1926. Ensuite, à Limoges, en 1936. Là, Alexina sous le nom de "Gilda" Ballanger vendait les légumes que son compagnon cultivait. Mais celui-ci la quitta en 1938 pour revenir en Charente-Inférieure, où il décéda dans son domicile de Saintes le 1er mars 1947.

En 1948, Alice qui vivait avec sa mère, trouva à Alexina un travail à l'hôpital de Limoges. Ne s'entendant pas du tout avec elle, Alice préféra la délaissier pour exercer à l'hôpital de la Rochelle. Que devint Alexina avant de se retirer à Saint

Romain de Benet où elle vécut en compagnie de son dernier compagnon, le bedaud de la paroisse, M. Sardène ?

Enfin, après la mort de celui-ci, elle vivait dans sa mesure, bénéficiant de la charité des uns et des autres, en particulier de celle de la nièce de son ex-mari, Claudette Gelicus-Porthier, la fille de Gabrielle Mutel-Lemoyne. Alexina **mourut le 17 Février 1983** à l'hospice de Saintes. Elle est enterrée à St Romain dans la tombe voisine de celle de son compagnon .

### *Vie des quatre soeurs Mutel-Lemoyne*

A Saintes, dans le quartier de la rue de la Comédie, les quatre fillettes survivaient tant bien que mal, ne mangeaient pas toujours à leur faim, ne fréquentaient pas l'école, jouaient avec n'importe quoi dans les caniveaux. A l'été 1922, en application du jugement de déchéance des deux parents qui avait constaté leur incapacité à les élever, elles durent quitter Saintes pour rejoindre l'orphelinat de Port d'Envaux, un charmant petit village situé au bord de la Charente. Là, elles furent prises en charge par les religieuses qui s'empressèrent de les baptiser! On attribua même des prénoms « *chrétiens* » aux deux plus jeunes. Désormais Eglantine s'appelait Paule et Muguet devenait Solange.

Dès lors, les quatre soeurs vécurent sous la tutelle d'une tutrice qu'elles aimaient bien: «Mam' selle Antoinette». Plus tard, après le décès de celle-ci, elles furent recueillies par une seconde tutrice, Mademoiselle Parfait, assistante sociale, propriétaire non seulement d'une maison bourgeoise à Saintes, rue des Jacobins, située près de la rue de la Comédie, mais aussi d'un pavillon du XVIIIème siècle à Taillebourg, situé à l'entrée de la terrasse du vieux château. Cette tutrice célibataire avait le sens de la famille et de la solidarité bien particulier, privilégiant le sort de ses soeurs mariées à celui de ses pupilles,

puisqu'elle les plaça peu à peu, à la fin de leur scolarité, comme bonne ou gouvernante chez chacune de ses trois soeurs chargées de famille ou dans des familles bourgeoises de la région !

C'est *France*, qui échappa en premier à ce statut de domestique. Le 29 novembre 1932, elle entra en religion sous le nom de Soeur Aline de Jésus dans l'ordre des Soeurs de St Paul de Chartres. Elle s'occupa de très jeunes enfants en France, en Belgique et en Suisse. Elle revenait régulièrement voir ses soeurs, en particulier dans la région de Sablonceaux, y fréquentait la tante Elise Ballanger et sa cousine Gabrielle. Elle renoua avec sa mère Alexina et lui rendit régulièrement visite à St Romain de Benêt, dans les années 1970. Puis France se retira à la maison de retraite de sa congrégation à Salbris dans le Loiret. Elle souffrait de la maladie de Parkinson et en était fort diminuée. Elle décéda à la maison-mère à Chartres le 23 juillet 1989.



France ( 1932 )



devenue Soeur Aline de Jésus (1970)

Puis ce fut le tour de la fille aînée, Charlotte, de fuir cette condition. Après de nombreuses années à faire la bonne chez les soeurs Parfait ou dans des familles nombreuses des Charentes, elle épousa Camille Duzat (1911-1977) en janvier 1937. Elle vécut à Tonnay-Charente (17), au lieu-dit Puyjarreau et conçut quatre enfants. Guy naquit en décembre 1937. Claude

né en 1939, décéda en 1958 suite à un accident de vespa. Marie-Françoise ou Marie-France née en 1941 mourut en 1943. Charlotte s'éteignit le 26 décembre 1954 à l'hôpital de Rochefort en mettant au monde un quatrième enfant qui ne survécut pas.



Charlotte en 1944



Muguette- Solange vers 1936

La benjamine *Muguette-Solange* se maria avec Marcel Tarrade (1917-1984) en 1939 à La Rochelle et mit au monde huit enfants en 12 ans. Les trois premiers naquirent à La Rochelle, Monique en juillet 1939, Claudette en juillet 1940 et Jacques (Jacky) en juin 1942. La famille se réfugia pendant la Guerre à la Vinaigrière, près de Sablonceaux. C'est là que virent le jour Jean-Luc en juillet 1943 et Françoise en 1944 mais la fillette décéda âgée de quelques mois seulement. Ensuite naquirent Martine en août 1946 à Bordeaux et Marie-José en juillet 1948 à Versailles. Quant au dernier, Jean-Michel, il vint au monde le 18 octobre 1950 à Versailles. Malheureusement *Muguette-Solange* sa mère, décéda en couches le jour-même.

La troisième, Eglantine-Paule Mutel-Lemoyne, alternant les places chez les soeurs Parfait ou dans des familles nombreuses de la région, fut la dernière à trouver un mari. Elle

épousa Lucien Meunier (1906-1982) en octobre 1942 à Sauzé-Vaussais (79). Vivant à Boulogne-Billancourt, elle mit au monde trois enfants à Paris, Marguerite-Marie en août 1943, Yves en juillet 1946 et Geneviève en mai 1951. Eglantine décéda dans les Deux Sèvres, le 8 mai 1999.



Eglantine-Paule (1940)

### *Les enfants Ballanger*

Quant aux quatre enfants Ballanger, malgré leur abandon à l'Assistance Publique au fur et à mesure de leur naissance, ils eurent l'occasion de se retrouver. (9)

Alice, restée célibataire, après avoir vécu une grande partie de sa vie à l'hôpital de La Rochelle, s'éteignit à Marans en juin 2005.

Tout jeune, Odil travailla dans l'agriculture. A son retour d'Allemagne après la Seconde Guerre Mondiale, il exerça dans de nombreuses places. Il se maria en 1962 avec Renée Fabre (1924-1968) qui lui donna trois enfants et mourut en janvier 2011.

Michel resta presque toute sa vie en Charente, partit faire la Guerre d'Indochine et en revint encore plus mal en point. Il mit fin à ses jours en septembre 1972.

Clotilde se maria avec Yves Lusseau, éleva au moins six enfants, vécut en Charente-Maritime, précisément à Rétaud où elle décéda en février 2011.

### *XXII.3 Justin Mutel- Lemoyne*

A Sablonceaux, Gabriel-Justin Mutel-Lemoyne, s'était marié le 19 janvier 1909 avec Victorine Nadaud, une des filles de Jean Nadaud et Victorine Daviaud. Cette épouse, née à Sablonceaux le 30 novembre 1887, y décéda le 23 décembre 1924. Même s'il regretta un temps la perte de la Métairie dans l'échange de 1911, il entretint de ses propres mains la ferme de Château-Guillaume et exploita les terres reçues au partage jusqu'à sa mort le **16 juin 1939**. Ses enfants continuèrent d'exploiter ces biens qui appartiennent encore de nos jours à leurs descendants.

Ainsi, l'aînée, Gabrielle Mutel-Lemoyne, née à l'abbaye, au château précisément, le 10 août 1911, mariée à Victorien Gelicus (1907-1995) en mai 1930, s'occupa de la ferme avec son frère Victor. Elle eut deux enfants Gêlicus qui continuèrent d'exploiter les terres: Guy né en mars 1931, marié avec Gisèle qui avait déjà une fille qu'il éleva et qui lui donna ensuite trois autres enfants et Claudette née en juin 1932 qui ayant épousé Laurent Portier (1928- 2012) mit au monde Bernard en 1961 et Martine en 1963. Décédée à St Romain de Benet le 9 juillet 2007, Gabrielle fut inhumée dans le caveau des Mutel-Lemoyne au cimetière de Sablonceaux.



Mariage de Gabrielle et de Victorien mai 1930

Quant à *Victor Mutel-Lemoyne*, né à la ferme de «Château-Guillaume» le 6 septembre 1913, il se maria en 1938 avec Lucie Simmoneau déjà mère d'une fillette qu'il éleva avec le garçon né plus tard. Mais celui-ci de santé fragile mourut en bas-âge. Cet homme, le dernier à porter le patronyme Mutel-Lemoyne, décéda à St Romain de Benet le 29 novembre 1995. Il fut inhumé lui aussi dans le caveau familial des Mutel-Lemoyne au cimetière de Sablonceaux.

Ainsi, depuis la disparition de Gabrielle en 2007, le double patronyme Mutel-Lemoyne n'est plus porté par un descendant de Louis Mutel et de Thérèse Denis. Mais le souvenir de ces ancêtres et de leurs ascendants adoptants est toujours présent dans notre esprit, avec les sentiments mêlés de fierté d'avoir appartenu à ces familles de notables, d'officiers de plume de la marine et de regret d'avoir perdu une grosse partie de leur patrimoine!

## IL EST TEMPS DE CONCLURE

J'espère que mes proches me pardonneront d'avoir choisi la forme d'un récit plutôt que celle d'une fiction pour retracer la saga des Lemoyne et Mutel-Lemoyne qui s'étend sur trois siècles. Je voulais seulement décrire objectivement ce qui avait été l'existence de nos ancêtres, sans porter de jugement ni de critique.

En étudiant l'histoire de ces familles, j'ai pris plaisir à découvrir maints détails concernant les circonstances historiques qui entouraient leur existence. J'ai été fort intéressée par le système administratif colbertiste dans lequel évoluaient les officiers de marine à la fin de l'Ancien Régime, par les diverses tentatives d'intégration des réfugiés Acadiens, sans compter les pratiques de la traite négrière.

Au fur et à mesure des recherches, j'ai suivi avec passion de nouvelles pistes, j'ai rencontré de nouveaux personnages et reconnu, voire découvert les lieux qu'ils avaient fréquentés, tels que Rochefort ou Bordeaux ou bien les domaines viticoles des cousins en Bordelais...

Mais, je regrette d'avoir si peu appris sur la vie de l'adoptant Antoine Charles Louis Lemoyne et sur celle de nos arrière-grands parents Louis Justin Mutel-Lemoyne et Marie Anne Géraud

Je voudrais remercier tous ceux qui m'ont apporté leur aide dans cette quête, qui ont suivi l'évolution de mes recherches et ceux qui m'ont patiemment écoutée quand je leur faisais part de mes trouvailles. Je tiens à remercier tous ces employés anonymes des archives, qu'elles soient nationales, départementales ou municipales, qui avec patience, m'ont guidée dans cette investigation .

J'adresse une amicale pensée à ceux qui, au fil de mon étude, sont entrés dans mon univers, que ce soit Omer Baudry cet amateur passionné par la vie des anciens propriétaires de l'abbaye de Sablonceaux dont notre famille Mutel-Lemoyne, ou Marc Birot, ce cousin de Martinique, germain à la dixième génération ainsi que Jean François Mouhot, ce jeune historien qui m' a si gentiment indiqué ses sources concernant la biographie d' Antoine Philippe Lemoyne et mis en ligne le résumé de l'histoire de nos ancêtres, permettant ainsi aux cousins Ballanger de me contacter. D'ailleurs, grand merci à eux qui m'ont aiguillée sur la voie des archives d'état civil mises en ligne par la Charente-Maritime, me permettant de découvrir entre autres, l'existence de cette mystérieuse Jeanne Christine Lemoyne, une des clés de l'énigme de l'adoption de son jeune demi-frère cadet Louis Mutel par son autre demi-frère aîné Antoine Charles Louis Lemoyne. Merci également à Yves qui fut à l'origine du renouveau de ces recherches en me mettant sur la voie des colonies.

Enfin, je tiens à adresser un énorme remerciement posthume à ma mère Eglantine-Paule Mutel-Lemoyne qui, par son obstination à ne vouloir jamais fréquenter ses parents, s' est coupée de précieux témoignages certes, mais m' instilla toute jeune, le désir violent d'en savoir d'avantage sur le passé de nos ancêtres.

Geneviève Meunier  
Bona 2013

# XXIII ANNEXES

## ***XXIII.1Notes***

### **Notes du chapitre XIII Sablonceaux**

- 1- *« L'Abbaye de Sablonceaux »* par la Communauté du Chemin Neuf & *« L'Abbaye de Sablonceaux »* par le Chanoine Tonnelier
- 2- Communauté du Chemin Neuf p 39 & Acte de vente Q 132 AD de la Charente Maritime
- 3- Relevés établis à partir des registres d'état civil de Sablonceaux.
- 4- *« maçonner à pierre sèche » : manger difficilement un mets très bourratif nécessitant une boisson désaltérante pour faire passer chaque bouchée*
- 5- *Aux AD de La Rochelle n'est conservée aucune liste des maires de Sablonceaux et la mairie de Sablonceaux ne possède que les relevés des maires ayant exercé depuis 1850*

### **Notes du chapitre XIV Pris dans la tourmente révolutionnaire**

- 1- *Exemple de contestation d'un émigré qui avait eu l'autorisation de sortir de France pour prendre les eaux à Modane en Italie* Ancien Moniteur réimprimé en 1841 , volume 20 page 495
- 2- *PV de la perquisition faite au logement d' Antoine-Philippe faite les 22 et 23 novembre 1792* : AD de la Gironde, Biens Nationaux 1 Q 1779/ contentieux/ Lemoine / Document 5 A
- 3- AN séquestres série T ( vol 1087 – 1088)
- 4- JF Mouhot " Les réfugiés acadiens en France ... page 318/ biographie/ Inventaire des livres de Lemoyne, émigré, 18 décembre 1793, BM Bordeaux, Ms 1480
- 5- AD de la Gironde, Biens Nationaux 1 Q 1779/ contentieux Lemoine / Doc 4D
- 6- AD de la Gironde Biens Nationaux 1 Q 1779/ contentieux Lemoine / Document 3-B Du Directoire du District de Bordeaux du mardi 2 juillet 1793 à Bordeaux en séance publique dont la Copie conforme a été signée par Charles le 27 pluviôse an 13 ( 15 février 1805) et pétitions de Thomas et de Charles Doc 4-D
- 7- Tous les courriers concernant cette affaire sont conservés dans le dossier de Charles Lemoyne aux AN marine C/ 7/ 180 et aux AD de la Gironde: émigrés Dossier 1 Q 1511 ( documents datés du 9 janvier 1792 au 16 germinal an 10 = 5 avril 1802)
- 8- AN marine C/ 7/180- CLL: doc 13 du 12 ventose an 2 = 2 mars 1794
- 9 - *Loi du 2 germinal an II* : Collection complète des lois décrets d'intérêt général traités . Volume 7 Jean -Baptiste Duvergier 1834 page 142 «CONVENTION NATIONALE du 27 au 28 germinal an II
- 10 - Bulletin de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis tome XXIX

Saintes 1909 page 35

*II-* AN marine C/ 7/180 - CLL: doc 14 du 11 floréal an 2= 30 avril 1794 et doc 15- A du 16 floréal an 2=5 mai 1794 et 15- B du 23 floréal an 2=12 mai 1794

12- *Certificat d'amnistie d' Antoine Philippe Lemoine «suivant la déclaration faite à la préfecture de Bordeaux par Thomas Lagubat le 16 parairil an 10 :AD de la Gironde, Biens Nationaux 1 Q 1779/ contentieux Lemoine / Doc 4- B*

13- AN marine C7/180 - CLL: *retraite accordée* doc 16 et doc 17

14- AD de la Gironde, Biens Nationaux 1 Q 1779/ contentieux Lemoine : *estimation Doc 4-D et PV de la vente Doc 5*

15- AN marine C/7/180 - CLL: doc 20: *résidence et moralité*

16- AD de la Gironde: émigrés Dossier 1 Q 1511

17- AD de la Gironde, Biens Nationaux 1 Q 1779/ *contentieux Lemoine / Document 2 et doc 4 D*

18- AD de la Gironde, Biens Nationaux 1 Q 1779/ contentieux Lemoine doc 4 et Doc 1: *Décret impérial confirmant l'arrêté préfectoral qui rejette la demande faite par le Sieur Charles Lemoine du mobilier sequestré»*

19- AN marine C/7/180 - CLL : doc 29 du 26 novembre 1804

#### **Notes du chapitre XV Nouveaux maîtres**

1- AN marine C7 personnel individuel J.F.A Guillot. & Etat sommaire des Archives de la marine antérieures à la révolution par Didier Neuville. France commission des archives de la marine 1898

2- famille Gillouët d'Orvilliers / Généanet/ JP Guernier & Histoireeurope.fr

3- CG17 // La Rochelle / BMS St Barthélémy et EC

4- AD de l' Oise BMS/ puis Etat Civil de 1793 à 1811 & Décès de Félix Blanchard de Changy généanet Patrick Legros & siteweb Oise

5- CG17 / Saintes, Thézac et Généanet : *Compagnon de Thézac*

6- Nieul sur mer la ville qui nous rassemble & Projet Montcalm, Soldats de l'Indre en Nouvelle-France 1755-1760 in genindre & CG17 La Rochelle / St Barthélémy / BMS

7-*Montalier* généanet : mstm & *histoire du château de Romer Hayot* & nobiliaire 1696-1789 écrit en 1973 patr O'Givry et Henri Gabriel

8- Généanet : auschitzky -etchepar - renablade ...& Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne de Henri Gabriel Givry & Piere Jules de Bourousse et Lafont 1858 famille de Canolle & Gentilshommes de Guyenne & site Auschitzky de Bordeaux

- 9- CG17/ Sablonceaux/ BMS & Etat Civil naissances, mariages et décès
- 10- Etat Civil de Sablonceaux à la mairie de Sablonceaux / décès 1810 et CG17 / Sablonceaux EC
- 11- Certificat de notoriété du 15 janvier 1811 chez maître Jean Lazare Perruchon à Saujon 3E 55-101
- 12- CG17 Nancras / EC// mariages, naissances, décès.
- 13- CG17 / St Romain de Benet & Saujon / EC/ naissances-mariages- décès
- 14- AN marine C7/ 180- CLL: doc 10 - 25 juillet 1787.
- 15- AN C7 / 180- CLL: doc 15 et 15 bis & *Histoire de Rochefort à la Révolution*: décision des révolutionnaires d'interdire les ex-nobles des villes maritimes
- 16- CG17 / EC/ Sablonceaux/ registres des mariages / naissance et Décès
- 17- CG17 / EC/ Sablonceaux/ registres des mariages 1828
- 11- Lesson «lettres historiques» dans Fastes Saintonge & « l'Abbaye de Sablonceaux» / Communauté du Chemin Neuf pages 40 et 41

#### **Notes du chapitre XVI Curieuse adoption**

- 1 - AD de la Charente Maritime & Etat Civil de mairie de Sablonceaux / naissances 1830 (orthographe telle qu'elle)
- 2- CG17 / Sablonceaux /EC / naissance - mariages- décès
- 3- AD de la Charente Maritime & CG 17 / Rochefort / naissances 1795
- 4 - GG17 Rochefort/ BMS/ Paroisse St Louis
- 5- CG17 Rochefort greffe/ mariages/ an III 2E 311-126 et décès an III extra-muros 2E -311 128
- 6- GC17 Rochefort/ greffe/ naissances, mariages, décès
- 7- *Divorce le 3 messidor an III (= 21 juin 1795)* CG17 Rochefort/greffe an II-III divorces 2 E-311-126
- 8 - *Décès de Jeanne Christine Lemoyne* CG17/ Sablonceaux / EC/décès 2E- 319-6
- 9- CG 17/ collection communale / Rochefort / Sépultures 1780- 1788
- 10- AN marine C/7/ 180- CLL: doc 11 du 11 juin 1788
- 11- Les registres BMS de Bordeaux concernant les paroisses de St Christoly; Ste Colombe; St Siméon; St Projet; Puy Paulin; Ste Croix; St Michel sont manquants aux Archives

Municipales de Bordeaux

12- AD de la Charente Maritime & Etat Civil de Rochefort

13- Signatures maçonniques: Paul Rousseau & site grande-loge.lu

& Francs-Maçons, leur influence dans notre histoire : «ça m'intéresse" septembre -octobre 2011 & Les Loges maçonniques de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis - Jules Pellisson - La Rochelle 1894 BNF Gallica cf site histoirepassion.eu

14- AD de la Charente Maritime// Etat Civil de Sablonceaux. C'est dans les registres d'état civil de St Romain de Benet qu'il faut effectuer les recherches concernant le hameau de la Vinaigrière

#### **Notes du chapitre XVII Noces saintongeaises**

1- Registres EC et BMS en mairie de St Porchaire et dans & dans CG17/EC/ naissance - mariages- décès , registres pastoraux de St Nazaire pour Port des Barques et Le Gua et CG17/ EC / Sablonceaux - St Romain de Benet ....

#### **Notes du chapitre XVIII Histoires de familles**

1- Pour toutes les informations concernant la famille Mutel- Lemoyne et les amis: CG17 / Sablonceaux/ St Romain de Benet / Nancras / Saujon / Rochefort etc... *Etat civil et BMS*

2- En 1860, au décès d' Auguste Moreau, devenu juge de paix et membre du Conseil Général témoignage Aimé Deruas propriétaire à Saujon.// Célestin Kortz décéda en 1847 à Nancras //Charles Gilbert s'éteignit à 71 ans en 1847 à St Romain de Benet

3- Chanoine Tonnelier de l'académie de Saintonge & CG17 *cadastre napoléonien 1836 / Sablonceaux*

4- *Correspondance du maire Chatelier 12- 09- 1839 au ministre de l'intérieur*: Communauté du Chemin Neuf & *Le presbytère de Sablonceaux* : Communication d' Omer Baudry

5- Recherches sur ces familles : CG17/ EC/ mariage, naissance décès sur Sablonceaux, Saujon, St Romain de Benet, St Porchaire , l'Eguille, le Gua, St Nazaire ,Rochefort ...

6 - Généanet : auschitzky -etchepar -renblade ...& Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne de Henri Gabriel Givry & Piere Jules de Bourousse et Lafont 1858 famille de Canolle & Gentilshommes de Guyenne & site Auschitzky de Bordeaux

7- Sites de Château Larrivet-Haut-Brion, de Château Fombrage , abc du vin & Archives Municipales de Léognan/ EC/ Décès et armorial général de la France volume 7 par L.P. D'Hozier, mariage de Antoinette Marie de Gères de Carmansac et d'Achille baron de Sulzer-Wart.

#### **Notes du chapitre XIX Les Mutel-Lemoyne notables à Sablonceaux**

1- Toutes les références sur l'état civil des habitants de Sablonceaux ,sont issues de la consultation des registres en mairie ou du site CG17 // Etat civil pour Sablonceaux, Saint

Romain de Benet, Saujon , Saintes, Le Gua....

2- CG17 / St Sulpice d'Arnoult, la Vallée , Ecurat Romegoux, Ste Radegonde, Saint Porchaire, Champagne , Beurlaye t autres

3- Notons la présence en 2011 du négoce Cognacs Denis Mounié au n° 14 grande Champagne à Salles d'Angles 16130 . A Cognac , se trouve un chai de réserve appelé Denis-Henry Mounié devenu Rémy Martin & .Gabriel Denis député in assemblee-nationale.fr

4- CG17/ Sablonceaux et fille née le 28-8- 1890 et décédée à Boulogne Billancourt le 24-1-1981 (sic Omer Baudry )

5- Témoignage de M. Desjours de la Communauté du Chemin Neuf en juin 2009

6- CG 31 Etat civil de Bagnères de Luchon

7- CG31 EC de St Pé d'Ardet. Non numérisés

8- Omer Baudry en possède une copie.

9- Acte de décès relevé en mairie de Sablonceaux

10- Alexina déclara en 1978 que Charles avait eu des relations avec sa belle-soeur au nez et à la barbe de Gabriel- Justin . Mais c'était sa version des faits!

11-Actes passés chez Deguilhem à Saujon , en particulier à celui du 4 mars 1911

12- Lettre du docteur Martz, *écrite au maire le 2 septembre 1925 où il était désireux d'acquérir les bâtiments monacaux classés comme monuments historiques avec 6 conditions relatives à ces séparations* AD Charente Maritime 2 0 1705 et dépôt 54332- Sablonceaux 1D42 D1

13- *L'abbaye de Sablonceaux Charente Maritime* :Communauté du Chemin Neuf

### **Notes du chapitre XX Famille éclatée**

1 - *Actes de mariage 1898 et cousinage avec Alexandre Marcel Roy*: Registres d'état civil en mairie de Sablonceaux et selon les actes numérisés sur le site CG17/ Sablonceaux, St Romain de Benet, Thaims

2- Alcide Sourdonnier s'éteignit dans ce hameau en 1923.

3 - *Selon l'acte de décès de Gabriel Denis enregistré à Sablonceaux le 30 octobre 1903, il est décédé à la Chauvillière et non pas à Paris comme le souligne L.Joly dans sa Biographie extraite du «dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940».* & Gabriel Denis député cf assemblee-nationale.fr

4- *Mutel-Lemoyne Charles -Théophile* in Registre Matricule du 4ème dépôt des équipages de la flotte M2-21 n°1. AN de la marine à Rochefort

- 5- CG17 / Sablonceaux et Thaims . Registres et listes décennales  
 6- *Communicatin de Omer Baudry* AD 17 dépôt 54332 Sablonceaux 1D42D1  
 7- CG17/ St Jean d'Angles, Champagne, Pont l'Abbé d' Arlnoult/ Rochefort / St Georges les Côteaux....  
 8 - *Récit d 'Odil Ballanger dans son livre «Telle était ma vie»* édité 2011  
 9- *Tiranscription de l'acte du divorce sur les registres d'état civil des mariages de Sablonceaux daté du 27 mars 1921*

## **XXIII.2 BIBLIOGRAPHIE et SOURCES**

### ***Ouvrages historiques et sources généalogiques où sont cités les Lemoyne, Mutel-Lemoyne et leurs familles***

AUBRY, Jules et L'EPICIER , Jules : *Archives historiques du département de la Gironde 1887, Paris 1887*

BALLANGER, Odil: *"Telle est ma vie..." ( VS Consulting 2011)*

BAUDRY, Omer : *La famille Lemoyne à Sablonceaux «Un peu d'histoire» et Sablonceaux «Bâtiments abbatiaux aux XIXème & XXème siècles »*

Communauté du CHEMIN NEUF: *L'abbaye de Sablonceaux Charente- Maritime*

LAROQUE, Louis , de et BARTHEMEMY, Edouard , de :  
*"Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le 1er empire jusqu' à nos jours (1866 )*

TONNELIER, Chanoine : *L'abbaye de Sablonceaux ( Delavaud Saintes 1984)*

### ***Archives***

*A N (Paris):Fonds marine C 7: Dossier 180 Lemoyne / Lemoyne de Puychemin*

*AD de la Charente Maritime : Sablonceaux ( Vente de biens nationaux) + CG 17 (Etat civil en ligne) : registres d' état civil et registres paroissiaux en*

*Charente-Maritime*

AD de l' Oise : *Etat Civil et BMS*

*AD de la Gironde et Archives Municipales de Bordeaux*

Service Historique de la marine (antenne de Rochefort) : *Registres matricules*

Registres d'état civil en mairie: *Sablonceaux (17) St Porchaire (17) Léognan (33)*

## **XXIV Table des matières du Tome 2**

### **XIII Sablonceaux**

1° L' abbaye de Saint Guillaume à Sablonceaux. p.2

*Histoire de l'abbaye / Charles Le Moine achète l'abbaye / Etat du domaine de l'ancienne abbaye en 1791 / La cure.*

2° Sablonceaux pendant la Révolution p.12

*Les domaines et les métairies / La Métairie de l'Abbaye / Les hameaux à vocation viticole.*

3° Maires et officiers public d' état civil p.17

*Charles Lemoyne maire de Sablonceaux ? / A la tête de la commune*

### **XIV Pris dans la tourmente révolutionnaire**

1° Les cy-devant nobles p.21

*Une seule issue: émigrer / Que fit Antoine-Philippe Lemoyne? / Biens sequestrés / Faire lever le séquestre*

2° Les Citoyens Lemoyne p.28

*La fatale liste/ Victimes de la Terreur/ Décès d' Antoine Philippe Lemoyne.*

3° Le seul objectif du retraité Charles LeMoine p.35  
*Fin de carrière de l'Inspecteur Civil/ Récupérer ses biens /  
Un espoir: la loi d'amnistie générale*

#### **XV Nouveaux maîtres**

1° Autres parents et amis, autres destins p.44  
*Connaissances d' Antoine Philippe Lemoyne/  
Parentèle des Lemoyne/*

2° La famille en Gironde p.47  
*Histoire des Canolle de Lescours / Fervents royalistes*

3° Sablonceaux sous l'Empire p.51  
*Opinions de la population du village / Lemoyne  
et les voisins propriétaires / 1810. Décès de Charles Lemoyne.*

4° Antoine- Charles-Louis Lemoyne p.55  
*Unique héritier de son père /Les amis d' Antoine Lemoyne/  
Antoine Lemoyne, maire de Sablonceaux /*

5° A. Lemoyne maire et propriétaire à Sablonceaux p.58  
*Antoine Lemoyne, maire de Sablonceaux.  
Propriétaires -Electeurs sous la Restauration // Les revenus du domaine  
de l' ancienne abbaye /Qui travaillait dans  
les dépendances de l'abbaye ? / Qui résidait à l'abbaye ?*

#### **XVI Curieuse adoption**

1° Adoption de Louis Mutel p.63  
*Adopter pour assurer sa succession / Louis Mutel,  
fils adoptif / Jeanne Servant*

2° Voile levé sur l'énigme de l' adoption. p.69  
*Jeanne Christine Lemoyne/ Qui était vraiment  
Louis Mutel ? Louis Mutel- père à Rochefort*

3° Louis Mutel au service de ses concitoyens p.74  
*Louis Mutel , un homme instruit/ Louis Mutel,  
un Franc-Maçon?/ Le travail maçonnique de Louis Mutel*

|  |        |
|--|--------|
| 4° La famille Servant à Sablonceaux<br><i>Madeleine Servan et Joseph Storik / Jean Servant et Félicité Fort</i>  | p.78   |
| <b>XVII Noces saintongeaises</b>   |        |
| 1° Mariage de Louis Mutel et Rose-Thérèse Denis<br><i>S' allier à tout prix aux Denis / La famille Denis à St Porchaire / Les cousines Arsandeau</i>   | p.81   |
| 2° Mariages en série<br><i>Maurice Denis et Jeanne Elisabeth Béguier/ Gabriel Denis et Jeanne Arsandeau</i>  | p.87   |
| 3° La journée du 31 août 1830 fut bien longue<br><i>Acte de mariage / Les témoins</i>  | p.89   |
| 4° Les invités<br><i>Les amis / La famille Servant/ La famille Denis/ La famille Arsandeau / Les Mutel à Rochefort</i>   | p.91   |
| <b>XVIII Histoires de familles</b>   |        |
| 1° Les Lemoyne et Mutel -Lemoyne passent la main<br><i>Vie publique en sommeil/ Arrivée des uns, départ des autres/ Cousins et cousines Servant</i>  | p.99   |
| 2° Tout a une fin<br><i>Gabriel Denis / Le dernier Lemoyne /Un héritage difficile à conserver /L' église et le presbytère</i>  | p.104  |
| 3° La roue tourne<br><i>A Sablonceaux/ Les soeurs Arsandeau de Port-des-Barques / Les cousins Denis de Sablonceaux/ La famille du charron Etienne Denis/ Les Mutel à Rochefort/ En Bordelais</i> | p.109  |
| <b>XIX Les Mutel-Lemoyne notables à Sablonceaux</b>  |        |
| 1° Louis Mutel-Lemoyne Maire de Sablonceaux<br><i>Maire quel que soit le régime politique/ Les opinions politiques de Louis Mutel-Lemoyne</i>  | p. 120 |

|  |        |
|--|--------|
| 2° Mariage de Louis Justin Mutel-Lemoyne<br><i>Un mariage d' amour// Jacques-Philippe Fragneau/<br/>Parentèle invitée.</i>   | p.122  |
| 3° Louis Justin Mutel-Lemoyne prend la relève<br><i>Hiver 1776. Décès des parents Mutel-Lemoyne /<br/>Nouvelle génération /Louis Justin Mutel-Lemoyne<br/>maire de la commune / 1887-1888 Décès des parents<br/>Géraud.</i>            | p.127  |
| 4° Démantèlement du domaine<br><i>Quand Louis-Justin quitta ce monde/ Prospérité<br/>des Mutel-Lemoyne/ Partage du domaine /Vente des deux lots.</i>   | p.134  |
| <b>XX Famille éclatée</b>  |        |
| 1° Elise Mutel-Lemoyne   | p.140  |
| 2° Charles Mutel-Lemoyne.<br><i>Charles et son mode de vie anticonformiste /<br/>La famille Ballanger / Charles Mutel-Lemoyne,<br/>père de famille / Le divorce / Vie des quatre soeurs<br/>Mutel-Lemoyne / Les enfants Ballanger.</i> | p.142  |
| 3° Justin Mutel- Lemoyne   | p.158  |
| <b>Il est temps de conclure</b>  | p.160  |
| <b>Annexes</b>   | p.162  |
| Notes  | p.163  |
| Bibliographie et Sources   | p.168  |
| Table des matières        tome 2   | p. 169 |

